

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

MÉRIGNAC

Primus Soft sécurise son développement

GIRONDE

Santé : le mécénat, un remède vital

LEO VALLS

skateur professionnel

Bordeaux,
ville skate

12



ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS Édités par la Société ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS - SAS au capital de 45 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex • SIRET 456 200 476 00038 • 05 56 52 32 13 • Réunion des cinq journaux d'informations judiciaires : **AFFICHES BORDELAISES** (fondées en 1904) **ANNALES DÉPARTEMENTALES** (fondées en 1933) **ANNONCES DU SUD-OUEST** (fondées en 1924) **INFORMATEUR JURIDIQUE** (fondé en 1948) **PETITES AFFICHES DE LA GIRONDE** (fondées en 1848) • Directeur de la publication : Guillaume **LALAU** • Directeur adjoint : Nicolas **THOMASSET** • Directeur des rédactions : Vincent **ROUSSET** • Rédactrice en chef : Astrid **GOUZIK** • Direction artistique : David **PEYS** • Responsable maquette : Noëlle **SANZ** • Designers Graphique et Multimedia : Raphaëlle **MOURET**, Sarah **ALBERT** & Cyrielle **MICHAUD** • Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE** • Rédaction : Nathalie **VALLEZ**, Jennifer **WUNSCH** & Marie-Amélie **HUSSON** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Assistante de direction & Service abonnement : Catherine **DEPETRIS** • Responsable de la Communication Digitale : Cyrielle **MORFEA** • Assistante Communication Digitale : Magalie **RICCETTI** • Responsable Annonces Légales : Emmanuelle **GESLAIN** • Service Annonces légales : Nicolas **KARNAY**, Adèle **BROCHARD** & Sandrine **CARCENAC** • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable Administrative et Comptable : Florence **MANOEUVRIER** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Service commercial annonces légales : Anthony **BLUTEAU**, Christophe **CLERTEAU** & Franck **DUPERIÉ** • **PUBLICITÉ** : Guillaume **LALAU** & Christine **SABOURIN** • Tél. 05 56 52 32 13 • publicite@echos-judiciaires.com • Dépôt légal à parution Hebdomadaire - Parution le vendredi - Parution **ROTIMPRES Carrer del Pla de l'Estany**, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage **IGS (SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS)** • Commission paritaire n° 0228 I 82797 ISSN 0420-4360 • Prix unitaire : 2,20 € • Abonnement 1 an papier + web : 79 € au 05 57 14 07 55





Dans l'actu

Gironde

4 En bref Gironde

12 À la une
Bordeaux, ville skate

20 Mérignac
Primus Soft
sécurise son développement

22 Gironde
Santé : le mécénat, un remède vital

En région

26 En bref Nouvelle-Aquitaine

28 Landes
Asperge des sables des Landes :
opération séduction

30 Lot-et-Garonne
Ima Bois investit pour l'avenir

Le cercle des experts

32 Tribune
Biens meublés de tourisme :
la fin de la niche fiscale

34 La chronique de la com'
La facilitation pour
animer sa communauté

38 Tribune
SAS : un président peut en cacher un autre

Tendances Business

42 Entreprises
Réindustrialisation :
faciliter l'accès au foncier économique

44 Agriculture
L'AgriTech au service
de la transition écologique

46 Territoires
Les Jeux olympiques pour quoi faire ?

Vini & Culture

48 Gironde
Art contemporain : Bad+ est de retour

50 Cinéma
Rosalie

54 Annonces légales



Gironde En bref



Gradignan **EXOES DÉCROCHE UN FINANCEMENT DE 35 MILLIONS D'EUROS**

L'entreprise annonce une étape importante dans son cheminement vers la mobilité durable. Meridiam Green Impact Growth Fund (GIGF) et Bpifrance Fonds Avenir Automobile 2 (FAA2) s'associent à cette entreprise basée à Gradignan dans le cadre d'une opération de 35 millions d'euros pour accélérer sa croissance. Spécialisée dans les technologies de gestion thermique pour les véhicules électriques de demain, Exoes a pour ambition de développer sa présence à l'international, de poursuivre son expansion sur les marchés de l'électromobilité, d'intégrer de nouveaux produits et d'accélérer sa capacité de fabrication de batteries. « Face aux enjeux cruciaux de coût, d'autonomie, de temps de recharge et de sécurité des véhicules électriques, les innovations d'Exoès apportent des réponses concrètes », souligne Arnaud Desrentes, directeur général d'Exoès. Sa technologie-clé est un système de refroidissement des batteries par immersion qui permet une charge 3 à 4 fois plus rapide que les technologies actuelles, une autonomie jusqu'à 25 % plus longue, un risque réduit de propagation d'incendies, une durée de vie jusqu'à 30 % plus longue. « Cet investissement marque pour Meridiam une nouvelle étape pour soutenir l'émergence d'une chaîne de valeur européenne forte pour les batteries et les véhicules électriques », a déclaré Éric Rey, directeur de Meridiam GIGF qui a déjà investi de 200 millions d'euros dans la gigafactory de Verkor en 2023.

Bordeaux LE GROUPE CYBERTEK REJOINT LE CLUB DES ETI NOUVELLE-AQUITAINE

Cofondée à Bordeaux en 1996, Cybertek est une entreprise familiale devenue un acteur majeur de la fabrication de PC et de la vente de matériel informatique en France, sur Internet et en magasin (27 magasins en France). La société, qui compte 220 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 80 millions d'euros, a rejoint le club des ETI Nouvelle-Aquitaine en ce début d'année. L'idée : apprendre des autres adhérents et apporter sa propre expérience. « Notre adhésion prend aussi tout son sens dans un contexte où nous venons de mener d'importants investissements et où nous développons notre activité à destination des professionnels », a déclaré Xavier Sourroubille, cofondateur et dirigeant de Cybertek. Le groupe a fait l'acquisition en 2019 de la marque Grosbill.com, pionnier de l'e-commerce.



XAVIER
SOURROUBILLE
cofondateur et
dirigeant de Cybertek

© Cybertek

MARIE EVEN
directrice
générale déléguée
de Cdiscount



© D. R.

THOMAS
MÉTIVIER
PDG de
Cdiscount



© D. R.

Bordeaux THOMAS MÉTIVIER DEVIENT PDG DE CDISCOUNT

Deux changements ont eu lieu au sein du conseil d'administration du spécialiste de l'e-commerce Cdiscount. Thomas Métivier, 36 ans, qui occupait les fonctions de directeur général de Cnova (filiale du groupe Casino et maison mère de Cdiscount) et de Cdiscount depuis le 16 janvier 2023 a été nommé président à compter du 1^{er} avril. Diplômé de l'École polytechnique et ingénieur du Corps des mines, il occupe désormais la fonction de président-directeur général de Cdiscount. Il est aussi membre du comité exécutif du groupe Casino. Après avoir occupé plusieurs postes dans l'administration, Thomas Métivier avait rejoint Cdiscount en 2016 au sein de la direction de la stratégie dont il était nommé directeur un an plus tard. Chez Cdiscount depuis 15 ans, Marie Even, auparavant directrice générale adjointe de l'e-commerçant devient, quant à elle, directrice générale déléguée de Cdiscount. Elle a commencé sa carrière dans le droit avant de rejoindre Cdiscount en 2009 en tant que directrice juridique et d'entrer au comité de direction. Ces nominations interviennent alors que Philippe Palazzi a officiellement pris la direction générale du groupe Casino fin mars.



Bruges GAÏANA POURSUIT SON DÉPLOIEMENT EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

Et de six depuis 2018 pour Gaïana ! Implanté à Bruges et spécialisé dans l'édition de logiciels dédiés aux secteurs des vins et spiritueux, de l'horticulture et de l'agriculture, le groupe Gaïana a annoncé début avril une nouvelle opération de croissance externe.

La PME a bouclé l'acquisition de Lavilog du groupe Lamouroux, une solution de traçabilité et de contrôle qualité à destination du secteur viti-vinicole. « Cette opération permet de renforcer notre positionnement dans le Bordelais et d'accueillir de nouvelles maisons prestigieuses avec des besoins logiciels importants dans notre portefeuille client », a déclaré Didier Neyrat, directeur général du groupe. Mi-mars, Gaïana avait déjà fait l'acquisition de la société espagnole Tipsa qui développe un logiciel métier dédié aux acteurs du secteur viticole et oléicole. Il s'agissait de sa deuxième acquisition en Espagne. Le groupe Gaïana, qui compte 300 collaborateurs, entend poursuivre son déploiement à l'international. Il ciblera l'Allemagne et l'Italie.

Bordeaux VANILLE LINA, FOURNISSEUR DE VANILLE DES CHEFS

Entreprise de distribution de gousses de vanille bourbon de Madagascar pour les particuliers et les restaurateurs, créée en 2023 à Bordeaux par Éric Pommereaud, Vanille Lina a rapidement réussi à se faire un nom parmi les meilleures pâtisseries et tables bordelaises.

Y compris les restaurants étoilés tels que *Le Quatrième Mur*, *Maison Nouvelle*, *L'Oiseau Bleu* ou *Chez Serge*. Passionné de gastronomie, Éric Pommereaud a imaginé Vanille Lina comme un projet entrepreneurial et familial. « Mon expérience de la restauration m'a permis de prendre conscience de l'importante fondamentale de se fournir en produits de qualité pour proposer une cuisine pleine de saveurs. Vanille Lina importe la vanille bourbon de Madagascar qui est produite et récoltée par ma famille, dans le respect de la tradition malgache. C'est cette authenticité que mes clients viennent chercher », affirme-t-il dans un communiqué.



ÉRIC POMMEREAUD
fondateur de Vanille Lina





Gironde 131 POSTES CRÉÉS POUR LE RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE BORDEAUX

Éric Dupond-Moretti a dévoilé, dans le cadre des recrutements prévus par sa loi de programmation de la Justice, la répartition des effectifs dans toutes les juridictions. Cette loi, adoptée en octobre dernier, acte ainsi le recrutement net de 1 500 magistrats, 1 800 greffiers et 1 100 attachés de justice d'ici 2027. Le ressort de la cour d'appel de Bordeaux, qui rassemble les tribunaux judiciaires de Bordeaux, Angoulême, Bergerac, Libourne, Périgueux et la cour d'appel, verra le recrutement de 131 postes d'ici 2027, dont 45 magistrats et 47 greffiers, ainsi que 39 attachés de justice recrutés eux d'ici 2025. À Bordeaux, 20 magistrats et 19 greffiers devraient arriver d'ici 2027, et 11 attachés de justice d'ici 2025. À Libourne, ce sont 5 magistrats et 3 greffiers qui sont attendus d'ici 2027, ainsi que 4 attachés de justice. L'objectif de ces renforts, affectés en priorité à la première instance, est de permettre aux juridictions de diviser leurs délais par deux. « Ce plan de recrutement constitue une nouvelle étape majeure dans le réarmement judiciaire de notre pays », a déclaré le garde des Sceaux. « Détailler ce plan dans tous les tribunaux de France permet de le concrétiser aux yeux de tous ceux qui participent chaque jour à l'œuvre de justice (...) ».

Le Haillan CIS VALLEY BY KOESIO FUSIONNE AVEC KOESIO CORPORATE TECHNOLOGIES

Plus de deux ans après avoir mis la main sur l'entreprise girondine CIS Valley, Koesio Corporate IT annonce la fusion de ses deux entreprises spécialisées dans les services numériques. CIS Valley by Koesio, dont le siège social est au Haillan, et Koesio Corporate Technologies, seront désormais réunies sous une même entité. L'objectif ? Combiner leurs expertises mutuelles et devenir un leader sur le marché français de l'IT (technologies de l'information), affirme le groupe drômois. Les deux sociétés rassemblent ainsi des compétences en cloud computing (utilisation de serveurs informatiques à distances) et services managés (accompagnement des infrastructures). Avec un chiffre d'affaires prévisionnel de 100 millions d'euros, et plus de 260 collaborateurs, la filiale disposera de 8 agences en France et sera présente en Suisse. Koesio Corporate IT a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 380 millions d'euros, avec un réseau de 32 agences en France, en Suisse et à Monaco.



Éric Julien, directeur général de CIS Valley by Koesio et secrétaire général de Koesio Corporate IT, et Romain Lemonnier, directeur général de Koesio Corporate Technologies.

Blanquefort

DARTESS DÉPLOIE SON NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE

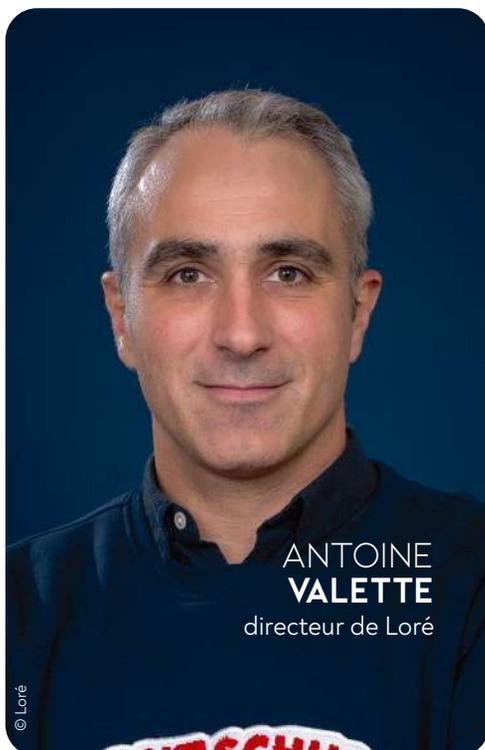
Le spécialiste du stockage et de la logistique des vins et spiritueux, dont le siège social se trouve à Blanquefort, annonce un chiffre d'affaires stable de 30 millions d'euros en 2023.

Dartess prévoit dès 2024 de déployer son plan stratégique « Dartess 2027 », axé sur deux piliers : « l'excellence opérationnelle et l'engagement client », précise l'entreprise dans un communiqué. L'entreprise va, dans ce cadre, faire évoluer son dispositif immobilier avec l'ouverture en Gironde de deux nouveaux entrepôts climatisés et dédiés à la conservation des Grands Crus, à Blanquefort dès 2024, et Izon en 2025, pour un total de 30 000 m². « 2023 a été marquée par une volonté forte de structurer à la fois nos activités et notre organisation. Cette décision, essentielle après la croissance soutenue que nous avons enregistrée ces quatre dernières années, nous permet d'aborder l'avenir avec sérénité. L'objectif est de poursuivre sur un rythme de croissance durable et responsable de près de 10 % par an à partir de 2025 », assure dans un communiqué Frédéric Lantieri, directeur général de Dartess. L'entreprise, qui emploie 290 collaborateurs déployés sur 16 sites logistiques en France, dispose de 4 pôles d'activité : mise en bouteille et conditionnement ; stockage et logistique ; transport vins et spiritueux ; accompagnement et conseil. Elle vise un chiffre d'affaires d'au moins 40 millions d'euros d'ici 3 ans et au-delà de 50 millions d'euros d'ici 5 ans.

Situé au Parc des Lacs, le nouvel entrepôt Dartess de Blanquefort représente 18 000 m² et une capacité de stockage de 12 millions de bouteilles.



© Dartess



Bordeaux LORÉ LANCE LA SOLUTION D'OPTIMISATION DE LA TAXE FONCIÈRE, ALFONS

La société bordelaise Loré, éditeur de solutions digitales innovantes pour les acteurs de l'immobilier, lance Alfons, une solution de pilotage et d'optimisation des taxes locales dédiée aux gestionnaires d'actifs. Logiciel centralisant toutes les données fiscales des biens immobiliers résidentiels, commerciaux ou industriels, Alfons centralise la simulation de l'ensemble des taxes locales, l'optimisation de l'impôt, le pilotage des déclarations dématérialisées et le partage de la donnée fiscale. « Forts du succès de notre solution Wim, dédiée aux acteurs de l'immobilier résidentiel, nous avons décidé de créer Alfons, le copilote des sociétés immobilières privées. Il accompagne tous les propriétaires professionnels afin de leur simplifier la gestion de la fiscalité locale. Il permet entre autres de mieux appréhender le poids des taxes foncières pour les bailleurs et les exploitants, mais également d'identifier les pistes d'optimisation », précise dans un communiqué Antoine Valette, directeur de Loré.

Nouvelle-Aquitaine LA BANQUE DE FRANCE DÉDIE UN SITE AUX DIRIGEANTS D'ENTREPRISES

C'est avec l'objectif de « regrouper en un point unique l'essentiel des informations de la Banque de France nécessaires aux chefs d'entreprise » que l'institution a présenté le 4 avril ce nouvel espace.

Cotation des entreprises, visualisation des indicateurs clés (variation du chiffre d'affaires, résultat net, endettement, capacité de remboursement...), comparaison sectorielle complète et courriers dématérialisés, mais aussi diagnostic économique et financier gratuit Opale : la Banque de France réunit l'ensemble de ses services destinés aux dirigeants dans un espace unique. « Grâce à ce nouvel espace Dirigeant, nos échanges avec les chefs d'entreprise seront fluidifiés ; cette plateforme innovante simplifiera la vie des entreprises ! », assure dans un communiqué Émilie Quema, directrice des entreprises à la Banque de France. La cotation des entreprises permet notamment d'apprécier la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à 1 à 3 ans, pour permettre aux dirigeants d'avoir un dialogue facilité avec les structures de financement.

Rendez-vous sur dirigeant.banque-france.fr. La connexion peut se faire simplement via France Connect.



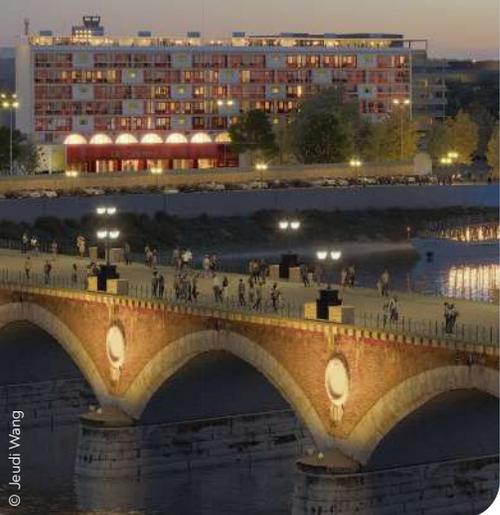
5 LAURÉATS DU PLAN DE TRANSFORMATION DES ZONES COMMERCIALES

Le gouvernement a annoncé, le vendredi 29 mars, la liste des 74 lauréats du plan de transformation des zones commerciales. Ils bénéficieront d'un soutien technique et financier de 26 millions d'euros. Ainsi, 7 lauréats se trouvent en Nouvelle-Aquitaine, dont 5 en Gironde, avec un montant total de 525 000 euros de subventions. Ce dispositif a pour objectif d'accompagner la transformation des zones commerciales situées en centre-ville, l'amélioration de l'attractivité de ces territoires et l'adaptation aux changements de consommation.

Lancé en septembre 2023, il est piloté par la Direction générale des Entreprises, l'Agence nationale de la Cohésion des territoires et la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature. En Gironde, les zones de Bordeaux Lac, de la Morlette à Cenon, de Carès Cantinolle à Eysines, de Berlincan à Saint-Médard-en-Jalles et de Moléon à Langon font partie des lauréats, chacun subventionné à hauteur de 75 000 euros. Une deuxième vague, avec huit millions d'euros supplémentaires, a été lancée le 29 mars dernier. Le gouvernement invite les porteurs de projets à déposer leur candidature dès le deuxième semestre 2024.



Perspective de la caserne reconvertie



Bordeaux LA CASERNE DE LA BENAUGE TRANSFORMÉE

Les sapeurs-pompiers de l'historique caserne de la Benauge à Bordeaux ont défilé dans les rues, mardi 2 avril 2024 pour rejoindre leurs nouveaux locaux près du pont Saint-Jean. Située à quelques pas du pont de pierre rive droite, cette dernière fait partie du paysage bordelais depuis 1954. Conçue par les architectes Claude Ferret, Adrien Courtois et Yves Salier, elle est inscrite au titre des monuments historiques depuis 2014. Suite à l'installation des pompiers dans une nouvelle caserne, un projet de reconversion a été confié en 2017 à l'EPA Bordeaux Euratlantique, dans le cadre de la ZAC Garonne Eiffel, par Bordeaux Métropole. L'EPA a désigné Eiffage Immobilier, constructeur promoteur, et l'agence Atelier Ferret Architectures pour réaliser le projet. Ainsi, tout le bâtiment de la caserne sera transformé en un hôtel « lifestyle » de 95 chambres avec une terrasse restaurant au dernier étage. Le R+1 pourra quant à lui accueillir des bureaux. Le bâtiment qui se trouve le long des rues de la Benauge et Henri-Dunant proposera 26 logements. Un nouveau bâtiment proposera, lui, 77 nouveaux logements. La livraison est prévue en 2028.

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

Actualité économique
Vie des entreprises et des collectivités
Décryptages juridiques
Annonces légales - Ventes aux enchères

79€ TTC
magazine + web

ABONNEZ-VOUS !

52 numéros

Gagnez du temps !

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE sur echos-judiciaires.com

Paiement sécurisé



Magazine + Web	<input type="checkbox"/> 6 MOIS = 48 €	<input type="checkbox"/> 1 AN = 79 €	<input type="checkbox"/> 2 ANS = 119 €
Web	<input type="checkbox"/> 6 MOIS = 24 €	<input type="checkbox"/> 1 AN = 39 €	<input type="checkbox"/> 2 ANS = 59 €

Nom ou raison sociale _____

Activité _____

Adresse _____

Ville _____ code postal _____

Tél _____ email _____

Autre contact _____

Nombre d'abonnements souhaité _____

Contact : Catherine Depetris
abonnement@echos-judiciaires.com / 05 57 14 07 55
108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex

Pour les abonnements multiples, contactez notre service abonnement par mail

LANE UNE

LEO VALLS
skateur professionnel



© Louis Piquemil - Echos Judiciaires Girondins

Bordeaux, ville skate

INTERVIEW • Pour la deuxième fois dans l'histoire des Jeux olympiques, des épreuves de skateboard auront lieu à Paris, cet été. Bordeaux, dont le skatepark des Chartrons a été labellisé Centre de préparation aux Jeux, est un modèle d'intégration du skate à l'aménagement urbain. L'un de ses artisans, le skateur professionnel bordelais Leo Valls, décrit comment la ville est devenue une référence internationale en la matière et les bénéfices associés.

Propos recueillis par Jennifer WUNSCH

Échos Judiciaires Girondins :
Vous êtes l'une des figures du skate professionnel à Bordeaux. Quel est votre parcours ?

Leo Valls : J'ai 37 ans, j'ai grandi à Bordeaux et je fais du skate depuis l'âge de 12 ans. Quand j'étais jeune, le skate était une manière pour moi de sortir des sports classiques avec des règles, des codes, des podiums et de garder une forme de liberté. C'est aussi une pratique socioculturelle qui m'a fait m'intéresser à la ville et aux activités artistiques qui gravitent autour comme la production d'images, le design, l'urbanisme, l'architecture, la communication, etc.

Assez vite, je me suis rendu compte que le skate était aussi un outil permettant de rencontrer

des gens et de voyager. Ce qui m'a amené à vivre à San Francisco et au Japon par exemple. Je suis devenu skateur professionnel assez jeune et je suis depuis sponsorisé par des marques pour qui je développe des projets en les représentant.

EJG : Quelles sont les valeurs véhiculées par le skate ?

L. V. : Le skate est une pratique née dans la rue, *a priori* en Californie, dans les années 1950. À Bordeaux, des archives montrent

qu'il y avait déjà une communauté de skateurs qui investissaient les terrasses de Mériadeck en 1975 !

Pour moi, le skate représente la liberté, la créativité, l'ouverture vers les autres et vers le monde. C'est un mode d'expression personnelle, l'idée étant de développer sa propre personnalité, son style, ses figures et de trouver ses spots. La pratique du skate repose sur l'interaction avec la ville et la recherche de lieux qui ont une certaine esthétique urbaine. C'est





© Shutterstock

© Shutterstock



donc un certain regard sur la ville qui développe une vraie créativité.

Ce sont ces valeurs originelles que nous voulons faire perdurer à travers les images que nous produisons. Inspirer et être inspiré permet d'apporter sa pierre à l'édifice de ce qu'est le skate.

EJG : Qui sont vos sponsors ?

L. V. : Je suis sponsorisé depuis 2010 par la première marque de skate française, Magenta Skateboards, créée par trois amis : Vivien Feil, Jean Feil et Soy Panday, qui ont installé leurs bureaux entre Bordeaux, Paris et Strasbourg. L'idée était de créer

une marque avec une identité française propre, axée sur la dimension artistique et urbaine du skate, en interagissant avec l'architecture des villes patrimoniales françaises comme Bordeaux, Paris, Marseille, Strasbourg, etc. Magenta est aujourd'hui la première marque de skate en France, elle est distribuée dans plus de 25 pays et nous avons une équipe de skateurs internationaux qui la représentent dans le monde entier, dont je suis aussi le *team manager*.

Je suis également sponsorisé par DC Shoes, marque de chaussure de

“ Il y a environ 35 000 pratiquants occasionnels sur la Métropole ”

skate, qui a notamment produit un documentaire sur mon travail d'intégration du skate à l'urbanisme. Mon statut de skateur pro m'a donné la légitimité de travailler sur cette démarche unique qui vise à valoriser le skate en l'intégrant, lorsque c'est possible, aux espaces publics et au développement urbain.

EJG : Vous avez donc une deuxième activité de consultant. Comment cela s'est-il fait ?

L. V. : Il faut d'abord rappeler qu'à Bordeaux, il y a un vrai engouement autour de la pratique du skate. On estime qu'il y a environ 35 000 pratiquants occasionnels sur la Métropole, un public assez large avec des enfants, des jeunes, des adultes.

Dans les années 2000, et comme beaucoup d'autres mairies, la Ville de Bordeaux a estimé qu'à partir

du moment où elle avait construit un skatepark, elle pouvait interdire la pratique du skate en ville. Les panneaux d'interdiction et les amendes se sont multipliés, des éléments d'architecture anti-skate ont été installés. Mais si les skateparks sont des lieux d'apprentissage nécessaires, ils ne correspondent pas à l'essence même de la pratique. C'est dans la rue que le skate prend sa dimension infinie basée sur l'exploration urbaine et l'interaction avec l'espace public, avec les gens...

À cette époque, il n'y avait aucune communication entre la ville et la communauté de skateurs, je me suis dit qu'il fallait vraiment faire quelque chose. On s'est rassemblé avec un premier collectif de skateurs pour proposer un système de médiation avec des horaires aménagés pour pouvoir faire du skate légalement dans les lieux totalement interdits au skate comme la place Pey-Berland, le

cours du Chapeau-Rouge etc. Le tout sous le signe du partage de la ville.

Puis une exposition sur la dimension culturelle et urbaine du skate a été organisée avec Arc en rêve au CAPC. C'est à partir de là que nous avons travaillé avec les services de la mairie et de la Métropole sur la façon d'intégrer le skate au développement urbain.

EJG : Quels sont les bénéfices du skate pour la ville ?

L. V. : En recherche, on parle de théorie des paradoxes : comment une pratique qui peut sembler négative se transforme en atout. L'intérêt est de permettre à la ville de répondre aux problématiques de conflit d'usages en instaurant un dialogue, et de développer son espace public autour des questions sportives, culturelles, sociales et de jeunesse.

En 2017, j'ai donc créé une activité de conseil et travaillé

avec des agences, des architectes, et avec les services Culture, Urbanisme, Sport, Mobilité ou Communication de la mairie et de la Métropole. J'ai 3 axes d'action. Le premier, qui est le socle de la démarche, c'est la médiation, avec l'installation d'une communication positive à destination de tous pour un bon partage de l'espace public. La Ville a produit en 2023 un Guide du skate avec des recommandations d'usage qui



© Shutterstock



© Shutterstock



© Shutterstock

“ Des acteurs privés et des collectivités nous contactent pour appliquer « le modèle bordelais » à leur espace public ”

a permis de supprimer toutes les interdictions qui existaient depuis 1999. Un aboutissement après 7 ans de travail !

Le deuxième axe, ce sont les événements culturels, qui peuvent prendre la forme de sculptures skateables dans la ville. Chaque année, je travaille avec la Direction

générale des affaires culturelles (DGAC) de la Ville de Bordeaux pour imaginer un nouveau parcours d'éléments artistiques calibrés pour la glisse urbaine, qui attirent touristes et skateurs.

Enfin, le dernier axe, c'est le skate urbanisme. Bordeaux est aujourd'hui une ville pilote en la matière.

EJG : Qu'est-ce que le skate urbanisme ?

L. V. : C'est une démarche qui consiste à intégrer le skate à l'urbanisme de la ville de manière libre et partagée. Par exemple en requalifiant des espaces en déshérence, comme on l'a fait avec la terrasse Koenig à Mériadeck, qui a bénéficié de travaux de réparation pour le

Leo Valls sur les sculptures du projet CONTACT, des sculptures skateables installées au Miroir d'eau en 2023



© David Marnaud

© Shutterstock

skate : on a retravaillé les prises d'élan, les chanfreins, sans en faire un terrain de sport et en gardant l'aspect espace public partagé. Avec très peu d'investissement, le lieu a repris vie : naturellement, les skateurs créent du jeu, une forme de sécurité, les gens reviennent.

Cela peut aussi prendre la forme de mobilier urbain skatable. Bordeaux Métropole a par exemple dispatché des bancs en granit dans plusieurs espaces publics de la ville et cela fonctionne très bien. Ces projets sont intégrés dans le schéma directeur du skate de Bordeaux Métropole, qui cartographie la ville et fait des propositions d'aménagement stratégique avec une vision globale du territoire. Aujourd'hui, des acteurs privés et des collectivités nous contactent pour appliquer « le modèle bordelais » à leur espace public. Je travaille par exemple avec le bureau d'architecture Nikken, à Tokyo, pour déployer la démarche au Japon.

Nous avons également imaginé un nouveau festival international autour du skate et de son intégration à l'urbanisme. « Connect » aura lieu le 16 octobre à la cour Mably, à Bordeaux, avec des conférences de chercheurs et de politiques, des projections, des expositions et un nouveau parcours de sculptures skatables installé dans la ville. Ce sera l'occasion, après les Jeux olympiques de Paris, de replacer le curseur sur

l'aspect culture, social et urbanisme du skate.

EJG : Le skateboard fait en effet l'objet d'épreuves aux JO de Paris pour la deuxième fois de l'histoire. C'est une occasion de mettre en avant la pratique...

L. V. : Comme les skateparks, qui sont utiles, le fait que l'aspect sportif du skate se développe est positif, c'est complémentaire avec la pratique libre. Mais lorsque l'épreuve de skate a eu lieu pour la première fois aux JO de Tokyo en 2020, la communauté du skate japonaise a été confrontée à une interdiction de la pratique de rue,

LE FOISSONNANT ÉCOSYSTÈME SKATE BORDELAIS

La communauté bordelaise du skate réunit autour de skateurs professionnels tels que Leo Valls toute une filière économique avec des marques comme Magenta ou Rave ; des magasins spécialisés comme Riot Skateshop ; des associations comme Board'o, la Brigade Darwin ou encore Bordeaux Skate Culture, qui développent le skate sur le plan pédagogique ; des médias (le premier média de skate, SuGar, est à Bordeaux) ; des photographes spécialisés comme David Manaud, référence en la matière ; des vidéastes ; des designers ; et même le siège de la Fédération française de roller et skateboard (FFRS).

le gouvernement ayant investi dans des skateparks. Cela crée un décalage avec la manière dont on pratique réellement le skate.

Les JO ont besoin de rajeunir leur image et s'intéressent aujourd'hui au skateboard, au breakdance, au surf, etc. Mais on ne peut pas les traiter comme les sports plus classiques. En tant que passionnés et puristes du skate, nous faisons très attention à sa récupération. ■



Skateboard Bordeaux au rythme des JO

DÉCRYPTAGE •

Des épreuves de skateboard auront lieu durant les Jeux d'été de Paris. Sur la proposition de la Fédération française de roller et skateboard, dont le siège se trouve à Bordeaux, la ville et son skatepark ont été labellisés Centre de préparation aux Jeux. Un collectif de skateurs girondins accompagnera également le porteur de la flamme olympique le 23 mai, à Bordeaux.

Par Jennifer WUNSCH

« Pour nous, les Jeux olympiques sont un moment très singulier, un moment exceptionnel, en particulier lorsqu'ils ont lieu à domicile », confie Stéphane Casteran, secrétaire général de la Fédération

française de roller et skateboard (FFRS), dont le siège est installé à Bordeaux. Délégué de service public pour l'organisation et le développement de la pratique du roller, du skateboard, de la trottinette et de la longue piste sur glace, la FFRS est installée en Gironde depuis les années 1990, principalement en raison de l'activité de roller proposée au Creps de Talence.

« Les athlètes et la Fédération se préparent activement à cet événement. Notre rôle est de leur offrir les meilleures conditions », poursuit-il. Pour la seconde fois dans l'histoire des Jeux, des épreuves de skateboard sont en effet prévues, avec le *street* (pratique sur skatepark) les 27 et 28 juillet, et le *park* (pratique dans un *bowl* en forme de piscine) les 6 et 7 août, place de la Concorde, à Paris.

ACCÉLÉRATEUR

« Le Comité international olympique (CIO) a souhaité faire un focus sur les sports urbains. Ces épreuves représentent une opportunité de développement fabuleuse pour ces sports qui deviennent plus visibles », estime Stéphane Casteran. Depuis la première épreuve de skateboard aux JO de Tokyo en 2020, le nombre de licenciés en skateboard est ainsi passé d'environ 2 300 en France à plus de 4 000 en 2023, dont 800 en Gironde. « Les JO sont sans aucun doute un accélérateur », juge-t-il.

« C'est important pour la Fédération. Au fur et à mesure que le skateboard entre dans les clubs, que des éducateurs sportifs

formés s'impliquent, la discipline devient plus inclusive pour les publics empêchés ou éloignés. C'est un travail de longue haleine qui paye, avec un taux de féminisation qui augmente dans le skate, les femmes représentant 33 % des licenciés en Gironde », ajoute-t-il.

FLAMME OLYMPIQUE À BORDEAUX

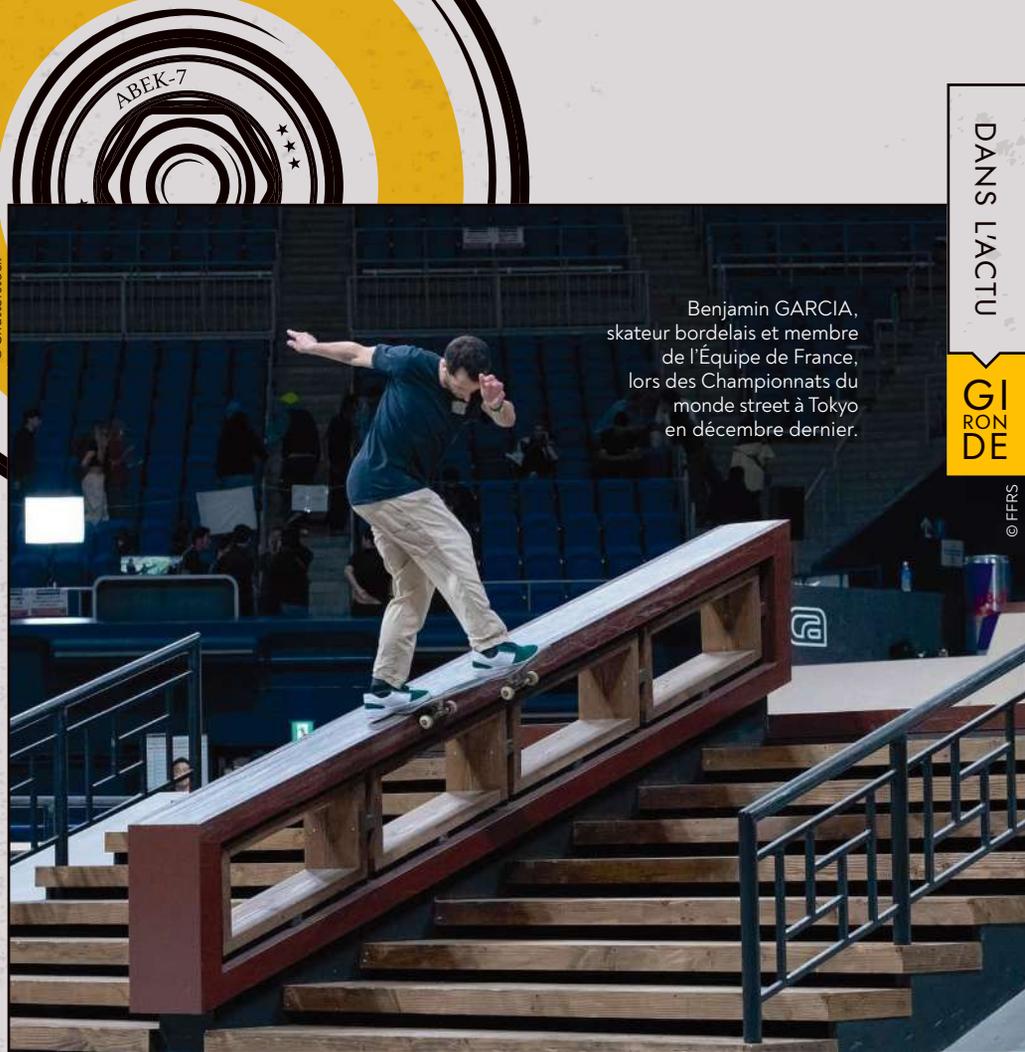
À l'image d'autres villes de France et sur proposition de

la FFRS, Bordeaux et son skatepark des Chartrons ont été labellisés « Centre de préparation aux Jeux », par le Comité d'organisation des Jeux olympiques. « Bordeaux est ainsi identifiée et fléchée pour accueillir l'entraînement d'une délégation internationale. La Ville a dans ce cadre reçu une aide financière pour développer cet équipement », indique Stéphane Casteran.

L'autre temps fort pour le skate girondin sera le passage, le 23 mai, de la flamme olympique à Bordeaux. « Un collectif d'une vingtaine de skateurs entourera le porteur de flamme, nous l'espérons sur des skateboards, en fonction de la météo ! », glisse le secrétaire général de la FFRS. Au skatepark des Chartrons, le relais collectif de skateboards sera mené par le Néo-aquitain Vincent Milou, arrivé 4^e de l'épreuve de street masculine aux JO de Tokyo en 2020. ■

STÉPHANE CASTERAN

secrétaire général de la Fédération française de roller et skateboard, basée à Bordeaux



Primus Soft sécurise son développement

MÉRIGNAC · Une opération vécue comme une opportunité pour le mérignacais Primus Soft et ses clients. L'éditeur et intégrateur ERP (progiciel de gestion intégré) exclusivement dédié aux marchés des vins, alcools et spiritueux, a été racheté par le breton Dimood.

Par Hélène LERIVRAIN

Ils ont été partenaires sur quelques dossiers et sont désormais collègues. Le spécialiste des systèmes d'information breton Dimood vient de boucler l'acquisition de Primus Soft. Créée en 2004, l'entreprise mérignacaise est spécialisée dans l'édition logicielle et l'intégration de solutions ERP (progiciel de gestion intégré) pour les métiers des vins, alcools et spiritueux haut de gamme.

« Une niche », précise Jacques Langlois, fondateur et directeur de Primus, tandis que Dimood réalise 50 % de son activité dans l'agroalimentaire. « Le secteur qu'adresse Primus est complémentaire et nous avons la même culture », explique Jérôme Bazin, président du groupe Dimood.

ANALYSER DES BESOINS SPÉCIFIQUES

Les deux entreprises ont la particularité d'utiliser des produits de Microsoft, l'idée étant de ne pas réinventer un logiciel à partir d'une page blanche. « Le cœur du produit, c'est donc la plateforme Microsoft sur laquelle nous rajoutons les notions métiers de la filière vins, alcools et spiritueux. Notre métier consiste à informatiser tous les actes de gestion, sauf la paie, dans un secteur très particulier », explique Jacques Langlois.

Le savoir-faire de Primus réside en l'occurrence dans l'analyse des besoins spécifiques liés à la gestion de la



production, de la base clients, les réglementations spécifiques très nombreuses dans le secteur viticole, ainsi que la consolidation comptable et financière. « Le gros avantage de travailler avec Microsoft, c'est la mutualisation de la R&D, notamment en matière d'intelligence artificielle. Nous avons accès aux meilleures technologies », explique Jérôme Bazin.

« Cela permet d'être toujours tiré vers le haut », complète Thomas Dionisi, directeur des systèmes d'information, sur le pôle vin du Groupe Ballande, récent client de Primus. La contrepartie, c'est l'investissement. Or, « en 2020, Microsoft en demandait de plus en plus », reconnaît Jacques Langlois.

UN POTENTIEL DE CROISSANCE

En s'adossant à Dimood, Primus qui emploie 18 personnes sécurise ainsi son développement. « Nous intégrons un groupe qui emploie 300 personnes. Nous accédons à de la technologie et à une structuration

© D.R.



JÉRÔME BAZIN
président du groupe Dimood



© D.R.

JACQUES LANGLOIS
directeur de Primus Soft



De gauche à droite, Jacques LANGLOIS, fondateur de Primus, et Jérôme BAZIN, président du groupe Dimood

que nous n'avions pas, tout en gardant notre entité et savoir-faire », explique Jacques Langlois.

Dans le même temps, il prépare, à titre personnel, sa sortie de la société. De quoi rassurer les clients de Primus Soft. « Cette acquisition est une très belle opportunité pour nous. Cela va permettre d'accélérer la transformation autour de l'outil », témoigne Benoit Soulie, directeur informatique et transformation, chez Maison Joseph Mellot, client de Primus depuis 2023.

CAP SUR LE PORTUGAL

« C'est évidemment aussi une opportunité pour Primus dont le potentiel de croissance est énorme. L'entreprise détient un portefeuille de 60 clients alors qu'elle pourrait toucher plus de 3 000 acteurs », estime Benoit Soulie. L'implantation de Dimood au Portugal, producteur de vin, constituera précisément une opportunité.

Le groupe Dimood, qui affichait un chiffre d'affaires 2022 consolidé de 33 millions d'euros, vise un chiffre d'affaires de 40 millions d'euros d'ici 2025. ■

Santé Le mécénat, un remède vital

GIRONDE - Malgré un contexte économique difficile, le mécénat continue de financer de nombreux projets dans le domaine de la santé. Le CHU de Bordeaux, la Fondation Bergonié, ou encore l'association Les Liens du Cœur à Haut-Lévêque œuvrent pour faire avancer la recherche ou accompagner les patients et leurs familles.

Par Nathalie VALLEZ

« **A**vec une collecte de 1,2 million d'euros en 2023, le mécénat au sein du CHU de Bordeaux ne représente qu'une goutte d'eau par rapport au budget de l'hôpital, et pourtant c'est une goutte d'eau qui fait du bien ! », remarque Audrey Baradat, directrice du mécénat au sein du centre hospitalier universitaire.

APPAREILLAGE DE POINTE

À la Fondation Bergonié, qui finance la recherche et l'innovation pour le traitement du cancer en lien avec l'Institut du même nom, pas moins de 41 projets sont présentés sur le site. « Nous avons 3 thématiques », annonce Marina Mas Doutreloux, directrice de la fondation, « l'appareillage de pointe, les nouveaux médicaments et traitements et l'accompagnement du patient. » Parmi les projets innovants, PRONE (objectif de la levée de fonds : 100 000 €) est un nouveau



DAVID BISMUTH

DAVID BISMUTH À SMITH HAUT LAFITTE POUR LA RECHERCHE MÉDICALE

Chaque année, Mécénart, association d'entreprises mécènes en faveur de l'art et de la culture, propose à l'un de ses artistes amis de donner un concert gratuitement en soutien à la Fondation pour la Recherche Médicale « FRM ». La FRM encourage et finance des projets de recherche sur différentes maladies : cancers, maladies cardiovasculaires, neurologiques, psychiatriques, infectieuses... Cette année c'est le pianiste David Bismuth qui va donner un concert le 29 mai au château Smith Haut Lafitte. Au programme des œuvres de Schubert, Mozart et d'autres compositeurs. La réservation des places (30 €) est disponible sur le site Hello Asso.

système de radiothérapie contre la récurrence du cancer du sein, ou encore X-Pulse, un système d'imagerie pour des mammographies en trois dimensions (objectif 140 000 €).

Mais les projets à financer peuvent être très différents, à l'instar du projet d'hypnose Hypno-AJA (objectif 50 000 €), pour accompagner les patients atteints de sarcomes, cancer des tissus mous et osseux : « Ces séances d'hypnose permettent aux patients de mieux supporter les séances de chimiothérapie. Ce cancer est très agressif, il touche

l'explique Audrey Baradat : « Il y a 4 axes : améliorer le bien-être des personnes hospitalisées et faciliter l'accueil aux aidants, financer des projets d'innovation en santé, privilégier la qualité de vie au travail et enfin l'écologisation des pratiques et la RSE ». Les dons jouent un rôle primordial.

Parmi les projets actuels, on peut citer le réaménagement du jardin d'honneur de l'hôpital Saint-André (objectif 100 000 €), la création d'une école à l'hôpital des enfants (objectif 210 000 €) ou encore un

“ Le mécénat permettra de financer la création d'une école à l'hôpital des enfants ”

particulièrement de jeunes patients et provoque de fortes douleurs. Ce projet pilote va nous permettre de détacher une infirmière qui va entièrement s'y consacrer ».

AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE DES PATIENTS

Au CHU de Bordeaux, les fonds récoltés sont alloués aux professionnels et aux patients. Comme



La future maison des Liens du Cœur

JEAN-BENOÎT THAMBO

président de l'association
Les Liens du cœur
et chef du service des
cardiopathies congénitales

programme d'unités durables qui vise à écologiser les pratiques du personnel (objectif 100 000 €). « On a réussi à créer une belle dynamique », se satisfait Audrey Baradat.

AUDREY BARADAT

directrice du mécénat du
CHU de Bordeaux

FACILITER L'ACCUEIL DES AIDANTS

Les projets à financer sont multiples et permettent aussi de créer du lien. C'est le cas de la future maison des Liens du Cœur. Cette association, 100 % intégrée au service pédiatrique des cardiopathies congénitales à l'hôpital Haut-Lévêque à Pessac, œuvre depuis 1994 pour accompagner les malades et leurs familles.

Véritable lieu de vie, la Maison des familles aura vocation à faciliter le quotidien des parents et proches d'enfants hospitalisés.

La Maison, située sur le site de l'hôpital, dont le permis de construire vient d'être déposé, devrait être livrée fin 2025, début 2026. « La collecte de fonds, qui a fait l'objet de plusieurs campagnes et événements

“ La future Maison des Liens du Cœur devrait être livrée début 2026 ”

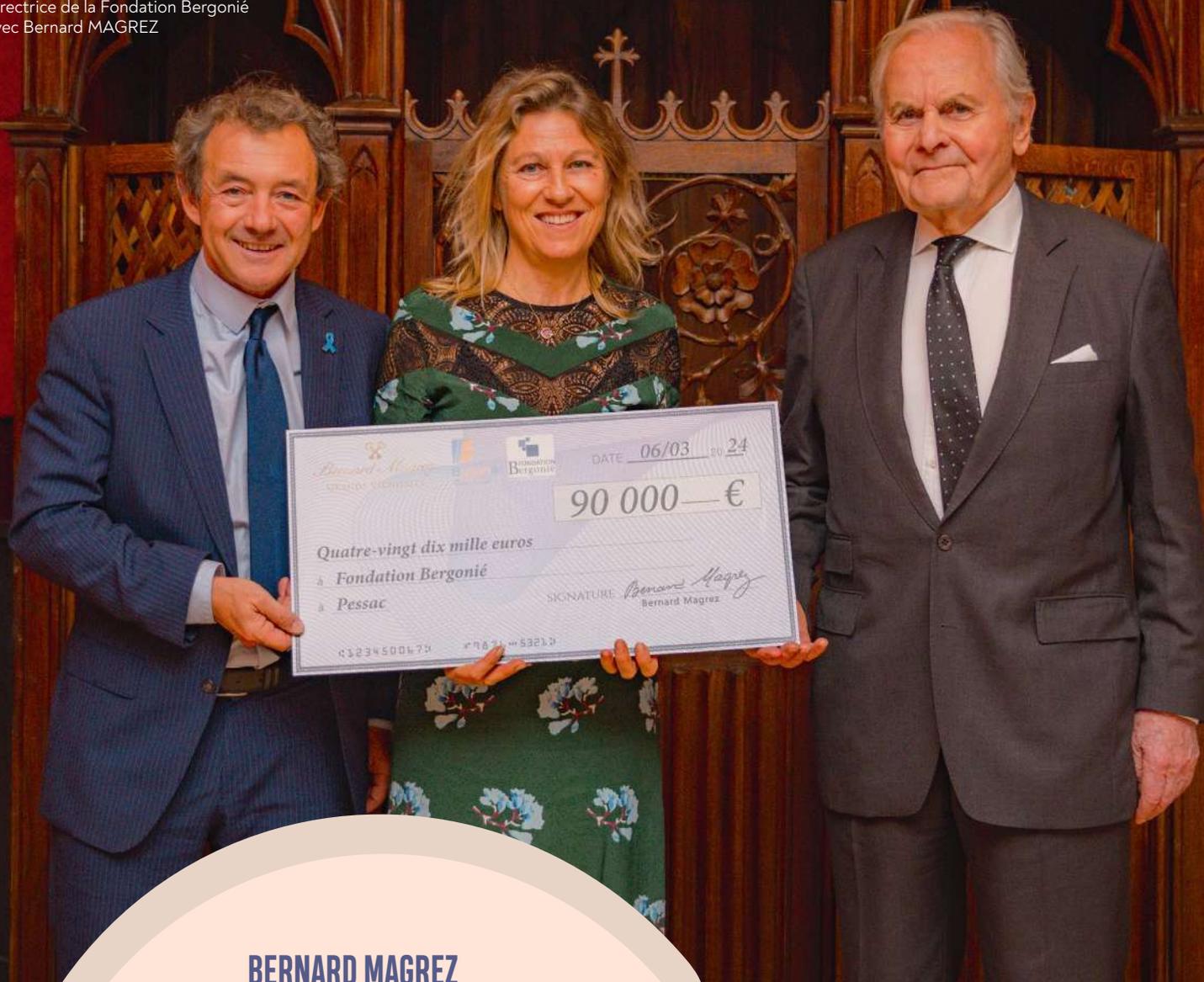
pour lever des fonds, a permis d'atteindre un tiers de l'objectif de 6 millions d'euros », commente le professeur Jean-Benoît Thambo, président de l'association et chef du service des cardiopathies congénitales. « Nous sommes à la recherche de prestataires et d'entreprises régionales partenaires du projet qui drainera toute la Nouvelle-Aquitaine. »

LE NERF DE LA GUERRE

La recherche d'entreprises est le nerf de la guerre ! « La conjoncture est un peu compliquée en ce moment, reconnaît Audrey Baradat. On sollicite des entreprises en lien avec les projets que l'on défend, mais certains mécènes viennent aussi spontanément vers nous. »

Un constat partagé par Marina Mas Doureloux, pour qui il faut redoubler d'inventivité pour lever des fonds : « Normalement nous organisons un dîner de gala chaque année, mais ça a été bouleversé par le Covid. Alors, nous avons organisé des événements exceptionnels tels que des ventes privées

François-Xavier MAHON, directeur de l'institut Bergonié et Marina MAS-DOUTRELOUX, directrice de la Fondation Bergonié avec Bernard MAGREZ



BERNARD MAGREZ SOUTIEN LA FONDATION BERGONIÉ

Passionné par l'innovation, Bernard Magrez est un donateur fidèle de la Fondation Bergonié. Il a ainsi remis un chèque de 90 000 € le 6 mars dernier pour le financement d'un robot de chimiothérapie.

« Avec une augmentation importante du nombre de traitements chaque année, le robot de chimiothérapie assure une centaine de préparations par jour », a estimé Barbara Portal-Canguilhem, pharmacien à l'institut Bergonié. « La pharmacie est aussi au cœur de l'innovation ».

pour une maison de luxe ou encore une campagne sur les réseaux sociaux avec des dons en ligne en faveur du projet hypnose ». Les dîners de gala sont toujours un moyen de récolter des fonds et trouver de nouveaux donateurs. Un dîner en faveur de la fondation Bergonié sera justement organisé lors du prochain salon BAD+, le 29 mai, au milieu des œuvres d'art. De son côté, le dîner organisé par les Liens du Cœur, en décembre dernier, réunissant 400 personnes a permis de lever 230 000 €. Le prochain devrait être organisé à la fin de l'année 2024. ■

Nouvelle-Aquitaine En bref

Saint-Léon-sur-Vézère UNE ÉTOILE BRILLE SUR LE PETIT LÉON

Le chef Nick Honeyman, originaire de Nouvelle-Zélande, élevé entre Afrique du Sud et Australie, obtient sa première étoile Michelin pour *Le Petit Léon*, <https://restaurantlepetitleon.fr/> en Périgord noir, où il s'est établi en famille après avoir beaucoup voyagé. Il y officie d'avril à septembre aux côtés de son épouse, Sina, sommelière, mixologue et responsable de salle. Dans le vieux corps de ferme qu'il a repris en 2015, les produits du pays croisent sous sa main les influences lointaines, entre délicatesse et puissance, modernité et tradition. L'autre partie de sa vie reste tournée vers son pays d'origine, où il est propriétaire d'un restaurant gastronomique qui a obtenu la plus haute distinction en Nouvelle-Zélande. Les six autres étoilés de Dordogne ont conservé leur grade.



© Emilie Soler

Dordogne DAVANTAGE DE DOSSIERS DE SURENDETTEMENT

Dans un Périgord qui compte parmi les revenus les plus bas de la région, les budgets sont contraints et le nombre de dossiers de surendettement déposés a progressé de 9 % (875 en 2023) contre 6 % en Nouvelle-Aquitaine, dont 15,6 % avec un bien immobilier (12 % en région) que ces foyers peinent à conserver. 61 de ces dossiers n'étaient pas recevables. La Dordogne est l'un des huit départements qui ont expérimenté les espaces France service pour orienter le public en difficulté vers la Banque de France dans la prise en charge des dossiers de surendettement. « Nous formons surtout les travailleurs sociaux, les points conseil budget, les professeurs qui assurent une éducation économique budgétaire et financière... », note la direction de la Banque de France. Le public est accueilli dans ses locaux de Périgueux ou peut déposer un dossier de surendettement en ligne sur [Service-public.fr](https://www.service-public.fr) (13,9 % des dossiers en 2023).

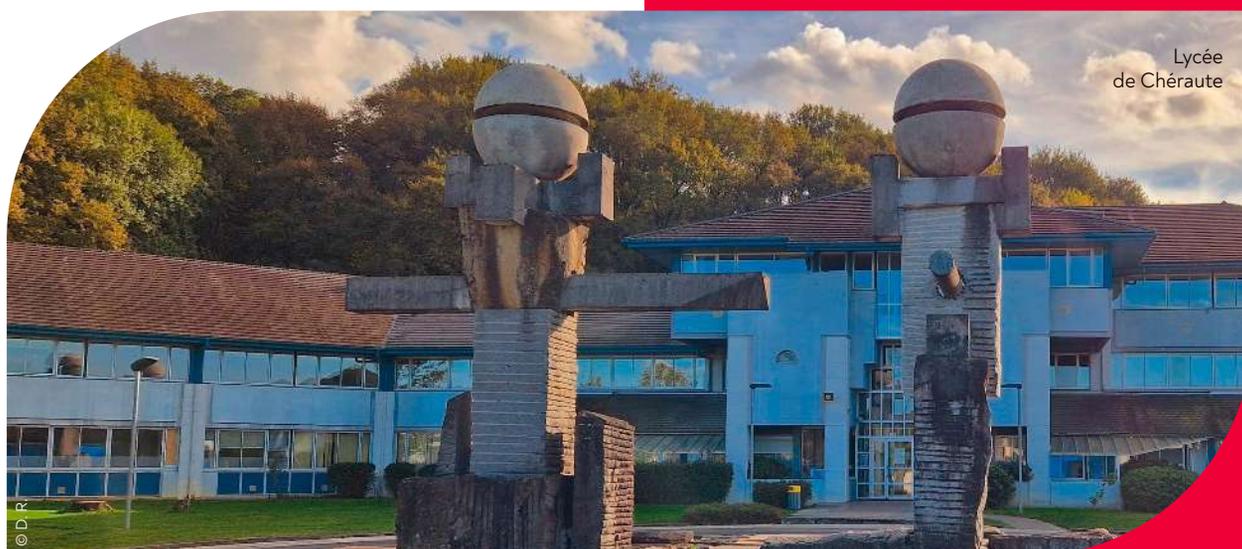


Espelette COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE AUTOUR DU PIMENT

Le syndicat de l'AOP Piment d'Espelette est dorénavant associé à l'AOP Pimiento de Lodosa de la Communauté autonome espagnole de Navarre et à l'IGP Gernikako Piperra de la Communauté autonome espagnole du Pays basque. Ces trois entités ont créé le réseau transfrontalier RetPIM afin de mutualiser certaines ressources et pratiques mais aussi de partager leurs expériences et expertises. Trois thématiques sont au programme : traçabilité du produit, impact socio-économique de chaque filière sur son territoire, techniques mises en œuvre. Cinq rencontres sont également programmées d'ici février prochain 2025. D'un budget de 88 744 euros, le projet du réseau transfrontalier RetPIM est financé (47 801 euros) par l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre ainsi que par les trois structures AOP et IGP et par des acteurs du secteur agroalimentaire.

Pays basque UN BTS ROBOTIQUE EN SEPTEMBRE

Le lycée du Pays de Soule à Chéraute ouvrira un BTS « Maintenance systèmes - spécialisation robotique » en septembre 2024. Cette formation pourra être réalisée en voie scolaire classique ou en apprentissage. Ce diplôme ouvrira également la possibilité de poursuite d'études notamment au sein de l'école d'ingénieurs ESTIA pour un Bachelor (BAC +3) ou pour un cursus d'ingénieur généraliste. Une douzaine d'entreprises du Pays basque souhaitant recruter des apprentis auraient déjà été répertoriées. La création de ce BTS s'inscrit dans le projet d'implantation de Xibetek, un pôle technologique de pointe autour de la robotique en Soule.



Lycée
de Chéraute

©DR

Asperge des
sables des Landes

Opération séduction

LANDES • Déjà détentrice d'une IGP depuis 2005, l'asperge des sables des Landes a décroché le Label Rouge depuis le 1^{er} mars. Grâce à ce nouveau signe officiel de qualité et à des innovations produit, le légume primeur entend séduire de nouveaux consommateurs.

Par Cécile AGUSTI

Alors que les carottes et les pommes de terre constituent le fond de frigo, l'asperge est considérée comme un légume plaisir annonciateur du printemps. Sur les quelque 20 000 tonnes cultivées en France et proposées de mars à juin sur les étals, 4 500 sont produites dans les Landes par 80 asparagiculteurs.

Non content d'être le plus gros bassin de production français, le département est également celui qui fournit les « meilleures asperges du monde », assure David Ducourneau, producteur à Saint-Martin-d'Oney et président de l'Association des asperges des Landes. En témoigne leur double certification. En 2005, les



Depuis le 1^{er} mars, les asperges des sables des Landes sont les seules en France à arborer un Label Rouge

asperges des sables des Landes ont été les premières en Europe à décrocher une Identification géographique protégée (IGP), qui garantit leur terroir de production. Et depuis le 1^{er} mars, elles sont les seules asperges françaises à arborer un Label Rouge, signe de leur qualité supérieure.

« Notre département offre des conditions idéales pour la culture de l'asperge, reprend David Ducourneau. Un sol sableux et très perméable, et un climat océanique. La qualité du produit s'en ressent. Et c'est pourquoi depuis huit ans, nous avons travaillé à obtenir le Label Rouge. Nos asperges sont sorties grandes gagnantes des dégustations à l'aveugle réalisées auprès d'un panel de 100 consommateurs et de 15 professionnels. Leur goût, leur fraîcheur, leur odeur, leur aspect et leur tendreté sont unanimement reconnus. »

ÉLARGIR LA BASE DE CONSOMMATION

Aussi bonne soit-elle, l'asperge (d'où qu'elle vienne) a une faiblesse de taille : son taux de pénétration. « Seulement un quart des ménages en consomme », indique Angélique Aubry, responsable marketing chez Priméale à Ychoux, qui met en marché la majorité des asperges landaises. « Pour donner une idée, dans le cas de la carotte, c'est entre 86 et 87 % ! »

Il y a donc de la marge pour élargir la base de consommation. Le Label Rouge est un moyen d'y parvenir. « Même si l'IGP commence à être bien connue, le Label Rouge reste le signe officiel le mieux identifié par les consommateurs », souligne David Ducourneau. Les professionnels comptent donc sur le précieux sigle pour attirer l'œil de nouveaux acheteurs.

Toute la production landaise ne portera cependant pas la célèbre estampille. Cette année, une vingtaine de producteurs sont engagés dans la démarche et d'ici trois à cinq ans, seuls 15 à 20 % des volumes seront labellisés. Le cahier des charges est en effet très strict. Sélection des variétés, conduite des parcelles et de la production, récolte manuelle, taux de sable dans le sol, respect de la fraîcheur (elles doivent se retrouver sur les étals au maximum deux jours après la récolte), traçabilité... Rien n'est laissé au hasard pour garantir une qualité supérieure aux clients.

RAJEUNIR LA CIBLE

Pour conquérir de nouveaux consommateurs, d'autres techniques sont donc mises au point. Jusqu'en mai, un plan de communication exceptionnel est déployé sur les grands bassins de consommation que sont Paris, Lyon, Toulouse et Nantes. L'asperge des sables des Landes va faire son show dans la presse professionnelle

4 500 tonnes d'asperges
sont produites dans les Landes
par 80 asparagiculteurs



Des asperges
micro-ondables
pour une
clientèle plus
jeune

(Fresh Plaza) et grand public (Elle, Le Figaro Magazine), sur les réseaux sociaux, en campagne d'affichage et à la radio (RTL2, Sud Radio, Scoop Lyon et sur les ondes des autoroutes). Elle sponsorise aussi l'émission « Petits plats en équilibre », diffusée du lundi au vendredi sur TF1, après les journaux de 13 h à 20 h. Depuis le 18 mars et jusqu'au 20 avril, elle s'offre ainsi 136 passages télé.

Et alors que l'asperge attire majoritairement une clientèle senior, Priméale a développé une innovation pour recruter une cible plus jeune. Avec les « asperges minute », les plus pressés et les plus nuls en cuisine disposent désormais d'asperges fraîches prêtes à cuire sans épluchage. Grâce à leur sachet micro-ondable offrant un effet cuisson vapeur, ces asperges landaises au calibre généreux sont prêtes à déguster en seulement 7 minutes. « Cette gamme marche très bien avec les pommes de terre, indique Angélique Aubry. Nous espérons le même succès pour les asperges. » ■

Marmande

Ima Bois investit pour l'avenir

LOT-ET-GARONNE • Lauréat de l'appel à projet France 2030, Ima Bois se projette dans le futur avec confiance. Malgré l'apathie du marché de la construction, l'entreprise marmandaise spécialisée dans les ossatures bois continue son développement sereinement. Rencontre avec son directeur : Yohann Girardin.

Par Jonathan BITEAU

Ima Bois fait partie de ces PME dont on a souvent entendu parler mais sans savoir réellement quel est leur cœur d'activité. Pourtant, derrière les murs d'un bâtiment aussi grand que discret se cache en réalité une pépite du tissu économique local. C'est la labellisation France 2030 qui a mis un coup de projecteur sur Ima Bois avec la venue pour l'occasion du sous-préfet de Marmande-Nérac, Michel Gouriou, du président de



Les élus locaux, le sous-préfet, Michel GOURIOU, le président de la CCI 47, Frédéric PÉCHAVY avec Frédéric CARTERET et Yohann GIRARDIN, PDG d'Ima Bois

la CCI 47, Frédéric Péchavy et du maire de la cité de la tomate, Joël Hocquelet.

UN ESSOR RÉCENT

L'entreprise marmandaise a été créée en 2008 sous le nom Gascogne Wood. Rachetée en

2017 par le groupe MMC, présidé par Frédéric Carteret, elle devient Ima Bois. En 2021, Yohann Girardin en prend la direction et décide de pratiquer un audit qui permettra ensuite d'enclencher un nouveau

plan stratégique : « Nous étions très orientés vers la construction de maisons individuelles et avec mon président nous avons décidé de nous orienter davantage vers les marchés publics, le tertiaire, la rénovation énergétique », explique le dirigeant. Grand bien lui en a pris puisque malgré l'effondrement du marché de la construction de logements neufs (-40 à -50 %), Ima Bois voit son chiffre d'affaires progresser de 60 % en 2023. Autre conséquence de ce virage : Ima Bois peut se targuer aujourd'hui de plusieurs réalisations d'envergure : les cottages en bois de Center Parcs ou la nouvelle école d'infirmières de Lesparre dans l'ancien centre des impôts, des groupes scolaires (internat, lycée, école élémentaire, restaurant scolaire) ainsi que de très belles rénovations énergétiques par l'extérieur de bâtiment public.

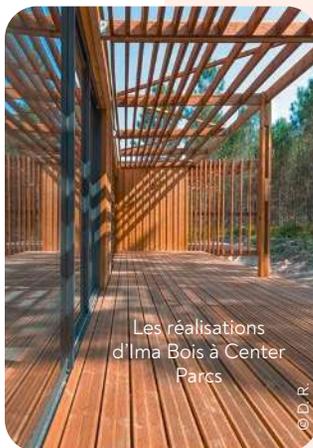
UN INVESTISSEMENT DE 1,5 MILLION D'EUROS

Si la crise du bâtiment ne semble pas affecter Ima Bois, Yann Girardin reste prudent : « je suis optimiste, il faut faire le dos rond et laisser passer la crise ». Pour autant, pas question de se tourner les pouces et l'entreprise a prévu un investissement de 1,5 million d'euros pour les années à venir. Les objectifs sont d'augmenter la capacité de production, améliorer l'approvisionnement en bois biosourcé et favoriser le recyclage des déchets produits par l'usine. C'est là que France 2030 intervient avec une enveloppe de 500 000 euros pour Ima Bois : 300 000 euros de subvention et 200 000 euros d'avances remboursables.

LE BOIS, MATÉRIAU DU MOMENT

Si les avantages du bois sont connus depuis des années pour l'isolation, les ossatures bois ne sont plus limitées aux maisons individuelles. Depuis 2018 et l'inauguration du premier immeuble en bois, le bâtiment « Perspective »

“ Ima Bois a vu son chiffre d'affaires augmenter de 60 % en 2023 ! ”



IMA BOIS EN CHIFFRES

21 salariés
Production de 100 000 m² d'ossatures bois par an
Site de 15 000 m² avec 9 000 m² de bâtiment
4,5 millions de chiffres d'affaires en 2023
Hausse du CA de 60 % en 2023
95 % du bois d'origine française



À PROPOS DE FRANCE 2030

France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50 % à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement. Depuis le début du plan France 2030, ce sont 441 projets qui ont été soutenus en Nouvelle-Aquitaine pour un montant total de 824,6 millions d'euros d'aide. L'enveloppe globale de France 2030 est de 54 milliards d'euros répartis en subventions et en avances remboursables sur des projets d'investissements.

à Bordeaux, l'utilisation de ce matériau s'est largement répandue dans les travaux publics. Bailleurs sociaux, collectivités, grands groupes ont très largement développé son emploi, que ce soit exclusivement ou pour des structures bois-béton qui sont très demandées. Ainsi, Vinci Construction, client d'Ima Bois, a

pour objectif de réaliser 30 % de ses chantiers en bois d'ici 2030. De quoi voir l'avenir avec sérénité pour Yann Girardin qui confie avoir un objectif qui lui tient à cœur : « Nous avons fait de belles réalisations un peu partout en France mais je souhaiterais qu'on s'occupe d'un projet dimensionnant chez nous, en Lot-et-Garonne ». ■

Biens meublés
de tourisme

La fin de la niche fiscale

TRIBUNE · La loi de finances 2024 modifie de façon importante le régime fiscal de la location meublée de tourisme. L'Ordre des experts-comptables de Nouvelle-Aquitaine alerte les propriétaires sur les nouvelles règles.

Par Delphine SABATEY,
présidente de l'Ordre des experts-comptables
de Nouvelle-Aquitaine

Le conseil de l'Ordre des experts-comptables de Nouvelle-Aquitaine a engagé une tournée des départements de la grande région pour présenter la Loi de finances 2024. Parmi les grandes nouveautés de l'année, la LMNP (location meublée non professionnelle) considérée jusque-là comme niche fiscale. Cette réforme

concerne les propriétaires qui louent (notamment via les Airbnb ou autres plateformes) des biens meublés de tourisme non classés sous le régime de micro-BIC.

UN CHANGEMENT DE RÉGIME FISCAL

La Loi de finances 2024 prévoit pour les activités de location de locaux meublés de tourisme non classés, la baisse du seuil de chiffre d'affaires d'application du régime des micro-entreprises qui passe à 15 000 €.

Les propriétaires concernés par ce changement de régime devront reconstituer *a posteriori* une comptabilité commerciale pour l'année 2023 et déposer une liasse fiscale. Ces obligations administratives impliquent une mise en place comptable et éventuellement une expertise immobilière du bien. La démarche comporte de réels risques et demande une expertise et un accompagnement.

Et l'Ordre conseille fortement à tous les propriétaires concernés par ce changement de se rapprocher d'un expert-comptable pour réaliser leur déclaration fiscale. La mise en place d'une comptabilité au régime réel ne s'improvise pas et demande une certaine anticipation.

UNE RÉDUCTION DE L'ABATTEMENT

Actuellement bénéficiaires d'un abattement de 71 % sur leurs loyers bruts, ces loueurs de meublés de tourisme non classés relevant du régime « micro-BIC » seront désormais soumis à un abattement représentatif de charges fixé à 30 % pour le calcul de leurs loyers imposables à partir de 2023.

Ces nouvelles dispositions sont réputées s'appliquer aux revenus de l'année 2023. Toutefois, afin de limiter les conséquences d'une application rétroactive de cette mesure à des opérations déjà réalisées, il est admis que les contribuables puissent continuer à appliquer aux

À PROPOS DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE NOUVELLE-AQUITAINE

Le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Nouvelle-Aquitaine s'étend sur les 12 départements de la région administrative : Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Dordogne, Gironde, Haute-Vienne, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Vienne. La profession regroupe plus de 1 700 experts-comptables, 400 experts-comptables stagiaires et emploie près de 12 000 salariés au sein de ses cabinets.



DELPHINE
SABATEY

LES BIENS EN LOCATION MEUBLÉE NON IMPACTÉS

Il est important de souligner que les changements ne toucheront pas tous les contribuables opérant dans le secteur de la location meublée. Les propriétaires de logements meublés à usage de résidence principale ou effectuant de la location saisonnière hors meublés de tourisme classés continueront de bénéficier des avantages fiscaux existants. Les loyers de 2023 seront par conséquent imposés dans les mêmes conditions que les années précédentes, sous le régime « micro-BIC » jusqu'à 77 700 € de recettes brutes annuelles, avec un abattement de 50 %.

Cette réforme fiscale vise clairement à contenir l'expansion des meublés de tourisme et cherche également à maintenir un équilibre pour préserver l'offre dans les zones non tendues du territoire. Il aurait été préférable de réduire les taxes des biens en location non meublés et de longue durée pour favoriser l'accès au logement pour tous. Notre think tank, l'Institut Sofos a présenté des propositions qui pourraient favoriser l'accès au logement sans complexifier le système ou mettre en péril les finances des propriétaires. ■

revenus de 2023 les dispositions de l'article 50-0 du CGI, dans leur version antérieure à la publication de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024.

TRAITEMENT FISCAL DIFFÉRENT ENTRE LES ZONES TENDUES ET LES ZONES NON TENDUES

Cependant, dans un souci de maintenir l'offre de meublés de tourisme dans les zones non tendues du territoire, le projet de loi prévoit un abattement fiscal supplémentaire de 21 % pour certains loueurs. Aujourd'hui, les zones tendues et non tendues n'ont pas encore été déterminées. Le texte ne peut donc pas encore être appliqué.



La facilitation pour animer sa communauté

LA CHRONIQUE DE LA COM • Née outre-Atlantique au début des années 2000, la facilitation, appelée également « intelligence collective », fait de plus en plus parler d'elle dans les entreprises françaises. Nouvelle manière d'animer des collectifs, d'organiser des réunions de groupe, de prendre des décisions stratégiques pour l'organisation ; certains l'utilisent et d'autres la découvrent. Les responsables communication et marketing, entre autres, sont de plus en plus nombreux à voir dans l'intelligence collective un nouveau mode de travail ; mais de quoi parle-t-on exactement ?

Par Matilda VERNEY, responsable communication et facilitatrice, administratrice de l'APACOM

Souvent caricaturée de « séance avec les post-it », la facilitation est un processus d'animation des parties prenantes d'une organisation – collaborateurs, élus, clients, citoyens, dirigeants – qui vise à produire un livrable concret, réaliste et réalisable. Elle peut être utilisée dans 4 situations : faire un diagnostic, définir un plan d'actions, trouver des solutions, ou prendre des décisions.

Elle est généralement définie comme une animation conviviale, énergisante, voire divertissante, mais au-delà, il s'agit d'un outil puissant au service du développement opérationnel et stratégique de l'organisation. Alors, quels en sont les intérêts ?

PRODUIRE UN LIVRABLE EN QUELQUES HEURES DE 3 A 3 000 PERSONNES

L'intelligence collective suit une méthodologie précise au service d'un objectif défini au préalable entre le commanditaire et la personne qui facilite, le facilitateur ou la facilitatrice.

La grande force de la facilitation est qu'elle permet très rapidement, en 2 ou 3 heures, d'atteindre l'objectif attendu ; qui, quoi, pourquoi, comment, où... Et cela, sans limite de participants ! C'est une méthode particulièrement appréciée par les dirigeants dans le cadre de l'élaboration de leurs projets stratégiques. Car qui de mieux pour donner son avis, proposer des idées,



MATILDA
VERNEY



que celles et ceux qui vivent l'organisation au quotidien, quel que soit leur poste ?

Un atelier fréquemment utilisé est le forum ouvert qui peut rassembler plusieurs centaines de personnes autour d'un même projet : le matin, chacun expose son idée, le soir, les grandes lignes du projet sont écrites : on sait où l'on va et comment on y va.

“ Un outil puissant au service du développement opérationnel et stratégique de l'organisation ”

GOMMER LA HIÉRARCHIE : MOINS DE DESCENDANT, PLUS DE PARTICIPATIF

Les nouvelles méthodes de management prônent une organisation moins descendante, davantage transversale. L'intelligence collective est bien dans la lignée de cette idée. Utiliser la facilitation, c'est marquer concrètement une volonté pour l'employeur d'être dans une dynamique participative qui part du terrain. Qualité de Vie et Conditions de Travail, Responsabilité Sociétale des Entreprises, politique des Ressources Humaines... Les possibilités sont infinies.

L'avantage de cette méthode est qu'elle permet de recueillir une multitude d'avis et de points de vue, chacun ayant sa propre expérience, son propre prisme et sa propre opinion. C'est la combinaison de toutes les perspectives qui assurent une représentativité exacte de l'organisation.

TROUVER UN CONSENSUS, AIDER À LA PRISE DE DÉCISION, APAISER LES TENSIONS

Asseoir les parties prenantes autour de la table apporte un autre intérêt indéniable : chacun est amené à parler, il est entendu pour ce qu'il a à dire. De la même manière, chacun est amené à écouter l'autre. C'est souvent ce qui est rappelé en séance : l'écoute est la clé de réussite de l'intelligence collective. Le dirigeant est alors placé au même titre que n'importe quelle partie prenante et peut entendre ce que ses collaborateurs ont à dire : individuellement, collectivement, parfois anonymement.

C'est un outil très efficace pour « vider son sac » ; faire état d'une situation professionnelle (voire interpersonnelle) qui nuit au bon fonctionnement de l'organisation. C'était le cas notamment d'une entreprise dont le dirigeant a souhaité mettre en place un nouveau dispositif sans discussion avec ses chefs de secteur. Au bout de sept ans, le dispositif ne fonctionnait toujours pas, chacun y était réfractaire, ne le comprenait pas, n'y croyait pas et, surtout, le vivait comme imposé par « là-haut ». En quatre ateliers d'intelligence collective, les chefs de secteur ont pu crever l'abcès et trouver, ensemble, un fonctionnement viable et pérenne. Un an plus tard, le dispositif se développe avec succès, le chiffre d'affaires ainsi que l'équipe se sont développés ; chacun y contribuant au quotidien.



DYNAMISER ET VALORISER LES PARTIES PRENANTES DE SON ENTREPRISE

La clé de réussite d'un atelier d'intelligence collective est la bonne définition du ou des objectifs, autrement dit ce que le dirigeant attend de la séance de travail. Mais finalement, si ce processus innovant arrive à conquérir si facilement celles et ceux qui osent l'expérimenter, c'est tout simplement parce qu'elle rassemble. La facilitation permet aux parties prenantes ; collaborateurs ou autres, d'être écoutés et reconnus. Il n'est pas rare d'entendre en fin d'atelier des retours exaltés, voire émus de participants, qui remercient leur employeur de leur avoir permis ce temps d'échanges. Ce phénomène de renversement de la valeur, où les

À PROPOS DE L'APACOM

Association loi 1901, l'APACOM a pour objectif de promouvoir les métiers de la communication, de favoriser les échanges professionnels et de valoriser le rôle stratégique de la communication auprès des chefs d'entreprise et des décideurs de la région Nouvelle-Aquitaine. Avec plus de 500 membres adhérents qui représentent la grande diversité des métiers de la communication : communicants en entreprises, agences, collectivités, administrations, prestataires, consultants, indépendants, formateurs et enseignants, elle représente l'une des plus importantes associations de communicants de France.
<https://www.apacom.fr/>

uns et les autres se sentent faire partie d'une équipe, renforce la cohésion et par là même la motivation. Elle donne du sens.

EN SOMME, ON COMMUNIQUE !

Écouter, observer, comprendre les enjeux, animer, faciliter la compréhension, accompagner au changement... ce sont bien là les qualités et les missions du communicant. L'Observatoire des Métiers de la Communication en Nouvelle-Aquitaine* nous rappelle d'ailleurs que le communicant doit sans cesse se renouveler, se former, faire évoluer sa pratique face aux nouveaux défis, outils et modes de vie.

C'est un fait, l'intelligence collective est une tendance qui va en s'accroissant. Gageons qu'elle soit une nouvelle corde à l'arc du communicant de demain... ou par extension, un métier à part entière dans la grande famille des métiers de la communication ! ■

* L'Observatoire des Métiers de la Communication en Nouvelle-Aquitaine est un baromètre de mesure et d'anticipation de la filière communication en région Nouvelle-Aquitaine. Il est réalisé par l'APACOM avec le soutien du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, administré par l'institut d'études COHDA et diffusé par Fédération Réseau Com' Nouvelle-Aquitaine.



M^E ARNAUD
SAINTE MARIE

SAS Un président peut en cacher un autre

TRIBUNE • La gouvernance d'une SAS avec directoire et conseil de surveillance revêt quelques subtilités, notamment concernant la rémunération du président du conseil de surveillance. Décryptage de ces particularités à travers une décision récente de la Cour de cassation.

Par M^e Arnaud SAINTE MARIE,
avocat - directeur associé, département droit social, FIDAL

La gouvernance d'une SAS est normalement assurée par le seul président de la SAS. Mais en miroir de la SA, un directoire et un conseil de surveillance peuvent être mis en place. Pour la SA, le Code de commerce encadre le rôle et les pouvoirs du directoire et du conseil de surveillance. Dans une SAS, ce sont les statuts qui fixent l'organisation et les pouvoirs des organes de direction et de contrôle (article L. 227-5 du Code de commerce).

- Normalement, le directoire dirige la société et le conseil de surveillance contrôle la gestion du directoire

Dans une SA, le directoire agit au nom de la société. Il la dirige et l'administre. La rémunération des membres du directoire, dont celle du président, est soumise à cotisations sociales.

Le conseil de surveillance exerce en permanence le contrôle de la gestion du directoire (article L. 225-68 alinéa 1 du Code de commerce). Son contrôle porte

sur la régularité des comptes mais aussi sur l'opportunité des actes de gestion du directoire. Son autorisation est requise pour les cautions, avals et garanties (article L. 225-68 alinéa 2 du Code de commerce).

Les statuts peuvent enfin subordonner à l'autorisation préalable du conseil de surveillance certaines décisions du directoire portant sur des opérations telles que des emprunts importants, des acquisitions ou ventes d'immeubles au-delà d'un certain montant, des prises ou cessions de participation.

Conformément aux dispositions du Code de commerce, les membres du conseil de surveillance (parmi lesquels le président ou le vice président) peuvent bénéficier d'une rémunération. Cette rémunération a la nature de revenus de capitaux mobiliers et n'est pas soumise à cotisations, sauf CSG / CRDS et forfait social.

Ainsi, les pouvoirs dévolus par le Code de commerce au conseil de surveillance d'une SA sont encadrés et empêchent normalement toute immixtion du conseil de surveillance dans la gestion de la société, rôle réservé au



seul directoire. Évidemment et si dans les faits une telle immixtion a lieu, il existe un risque important que le président du conseil de surveillance soit qualifié de dirigeant et que sa rémunération soit soumise à cotisations.

Souvent les statuts de la SAS à directoire et conseil de surveillance vont reprendre les pouvoirs et limites prévus par le Code de commerce pour ces organes dans la SA. Cependant et via les statuts, les associés de la SAS peuvent accorder des pouvoirs accrus au conseil de surveillance et donc à son président et ce d'autant, si l'un des associés occupe ce mandat.

- Un président du conseil de surveillance souvent « augmenté » dans la SAS du fait de la logique dans laquelle s'inscrit la mise en place d'un directoire et d'un conseil de surveillance dans ce type de société

La SAS avec directoire et conseil de surveillance permet dans une société « familiale » de s'inscrire dans un processus de transmission et de transition. Souvent la SA avec conseil d'administration est transformée à cet effet, ou la SAS qui jusqu'alors ne comprenait qu'un seul président se voit dotée d'un directoire et d'un conseil de surveillance.

L'ex-dirigeant de la SA ou de la SAS « passe la main » au nouveau dirigeant et président du directoire (son enfant par exemple) tout en gardant en sa qualité de président du conseil de surveillance « un œil » sur la gestion, rassurant ainsi clients, fournisseurs et partenaires.

Jusqu'en 2018, ce schéma permettait aussi sur le plan fiscal à l'ancien dirigeant d'être exonéré de l'ISF sur la valeur des titres de la société qu'il conservait en

pleine propriété et/ou en usufruit lorsqu'il exerçait un des mandats prévu par le Code général des impôts, parmi lesquels le mandat de président du conseil de surveillance.

Le danger est alors que l'ancien dirigeant, désormais président du conseil de surveillance, excède les prérogatives habituelles du conseil de surveillance et que, de par les statuts ou dans les faits, il outre passe son simple rôle de contrôler *a posteriori* la gestion opérée par le directoire. Autrement dit, le danger est que le président du conseil de surveillance s'immisce dans la gestion et/ou la représentation de la société.

- Une immixtion dans la gestion sanctionnée par l'Urssaf

Lorsqu'elle estime que le président du conseil de surveillance participe à la gestion et/ou à l'activité de l'entreprise, l'Urssaf réintègre sa rémunération dans l'assiette des cotisations sociales, opérant un redressement qui peut se révéler conséquent si la rémunération accordée au président s'avère non négligeable.

L'un des moyens de droit sur lequel s'appuie l'Urssaf est l'article L. 311-3-23° du Code de la sécurité sociale

66 Via les statuts,
les associés de la SAS
peuvent accorder des
pouvoirs accrus au conseil
de surveillance 99

indiquant que sont affiliés au régime général d'assurances sociales « les présidents et dirigeants » de SAS. L'Urssaf apprécie la notion de dirigeant au sens générique et estime que, dans une SAS, doit être considéré comme ayant cette qualité, tout mandataire, autre que le président quel que soit son mandat. L'Urssaf en conclut donc que le président du conseil de surveillance

de la SAS doit être considéré comme ayant la qualité de dirigeant et que sa rémunération doit être soumise à cotisation.

Cette position est critiquable. En effet et en application de la jurisprudence, le dirigeant se définit comme celui qui accomplit de façon habituelle des actes d'administration et de gestion (notamment Cass. Crim. 2 février 1990 n° 88-87.151), ce qui normalement n'est pas le cas du président du conseil de surveillance.

En conséquence et au regard de l'article susmentionné, il apparaît que, sauf immixtion dans la gestion à démontrer par l'Urssaf, le président du conseil de surveillance n'a pas à être affilié au régime général.

L'Urssaf s'appuie aussi sur des éléments de fait qui sont le plus souvent :

- les statuts de la SAS lorsqu'ils prévoient que le directoire doit obtenir l'autorisation préalable du conseil de

66 Lorsqu'elle estime que le président du conseil de surveillance participe à la gestion et/ou à l'activité de l'entreprise, l'Urssaf réintègre sa rémunération dans l'assiette des cotisations sociales 99

surveillance pour des autorisations autres que celles prévues par le Code du commerce pour les SA (cautions, avals, garanties...) : autorisation préalable pour choisir certains fournisseurs, accepter certains marchés, ou pour certaines embauches...

- des constats : notes de frais démontrant la participation régulière du président du conseil de surveillance à des repas d'affaires, voiture de fonction, billets de train ou d'avion attestant de nombreux déplacements professionnels, bons de commande ou devis signés par le président du conseil de surveillance...

- Prenant en compte un faisceau d'indices, la Cour de cassation suit la position de l'Urssaf

Dans un arrêt récent n° 21-25.175 du 1^{er} février 2024, la 2^e chambre civile de la Cour de cassation confirme l'arrêt d'une cour d'appel ayant estimé justifier la réintégration par l'Urssaf de la rémunération d'un président et d'un vice-président du conseil de surveillance d'une SAS dans l'assiette des cotisations, au motif que :

- la SAS était avant une SA et le président du conseil de surveillance était l'ancien PDG de la SA ;

- le directoire était constitué de membres de la famille du président du conseil de surveillance ;

- les statuts prévoyaient que le directoire ne pouvait accomplir certains actes sans l'autorisation préalable du conseil de surveillance, limitant ainsi son pouvoir de décision, le président du conseil de surveillance possédait avec son épouse (vice-présidente) la majorité du capital de la société ;

- le président et la vice-présidente percevaient une rémunération supérieure à celle des membres du directoire.

Pour la Cour de Cassation le président et la vice-présidente accomplissaient ainsi des actes positifs de gestion et de direction et revêtaient la qualité de dirigeant. Le redressement était donc justifié.

Pour la Cour de cassation, on ne peut donc être et avoir été ! ■



Réindustrialisation

Faciliter l'accès au foncier économique

ENTREPRISES •

Sites industriels clés en main, fléchage d'une partie des financements du Fonds friche, implication des acteurs publics locaux... Autant de voies qui simplifient l'accès au foncier économique pour les porteurs de projets industriels, a montré une récente table ronde organisée au Sénat.

Par Anne DAUBRÉE

A

l'heure où la réindustrialisation fait figure de priorité nationale, la nécessité de « simplifier l'accès au foncier économique » semble s'imposer. Mais comment ? L'enjeu est complexe, a montré une table ronde consacrée à ce sujet, lors de la 7^e édition de la Journée des Entreprises, organisée par la Délégation aux entreprises du Sénat, le 21 mars à Paris. Pour Olivier

Schiller, vice-président du Meti, Mouvement des entreprises de taille intermédiaire, la difficulté d'accès au foncier industriel fait clairement partie des « obstacles » à la réindustrialisation du pays. Notamment, en raison de l'objectif du ZAN, Zéro artificialisation nette, « il se fait plus rare et plus cher », note Olivier Schiller. Autre souci majeur, souligne-t-il, les complexités administratives et les recours qui bloquent ou retardent les projets. Le vice-président du Meti cite l'exemple de Sacred Europe, fabricant de pièces de caoutchouc, basé en Alsace (près de Mulhouse), qui disposait d'un terrain composé d'une usine et d'une réserve foncière. « Quand Sacred Europe a voulu agrandir son usine, elle a eu la surprise d'apprendre que la réserve avait été classée en zone humide, sans que l'entreprise n'en soit prévenue... » Bilan : un décalage de plusieurs années dans la réalisation du projet.

Autre exemple avec Bridor qui prévoyait un investissement de 250 millions d'euros pour implanter une usine de viennoiserie près de Rennes (500 emplois). « Après plusieurs années de procédures et un mouvement zadiste, l'entreprise a renoncé, c'est dramatique pour la région », souligne Olivier Schiller. L'acceptabilité d'un projet industriel par les populations locales constitue, en effet, un défi, confirme Sébastien Martin,

président d'Intercommunalités de France. « Il est plus facile de développer un projet dans un territoire qui a toujours vécu avec une culture industrielle. Tout le monde a quelqu'un, dans sa famille, qui a travaillé à l'usine... Mais parfois, comme en Bretagne, la sociologie a évolué avec l'arrivée de populations urbaines qui n'ont pas le même rapport avec le développement économique territorial et la place qu'y tient l'industrie », analyse-t-il.

LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les politiques publiques (locales) en particulier, peuvent contribuer à débloquent les freins administratifs ou liés à l'acceptabilité d'un projet. « J'ai six usines en train de sortir de terre », témoigne Sébastien Martin, également président de la Communauté d'agglomération du Grand Chalon (Bourgogne) qui mène une politique industrielle très volontariste, notamment via le dispositif des sites « clés en main ». Sur ce territoire, Atlantic investit 150 millions d'euros dans la construction de sa nouvelle usine (pompes à chaleur). La société a déposé son permis de construire, géré les formalités liées à son statut d'ICPE, Installation classée pour la protection de l'environnement. Pour le reste, les études préalables (recherches archéologiques, étude 4 saisons...) ont été assurées par les pouvoirs publics. Sébastien Martin plaide pour cette « solution pour simplifier et accélérer » les projets des industriels. En plus de libérer ces derniers d'une démarche contraignante, elle permet de prendre le temps d'effectuer les interventions susceptibles de lever les éventuelles inquiétudes de la population, et donc, d'éviter une partie au moins des recours.

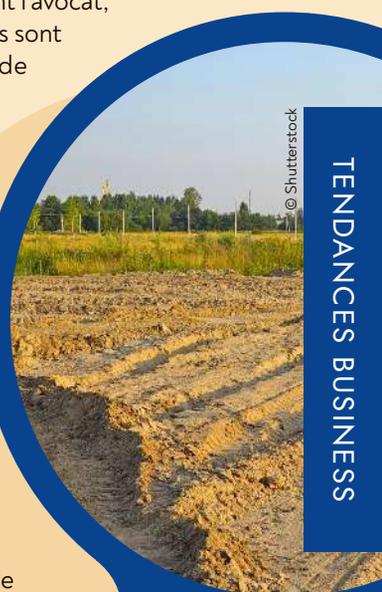
Plus globalement, pour Sébastien Martin, il revient aux intercommunalités de simplifier la vie des entreprises. « À nous de faire en sorte d'être cette porte d'entrée unique pour les porteurs de projets. Pour les chefs d'entreprise, il n'y a rien de pire que de devoir aller frapper à plusieurs portes pour un même projet », avance-t-il. « Nous sommes très favorables à avoir un interlocuteur unique au sein d'une intercommunalité », confirme Olivier Schiller. En matière de politique publique, toutefois, il manque un véritable « outil de pilotage », pointe Sébastien Martin : un observatoire du foncier qui permette d'identifier clairement les terrains disponibles. Et il fait sienne l'une des préconisations du rapport d'information « difficultés d'accès au foncier économique : l'entreprise à terre », de la Délégation aux entreprises du Sénat : privilégier les projets de réindustrialisation dans le cadre du Fonds friche.

LA FAUSSE BONNE IDÉE DE L'ALLÈGEMENT DES LOIS

Au-delà de ces ajustements de politique publique, faut-il faire évoluer la loi, le droit applicable « devenu de plus en plus lourd et complexe », selon le rapport sénatorial ? Ce dernier rappelle que le nombre d'articles du

Code de l'environnement a crû de 653 % entre 2002 et 2022. « Il faudrait limiter en nombre et en durée les procédures de contentieux des associations qui peuvent tuer des projets et revoir l'application de la loi concernant l'objectif de ZAN (...). Dans les territoires qui ne sont pas déjà industrialisés, elle est antinomique avec la volonté de réindustrialiser », estime, pour sa part, Olivier Schiller.

Le professionnel du droit, Arnaud Gossement, avocat en droit de l'environnement et professeur associé en droit à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, reste plus pondéré. Concernant les recours en justice, par exemple, « ne soyons pas hypocrites, le droit au recours est nécessaire. Les industriels aussi en ont besoin », pointe-t-il. Par ailleurs, les règles juridiques, et notamment celles qui concernent la protection de l'environnement, ont leur raison d'être. « On ne pourra pas simplifier à outrance. Il n'est pas toujours possible de réduire le nombre de normes », prévient l'avocat, qui rappelle également que si les textes sont très longs, c'est aussi parfois le fruit de l'insistance de groupes de pression qui se mobilisent pour le rajout d'amendements. Pour Arnaud Gossement, plus que les textes, c'est « la charge » des normes qu'il faut alléger. Par exemple, en assurant leur stabilité, puisque les évolutions trop fréquentes constituent une source d'insécurité juridique et de travail pour les entreprises. Sébastien Martin va dans le même sens, qui se méfie du choc de simplification annoncé par le gouvernement. « Je suis toujours un peu inquiet de la complexité qui va en découler (...) Je ne demande aucune loi », avance-t-il. ■



© Shutterstock

TENDANCES BUSINESS



© Shutterstock



L'AgriTech au service de la transition écologique

AGRICULTURE • Où en est l'AgriTech en France ?
Quel rôle joue la collaboration entre recherche
académique et start-ups dans cet écosystème ?
Quel intérêt pour les agriculteurs et pour la transition
écologique ?

Par Miren LARTIGUE



L'AgriTech française est un écosystème « foisonnant », « qui se structure de plus en plus » et qui a levé « 490 millions d'euros en 2023 », a déclaré Justine Lipuma, vice-présidente de la Ferme Digitale, dans le cadre d'une rencontre organisée le 26 février, dernier, lors du Salon international de l'agriculture. Fondée par des start-ups, la Ferme Digitale

est une association qui a pour objectif de promouvoir l'innovation et le numérique pour une agriculture performante et durable. En 2021, à la demande du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du secrétariat d'État au Numérique, la Ferme Digitale s'est vu confier la mission d'élaborer un rapport sur la situation de l'AgriTech en France et de faire des recommandations pour favoriser l'émergence de ces start-ups et les faire grandir.

Enjeux de l'essor de l'AgriTech française : faire en sorte que « nos agriculteurs aient accès à des innovations fiables, efficaces et économiquement rentables » qui participent à l'augmentation de leurs revenus et « leur permettent de répondre aux enjeux environnementaux et climatiques », aussi « attirer de nouveaux talents en agriculture avec de nouveaux moyens et de nouveaux outils qui permettent d'ouvrir ce métier à de nouvelles personnes », a poursuivi Justine Lipuma, elle-même microbiologiste de formation et CEO de Mycophyto, une entreprise spécialisée dans la régénération des sols. « À la Ferme Digitale, notre objectif est que, d'ici 2026, chaque agriculteur soit capable d'utiliser de manière courante plus de dix innovations. »

LEVER LES FREINS AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRITTECH

Remis en 2022, le rapport de la Ferme Digitale identifie plusieurs freins au développement de l'AgriTech. À commencer par les sources de financement. « Même si ça s'accélère, on est toujours sur un secteur qui est un peu moins financé que d'autres secteurs de la tech », a-t-elle expliqué. Un autre frein est de nature législative et réglementaire « pour accompagner et faciliter la mise de nouveaux produits, de nouvelles solutions et de nouvelles technologies sur le marché – avec les enjeux d'autorisations de mise sur le marché, par exemple ». Autre recommandation : « activer le transfert de la recherche vers les petites entreprises ». En France, « nous avons une recherche performante et reconnue pour sa

LES LAURÉATS DU CHALLENGE INNOTECH 2023

En 2023, l'INRAE a lancé le challenge InnoTech, une démarche d'accélération des start-ups, avec l'appui de la recherche académique. Les trois lauréats ont obtenu chacun 35 000 euros et l'apport d'expertise

et de moyens des équipes de l'INRAE, d'AgroParisTech et de l'Institut Agro Montpellier.

Aviwell est une start-up spécialisée dans les recherches sur le microbiome des animaux.

Elle cherche à développer des solutions saines et naturelles pour améliorer la santé et la croissance des animaux d'élevage et des poissons, et à moindre coût pour l'industrie agroalimentaire.

« Nous avons complété une levée de fonds d'environ 10 millions d'euros », a déclaré son PDG, Mounir Ramani.

BioRenGaz est une start-up spécialisée dans la décentralisation de la production d'hydrogène biosourcée. Elle propose des solutions de production locale de bio-hydrogène, en complément ou en conversion des installations de méthanisation existantes. Elle a développé « une technologie brevetée de méthanisation innovante, écologique et modulaire », a précisé son fondateur, Jonathan Fritsch. « Nous cherchons des partenaires financiers pour boucler une levée de fonds d'un million d'euros ».

Seed in Tech est une start-up spécialisée dans le développement et l'industrialisation des techniques de prégermination des semences, afin d'améliorer leurs performances en stimulant des processus naturels dans l'embryon de la graine. « On s'efforce aussi d'accroître la durée de conservation de ces semences et d'améliorer les défenses naturelles des semences, sans avoir recours à des produits phytosanitaires conventionnels », a indiqué Elvina Faucher, ingénieur R&D au sein de l'INRAE de Versailles et de Seed in Tech.

performance au niveau mondial, cela doit continuer et s'accélérer, notamment en travaillant main dans la main avec des start-ups ».

FLUIDIFIER ET RENFORCER LES LIENS ENTRE LA RECHERCHE ET LES START-UPS

Un groupe de travail a été constitué après la remise de ce rapport. Il regroupe des représentants des ministères de la Recherche et de l'Innovation, de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), de l'Acta (association qui représente les instituts techniques agricoles et les organismes de recherche appliquée pour les productions animales et végétales) et de la Mission French Tech. Les travaux portent sur trois grands axes : « fluidifier et renforcer les

liens entre la recherche et les start-ups », « permettre aux start-ups d'expérimenter et de valider leurs solutions » et « travailler sur une acculturation des entrepreneurs et des chercheurs aux enjeux de l'innovation et de la valorisation de leurs travaux – via des brevets, des autorisations de mise sur le marché... »

ACCÉLÉRER LE TRANSFERT DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE VERS LES PETITES ENTREPRISES

Premier acteur de la recherche publique en agriculture, l'INRAE mise sur « l'interaction entre la recherche fondamentale et le monde agricole », a expliqué le président de l'Institut, Philippe Mauguin. En matière d'innovation, « l'AgriTech a un rôle majeur à jouer sur le terrain de la transition agroécologique et de la transition agroalimentaire ». La recherche académique apporte des compétences et des ressources technologiques et scientifiques. Les start-ups sont porteuses d'agilité et de créativité et ont la capacité à transformer une idée en solution concrète. La collaboration permet donc d'accélérer « le transfert des résultats de la recherche vers les entreprises » – start-ups, TPE et PME de l'AgriTech.

ACCOMPAGNER UNE CENTAINE DE NOUVELLES START-UPS, D'ICI FIN 2026

« Pas moins de 300 startups ont été créées depuis vingt ans dans l'environnement de l'INRAE », dont « environ 40 % sortent de nos laboratoires et sont donc très liées à nos unités de recherche », a-t-il poursuivi. Les autres « sont nées ailleurs » et « les créateurs sont venus trouver nos labos ».

Pour favoriser ce transfert des résultats de la recherche vers les entreprises, l'INRAE encourage ses chercheurs et techniciens à « tenter leur chance en les sensibilisant à l'entrepreneuriat », et elle permet « aux start-ups créées par d'autres que nos chercheurs d'accéder à nos dispositifs de recherche et nos équipements scientifiques, de s'installer sur nos campus et dans nos incubateurs, de monter des projets... ». Et aujourd'hui, l'objectif est d'accélérer le rythme : « nous avons l'ambition d'accompagner une centaine de nouvelles start-ups d'ici fin 2026 ». ■



Les Jeux olympiques

pour quoi faire ?

TERRITOIRES · Éphémères, les Jeux olympiques constituent un enjeu de long terme pour les pouvoirs publics : potentiellement, ils constituent un héritage matériel et immatériel stratégique à l'échelon local et national.

Par Anne DAUBRÉE

« **H**éritage ! » : son obsession est celle-ci... à propos des Jeux olympiques. Le 19 mars, Mohamed Gnabaly, maire de L'Île-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) et vice-président de l'Association des Maires de France (AMF), participait à une rencontre consacrée à « 2024, année charnière pour la France et le Sport ? », organisée par les Alumni de Science Po. À plusieurs titres, l'enjeu de « l'après », de l'héritage, constitue une préoccupation partagée de tous.

Historiquement, la France est devenue une nation sportive après la « claque » des Jeux de Rome de 1960 où le pays n'avait remporté aucun titre olympique. « Maurice Herzog a convaincu de Gaulle de mettre le paquet », relate Julien Sorez, historien, maître de conférences à l'université Paris Nanterre. Équipements (piscines, pistes d'athlétisme...), moyens mis dans le système éducatif, mise en œuvre d'une politique pour le sport de haut niveau... Tout date de cette époque. « Cela constitue un héritage qui a notamment permis aux femmes de se mettre au sport,

dans le cadre de l'éducation obligatoire. Dans les années 1950, leur pratique était très limitée », poursuit Julien Sorez. Au XXI^e siècle, « il était nécessaire de moderniser le dispositif mis en place par de Gaulle », poursuit Vincent Roger, délégué ministériel en charge de la grande cause nationale de 2024, « la promotion de l'activité physique et sportive ».

En fait, les Jeux olympiques sont destinés à donner un élan à une politique publique renouvelée où le sport sert des enjeux d'inclusion et de santé. Un tournant, aussi, par rapport à une mentalité « très cartésienne » qui dissocie l'esprit et le corps... Plusieurs dispositifs ont été mis en place comme l'augmentation du nombre de places en sport-étude, d'heures de sport au collège et lycée, ou encore la création de l'Agence Nationale du Sport (451,2 millions d'euros de budget en 2022). Cet établissement public a pour mission d'élever

UN HÉRITAGE CONTEMPORAIN

Les Jeux olympiques se colorent des préoccupations de leur temps. Ceux de Paris sont à l'heure de l'inclusion, avec, par exemple, l'égalité femmes/hommes atteinte pour la première fois entre les athlètes. Et de la durabilité, avec l'objectif affiché de réduire l'« impact climatique et environnemental » de l'événement.



© Shutterstock

le niveau des sportifs de compétition et d'améliorer l'accès à la pratique sportive de tous les Français.

DES APPARTEMENTS ET DES SOUVENIRS MAGIQUES

Au niveau local, Mohamed Gnabaly s'emploie à penser l'héritage des Jeux 2024 sur le long terme, depuis que sa ville s'est trouvée prise dans l'aventure. « Les JO constituent un outil de transformation de notre territoire », explique-t-il. En huit ans de travaux, la commune de L'Île-Saint-Denis, ville défavorisée de 8 000 habitants, a changé de physionomie : aménagement des berges, mur antibruit, parc... Le village des athlètes a été conçu en fonction de son usage futur d'habitations. De simples cloisons amovibles adaptent les lieux aux exigences des sportifs. Et le maire a obtenu 7 000 billets pour que ses administrés assistent aux épreuves. Les athlètes qui ont été hébergés dans la ville viendront à la rencontre des habitants. En effet, outre à s'employer à tirer le meilleur héritage matériel possible des Jeux, « Je cherche des

souvenirs qui resteront dans la tête des gens », explique l'élu. Souvenirs d'un moment de fête, de partage...

C'est aussi ce que recherchent les organisateurs des Jeux, avec le déploiement des « sites de célébration » (fan zone) portés par les collectivités, un peu partout sur le territoire, avec les visites d'athlètes dans diverses villes, comme Saint-Étienne... À Paris, les médaillés se rendront au Trocadéro partager la célébration de leur victoire avec des fans de tous les pays. « Nous souhaitons que les personnes puissent être fières d'avoir accueilli ou participé aux jeux, quelles que soient les modalités de leur participation », explique Delphine Moulin, directrice des Célébrations Paris 2024. Pour Vincent Roger, des jeux réussis, « c'est aussi un moment qui rassemble les Français dans un pays qui est profondément divisé ». Est-ce plausible dans le contexte socio-économique difficile actuel ? Afflux de candidats pour être volontaires, vente de billets et enthousiasme que suscite la « tournée des drapeaux » dans les petites villes donnent bon espoir aux organisateurs. ■



BAD+ est de retour

Art contemporain

GIRONDE • La 3^e édition du salon d'art contemporain, BAD+ Bordeaux Art & Design, aura lieu au H14 du 29 mai au 2 juin avec une sélection affinée de galeries exposantes et un programme inédit de résidence d'artistes dans le Bordelais.

Par **Nathalie VALLEZ**

Pour sa troisième édition qui aura lieu du 29 mai au 2 juin, le salon de l'art, du design et de l'art de vivre, BAD+ affirme encore sa singularité : « L'art de vivre correspond bien à la ville de Bordeaux », a affirmé Jean-Daniel Compain, fondateur de l'événement avec Beam (Bordeaux Events and More), et lui-même originaire de la ville.



BAD+ Bordeaux Art & Design se veut plus exigeant avec un choix plus restreint et plus ciblé de galeries et de châteaux partenaires. Avec un challenge assumé : faire venir davantage de collectionneurs et d'acheteurs.

ARTISTES EN RÉSIDENCE

Pour cette nouvelle édition, deux nouvelles commissaires d'exposition, Marie Maertens, directrice artistique et Haily Grenet, chargée du développement, accompagnent Jean-Daniel Compain. « Pour cette édition, a remarqué Marie Maertens, nous lançons un programme inédit de résidence dans les châteaux à destination d'artistes issus des galeries participantes. » Une initiative qui permet de faire le lien entre la foire et Bordeaux et sa région.

Ainsi, l'artiste créatrice de sculptures et d'installations Lélia Demoisy sera en résidence au château Smith Haut Lafitte pour lequel elle va créer une œuvre. Le château Lartean, qui vient d'être racheté et rénové par deux Français désireux de se lancer dans l'art contemporain, accueillera une exposition qui durera ensuite tout l'été.

L'hôtel Yndo ouvre quant à lui sa 13^e chambre, la cabane Yndo au Cap-Ferret, à la création en recevant l'artiste plasticien australien Sean Crossley pour produire des

œuvres exposées par la suite dans sa galerie Harlan Levey Project en Belgique.

Quant au château Kirwan, il inaugure sa collaboration avec la foire en s'engageant à l'achat d'une œuvre dans l'une des galeries exposantes.

DEUX GALERIES GIRONDINES

Une première sélection de galeries par le comité BAD+ a mis l'accent sur des figures artistiques françaises des années 1970 à 2000, ainsi qu'une édition renforcée pour le design et l'art de vivre et des artistes internationaux. Une deuxième sélection viendra bientôt la compléter.

Deux galeries girondines (déjà présentes l'an dernier) sont issues de la première sélection : la maison galerie Laurence Pustetto à Libourne (artistes : Nicolas d'Olce, Marino Di Teana, Thomas Loyatho) et la Bakery Art Gallery à Bordeaux (artistes : Malachi Farelle, Anaïs

Tondeur, Laurent Perbos et le peintre Jean-René Hissard). Un grand dîner de gala au profit de la Fondation Bergonié est organisé au H14, au milieu des œuvres.

La foire lance également le prix BAD+ Ebabx, en collaboration avec l'École des Beaux-Arts de Bordeaux. Un premier jury sélectionnera les 4 étudiants exposés à la Foire, tandis qu'un second choisira le lauréat qui recevra une dotation de 5 000 €.

60 ANS DE JUMELAGE ENTRE BORDEAUX ET LOS ANGELES

Enfin, à l'occasion des 60 ans du jumelage Bordeaux - Los Angeles, BAD+ rend hommage à la scène artistique d'outre-Atlantique, en particulier le CAPC avec une œuvre majeure de Jim Shaw et l'installation vidéo *24 Hour Sunset*, réalisée par les plasticiens Charles Derenne et Édouard de Luze, qui nous plonge au cœur de la vie artistique de Los Angeles. ■



24 Hour Sunset
de Charles Derenne et
Édouard de Luze

VINI & CULTURE

© GrandArmy

Rosalie

— S'ASSUMER SANS FARD —

Mille huit cent soixante-quinze. Rosalie cache un secret terrible. Depuis sa naissance, son visage et son corps se recouvrent entièrement de poils, ce qui la contraint à se raser au quotidien.

Abel, aubergiste endetté plus âgé qu'elle, accepte de l'épouser contre une dot généreuse, ignorant tout de sa condition. Leur relation, née sous de mauvais auspices, va patiemment s'épanouir alors qu'elle prend la décision de s'assumer sans fard... Ce beau film d'époque est librement inspiré par Clémentine Delait qui défraya la chronique au début du XIX^e siècle. Avant de s'intéresser à une femme à barbe, c'est pour une femme éprise d'amour et d'indépendance que Stéphanie Di Giusto se passionne, comme ce fut le cas avec Loïe Fuller dont elle a raconté l'histoire en 2016.

« Ce visage féminin avec une barbe me fascinait. J'avais des photos, un regard, un mystère à explorer. Elle avait refusé de devenir un banal phénomène de foire et a cherché à être dans la vie, à avoir une vie de femme. Je me suis intéressée à d'autres femmes atteintes d'hirsutisme dont la plupart finissaient seule, dans des foires, réduites à de vulgaires phénomènes. Mais je n'avais pas envie de faire un biopic et j'ai inventé le destin d'une jeune femme qui se libère en assumant sa barbe mais surtout je voulais explorer les sentiments, décortiquer le désir, écrire une histoire d'amour sans condition. »

Elle ne s'excuse jamais d'être ce qu'elle est, espérant juste être comprise et aimée par son mari telle qu'elle est. Lorsqu'elle se dévoile en public pour la première fois, les autres ne la rejettent pas et sont même curieux

de l'observer, de la toucher. Elle devient une attraction, avec l'idée première de renflouer les caisses du café, mais en joue avec volontarisme. Elle apprend à s'apprécier en faisant fi des regards négatifs. Mais comme Abel le craignait, la situation se retournera violemment.

« La liberté de Rosalie fera aussi son malheur. La liberté est toujours une menace pour ceux qui se l'interdisent au nom de la religion, de la morale, de l'ordre... Elle en paiera le prix en devenant le bouc émissaire de la commune. Il était aussi question de la nature de l'homme à vouloir détruire l'autre quand il est différent. »

Nadia Tereszkiwicz s'approprie aisément le rôle, lui apportant une belle vivacité. Elle rend naturelle cette pilosité abondante, aidée par un long labeur matinal de maquillage. L'effet saisissant de réalisme reste minimaliste. L'actrice s'est investie corps et âme pour ce projet :

« Je me suis beaucoup inspirée d'une photo de Clémentine Delait, extrêmement parlante. Tout dans son regard dénote une confiance et un courage rares. On voit qu'elle s'assume et je m'en suis imprégnée. Stéphanie m'a conseillé de voir *Rosetta* des frères Dardenne pour la rage de vivre de l'héroïne. Devenir Rosalie prenait environ quatre heures : deux pour la pose des poils, une pour la coiffure, une pour le maquillage, plus quarante minutes rien que pour enfiler le corset ! C'était un rituel long et fastidieux mais j'avais besoin de ce temps pour rentrer dans le personnage. Rosalie ne pouvait pas exister avant que je sois complètement prête. Ce n'était pas facile, j'étais debout à quatre heures du matin mais cela faisait partie de l'apprentissage. Je devais être courageuse et combative comme elle, ressentir la honte qu'elle éprouvait. La pose



© D.R.

En salle depuis le 10 avril
Un film de Stéphanie Di Giusto
Avec Nadia Tereszkiewicz,
Benoît Magimel, Benjamin Biolay
Drame, Historique, Romance

du poil, une méthode très particulière, poil à poil, m'y a aidée. Cela impactait ma confiance en moi : je n'avais plus à jouer, je devais faire le même effort qu'elle pour me sentir mieux dans ma peau, je grandissais avec elle. »

Benoît Magimel est à son habitude impressionnant en mari rustre, bienveillant mais troublé par les sentiments contradictoires qui l'habitent. Le récit se déroule cinq ans après la guerre avec la Prusse et les douleurs sont encore prégnantes. Il a été gravement blessé durant ce conflit et porte un corset, ce qui fait de lui une sorte de créature de Frankenstein, un « freak » comme son épouse.

« La lecture du scénario m'a ému. J'ai trouvé magnifique cet amour qui finit par les unir et j'aimais la résistance infinie de cet homme avant qu'il accepte de baisser le masque. C'est un homme abîmé, traumatisé par la guerre. Il se méfie du monde tout en essayant

de se reconstruire. Il se laisse charmer par cette jeune fille fraîche et jolie, se demande si elle pourra l'aimer. Soudain il la voit telle qu'elle est et a le sentiment d'avoir été dupé. C'est violent la trahison, c'est un sentiment qui reste ancré dans la chair. Pourtant, il va la rechercher dans la forêt lorsqu'elle s'enfuit et prend soin d'elle. Il se reconnaît en elle en ce qu'ils ont tous les deux d'imparfait. Depuis sa blessure, qui l'oblige à porter un harnais, il se voit comme une bête curieuse et sait comment on traite les gens comme eux. L'arrivée de Rosalie décuple ses résistances autant qu'elle les fragilise. La douceur de cette femme va finir par avoir raison de la muraille qu'il s'est construit. »

Ce drame féministe, malgré quelques maladresses anachroniques dans ses revendications sociétales, confirme le talent de Stéphanie Di Giusto et sa sensibilité pour les êtres à la marge. ■



Nous, les Leroy

Une famille au bord de l'implosion

Sandrine est au bout du rouleau. Elle éclate en sanglots pour un rien et son mari Christophe ne l'écoute pas. Leurs ados, Bastien et Lorelei, dépriment à cause des liens familiaux distendus. Quand elle annonce à son mari qu'elle veut le quitter, il organise un week-end de la dernière chance pour sauver son mariage...

L'incommunicabilité entre les Leroy est joliment dépeinte par Florent Bernard qui mêle situations

de comédie pure et séquences mélancoliques quand la parole est bloquée puis quand elle se libère. Charlotte Gainsbourg et José Garcia sont excellents en vieux couple autrefois très uni et on croit à ces errements qui les ont menés à ce mal-être qui pousse l'une à vouloir arrêter, l'autre à s'être éloigné malgré ses sentiments. La première est particulièrement émouvante quand elle s'effondre ou qu'elle demande de l'affection à ses enfants, mais hilarante aussi parfois. Lily Aubry et Hadrien Heaulmé, aussi bien servis par le scénario que leurs aînés, sont très justes et Sébastien Chassigne se distingue en caricaturiste horripilant de suffisance. Une jolie comédie douce-amère, illustrée par une bande originale pertinente qui mêle Sardou, Niagara et Lenorman.

S.O.S. Fantômes : La Menace de glace

Chasse au spectre des neiges

La famille Spengler (Callie, la fille d'Egon ; ses ados Trevor et Phoebe ; son compagnon Gary) s'est installée dans l'ancienne caserne de pompiers de New York transformée en quartier général par les premiers Ghostbusters.

Anciens et nouveaux membres des S.O.S. Fantômes vont s'allier pour empêcher un être démoniaque de s'évader d'un globe magique où il a été enfermé et de piéger l'humanité sous la glace... Ce cinquième volet, dédié à Ivan Reitman, réalisateur des deux premiers, en retrouve l'esprit ludique, avec un bon équilibre entre évolutions indispensables et valeurs sûres. On croit à cette famille recomposée qui accepte son statut d'héritier du fondateur disparu (l'interprète Harold Ramis est décédé en 2014) et on ressent des frissons de nostalgie à la vision des rescapés Bill Murray, Dan Aykroyd, Ernie Hudson et même du gluant Bouffe-tout, ou à l'écoute du tube de Ray Parker Jr. Le film pêche dans l'excès de héros (plus d'une dizaine dont certains inutiles) et par l'attitude incohérente de son méchant banal. Les effets spéciaux à l'ancienne ravissent mais l'action et la comédie pure cèdent la place aux dialogues explicatifs et à une émotion artificielle.



Cinéma En bref

VANESSA PARADIS vivra

La Vie cachée des femmes sous la direction d'Émilie Frèche (*Les Engagés* avec Benjamin Lavernhe). Calypso, mariée avec deux enfants, est salière à Arles. Quand elle réalise qu'elle est enceinte de trois mois et que sa mère toxique, jouée par Nicole Garcia, débarque au même moment, son équilibre relatif s'effondre...

MILES TELLER (*Whiplash*) et Elizabeth Olsen (*la Sorcière Rouge des Avengers*) tiendront les premiers rôles de la comédie romantique *Eternity* de David Freyne, dans laquelle les protagonistes doivent décider avec qui ils vont vivre pour l'éternité. Miles Teller sera bientôt John Branca, qui fut longtemps l'avocat de Michael Jackson dans le biopic qui lui est dédié.

Dans *L'Histoire de sa vie* de Louis-Julien Petit (*Discount*),

KACEY MOTTET KLEIN et **ALIOCHA SCHNEIDER** se tourneront vers une GPA après avoir tenté en vain depuis trois ans de fonder une famille. Leurs mères, jouées par **CORINNE MASIERO** et **CAROLE BOUQUET**, seront prêtes à tout pour les aider, quitte à devenir hors la loi.

LE MAL N'EXISTE PAS : EN HARMONIE AVEC LA NATURE

Takahashi et Ayaka, représentants d'une agence de communication, présentent aux habitants du village de Mizubiki un projet de « glamping » (camping glamour) qui s'annonce désastreux pour la nappe phréatique. Takumi, homme à tout faire du coin qui vit en toute quiétude dans les bois avec sa fillette Hana, va les guider dans les environs. Ils en sortiront bouleversés... Ryusuke Hamaguchi (*Drive My Car*) signe un nouveau très grand film, à la sensibilité rare. Son approche est plus contemplative qu'à son habitude, même si la

parole reste au cœur de son cinéma, les discussions étant habitées par une passion bienveillante. Hitoshi Omika, jusque là assistant de Hamaguchi, est touchant en bûcheron taiseux et généreux. De son caractère et de ses actions humbles naissent de fortes émotions, démultipliées par les notes magiques d'Eiko Ishibashi. Alors qu'ils n'auraient pu être que des caricatures, ces cadres qui débarquent avec un concept anti-écologique se laissent envoûter par la simplicité du lieu et de ceux qui y vivent, ce qui risque aussi d'être le cas des spectateurs. Une œuvre toujours surprenante qui invite à se réinventer et à prendre soin des autres comme de la nature. La sécheresse de l'épilogue pourra décontenancer après tant d'humanité mais cette fin est annoncée par des indices qui prendront sens tardivement.

DE LA LITTÉRATURE AU CINÉMA...

L'ex-animateur de l'émission littéraire de France 5, *La Grande Librairie*, prend goût au cinéma. Après le documentaire *Seule la terre est éternelle*, avec l'écrivain Jim Harrison, il adaptera le roman *On était des loups* de Sandrine Collette, prix Renaudot des Lycéens en 2022. Elle racontait l'histoire de Liam qui vivait dans une forêt à la montagne avec sa femme et leur petit garçon de cinq ans. Un matin, en rentrant de la chasse, il découvre les empreintes d'un ours et, à côté, le corps inerte de sa femme et son garçon, heureusement vivant. Au milieu de son existence qui s'effondre, Liam a désormais la certitude que ce monde sauvage n'est pas fait pour un enfant. Décidé à confier son fils à d'autres que lui, il se lance dans un long voyage à cheval avec lui mais entre la rage et la douleur de cet homme et la terreur de son enfant, rien ne sera aisé...

DÈS BRAQUEURS MÈNENT LE DÉSORDRE

Dans *The Order* de Justin Kurzel, Jude Law sera un agent du FBI qui comprend que certains braquages de banques sont liés par une même méthode. Il se retrouve à enquêter sur un groupe de suprémacistes blancs qui multiplient les actions illégales et terrorisent diverses communautés le long de la côte Pacifique, dans le nord-ouest des États-Unis. Nicholas Hoult et Tye Sheridan remonteront le temps avec lui, l'histoire, tirée de faits réels, se déroulant dans les années 1980.

ENTRE LES DEUX, SON CŒUR BALANCE...

Nouveau trio sentimental au cœur du deuxième film de Celine Song après *Past Lives - Nos vies d'avant*. Dans *The Materialists*, Dakota Johnson (*50 nuances de Grey*), Chris Evans (le Captain America des *Avengers*) et Pedro Pascal (*The Last Of Us*) seront au cœur d'un triangle amoureux quand la première, à la tête d'une petite agence matrimoniale, entame une liaison avec un homme riche tout en conservant ses sentiments pour l'acteur en galère qu'elle a quitté pour lui. ■

BORDEAUX VENTES DU 2 MAI 2024, À 15 H

N° ROLE	DÉTAIL DE LA VENTE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
	echos-judiciaires.com	ELIGE	MAISON D'HABITATION	BORDEAUX	26 rue Solle	290 000 €

E-mail : annonces-legales@echos-judiciaires.com
 Plateforme : annoncelegale.echos-judiciaires.com

Les ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS, magazine d'informations économiques habilité à publier les annonces légales et judiciaires sur le département de la Gironde. Le site echos-judiciaires.com est également habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales et judiciaires pour le département de la Gironde.

Selon l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048680411>), le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département de la Gironde.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2024 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des constitutions de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 2 alinéa 2 ;
- Le tarif des annonces relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 € HT ; le tarif lié à la clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 € HT ;
- Les tarifs des annonces légales relatives aux procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce sont mentionnés dans l'article 2 alinéas 5 et 6 ;
- Les tarifs des annonces relatives aux modifications de société sont mentionnées dans l'article 2 alinéa 8 ;
- Les tarifs des annonces relatives au changement de nom patronymique est de 56 € HT ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

Cette vente a lieu à la requête de Maître Alain François SOUCHON, Mandataire Judiciaire au Redressement et à la Liquidation Judiciaire des Entreprises près le Tribunal de Commerce d'EVRY, domicilié 1 rue des Mazières 91000 EVRY CEDEX, agissant en qualité de Liquidateur de Madame Antoinette BESSET veuve BELAIR, désigné suivant Ordonnance rendue en date du 31 octobre 2023, ayant pour Avocat Maître Michel MIORINI, Avocat au Barreau du Val de Marne.

On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à l'un des Avocats postulant près le Tribunal Judiciaire de CRÉTEIL.

CONSIGNATION : 50.000 € à l'ordre du Bâtonnier-Ventes

Fait et rédigé à BONNEUIL SUR MARNE, le 2 avril 2024 par l'Avocat poursuivant, Signé Maître Michel MIORINI.

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

À Maître Michel MIORINI, Avocat au Barreau du Val de Marne, Membre de la SELAS ARFEULLERE MIORINI, domicilié Bâtiment 4-9, 14 route Moulin Bateau - 94380 BONNEUIL SUR MARNE, Tél.01.60.90.13.13, mail : email@miorini.com, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente.

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CRÉTEIL (Bureau A17 ou A18, RdC du Bâtiment Marcel Proust, sur RdV), où le cahier des conditions de vente est déposé les lundis et mardis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Visite sur rendez-vous les 7 et 14 mai 2024 à partir de 14h jusqu'à 17 heures - SELARL BVM Commissaires de Justice Associés 05 57 59 25 97

judiciaire2@bvm33.com

Sur INTERNET : www.vench.fr - www.licitor.com - www.miorini.com

L24EJ18041

VENTES AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE

Au Tribunal Judiciaire de CRÉTEIL (94) Place du Palais
EN UN LOT

LES BIENS ET DROITS IMMOBILIERS

sis à BORDEAUX (33) 25 rue de la Croix Blanche
Cadastré section LR n° 141

MISE À PRIX : 500.000 €

(CINQ CENT MILLE EUROS)

Faculté de baisse d'un quart puis de la moitié à défaut d'enchère

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE
JEUDI 30 MAI 2024 À 9 HEURES 30

Selon Procès-verbal de description dressé par Me GAUDY, Commissaire de Justice à BORDEAUX (3), en date du 16 janvier 2024, la désignation est la suivante :

Une MAISON D'HABITATION de 507,61 m² élevée sur caves voutées composée :

- Au rez-de-chaussée : entrée - couloir, ascenseur, bureau, salle à manger, cuisine, sanitaires, SAS menant au jardin, deux pièces avec cheminée, garage

- Au 1^{er} étage (R+1) : SAS, trois bureaux, deux buanderies, dressing, sanitaires, trois chambres, salle de bains

- Au 2^{ème} étage (R+2) : entrée, salle d'archive, trois bureaux, une pièce, couloir, salle d'attente, cabinet médical, salle d'eau, SAS, salle de jeux, sanitaires

- CAVE

- JARDIN

- Petit bâtiment de service au fond

Selon même PV, les lieux sont inoccupés.

Maître Sylvaine BAGGIO
représentant la SELARL C.A.B
Avocat à la Cour 21, rue Bouffard - 33000 BORDEAUX
Tél 05.64.31.24.95 - Email : contact.sbaggio.avocat@gmail.com

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX
30, RUE DES FRÈRES BONIE - 33000 BORDEAUX

ENSEMBLE IMMOBILIER LOUE EXCLUSIVEMENT DESTINÉ À USAGE D'ECURIES POUR CHEVAUX DE COURSES

à LA TESTE-DE-BUCH (33260) Hippodrome du Becq

MISE A PRIX : 310.000,00 €

ADJUDICATION : LE 6 JUIN 2024 À 15 H

POURSUIVANT : CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, société coopérative à capital variable agréée en qualité d'établissement de crédit, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro SIREN 434 651 246, ayant son siège social 106, quai de Bacalan 33300 BORDEAUX, agissant par son représentant légal domicilié audit siège social, ayant pour avocat Maître Sylvaine BAGGIO.

DESCRIPTION : 1^{er} bâtiment : écurie de 34 box et deux locaux techniques - 2^{ème} bâtiment : écurie de 33 box et un local technique - 3^{ème} bâtiment : hangar de stockage en bois ouvert avec local attenant fermé comprenant sellerie, cuisine, réfectoire, vestiaire, réserve et sanitaire. Manège, aire de lavage et 2 silos à grains.

Cadastre : section AY n° 560 (40ca) et 562 (69a 59ca)

IMPORTANT : Cahier des conditions de la vente consultable au greffe du juge de l'exécution ou au cabinet d'avocat poursuivant la vente, qui, comme tous les avocats inscrits au Barreau de BORDEAUX pourra porter les enchères.

RG : 23/00105

VISITES : JEUDI 16/05/2024 de 15h à 17h et MARDI 21/05/2024 de 10h à 12h

L24EJ19342

VENTE AUX ENCHERES

A l'audience publique des criées du Tribunal Judiciaire de Bordeaux,
siégeant dite ville, au Palais de Justice, Rue des Frères Bonie.

MAISON A USAGE D'HABITATION AVEC ANNEXE ET TERRAIN

Située commune d'AMBES (33), 30 Rue du Maréchal Leclerc
(section AK, numéro 230 pour 6 a 90 ca, composée au RDC d'une entrée principale,
bureau, toilettes, salle à manger et salon, cuisine et au 1ER étage : salle de bains,
4 chambres, 2 salles d'eau, dressing, jardin et dépendance en cours de travaux
et atelier)

MISE A PRIX : 135.000,00 €

AUDIENCE DU JEUDI 23 MAI 2024 À 15 HEURES

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Cabinet de l'Avocat pour
suivant.

Il est précisé que les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit
au Barreau de Bordeaux.

VISITES : SUR PLACE

- Lundi 6 Mai 2024 de 10 heures à 12 heures

- Mardi 14 Mai 2024 de 15 heures à 17 heures

L24EJ16423

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

ABONNEMENT

PAPIER + WEB

6 MOIS = 48 € TTC 1 AN = 79 € TTC 2 ANS = 119 € TTC

WEB

6 MOIS = 24 € TTC 1 AN = 39 € TTC 2 ANS = 59 € TTC

SOIT 26 NUMÉROS

SOIT 52 NUMÉROS

SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner,
accompagné de votre règlement à l'ordre des ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS 108 rue Fondaudège
CS 71900 - 33081 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS
ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



Publication effectuée en application des articles L 141-1 et R 142-3 du Code Rural
et de la Pêche Maritime

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer
par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AA 33 07 0009 01 Prés **JAU-DIGNAC-ET-LOIRAC** 1 ha 35 a 15 ca - 'Matte de belle-
vue ouest': A- 807- 808, Document d'urbanisme : non constructible carte communale

AS 33 23 0083 01 Parcelles de vignes en AOC HAUT-MEDOC **VERTHEUIL** 1 ha
32 a 70 ca - 'Pre de l abbaye': B- 528- 530[P1]- 788[529][P1], Document d'urbanisme :
Zone N du PLU

AS 33 23 0193 01 Vignes AOC SAINT ESTEPHE & Terre **SAINT-ESTEPHE** 2 ha 32
a 99 ca - 'Bois de leysac': E- 2371- 2415- 2416- 2420- 2421- 2434- 2435- 2436- 2437-
2438- 2439- 2440- 2441- 2442- 2443- 2457- 2460- 2462- 2478- 2479- 2480- 2481- 2482
- 2483- 2485- 2486- 2496[F1]- 2496[F2]- 2497- 2521- 2525- 2578- 2584 - 'Branas': E
- 2097 - 'Des ormes': F- 3032[2855] - 'Le paluda': ZA- 13 - 'Pez': F- 595- 852- 853- 855-
856- 863- 864- 870- 2854[851]- 2912[854]- 2913[854]- 2961[857]- 2962[858]- 2963[858]
- 3005[869]- 3030[835], Document d'urbanisme : A et/ou N du PLU

AS 33 23 0309 01 Pres et terres **MACAU** 28 ha 95 a 85 ca - 'Le bout de l ile': A- 643
- 644- 645- 646- 647- 648- 656- 657- 658- 660- 690- 694(*)- 695(*)- 696- 697- 698- 699
- 700- 701- 702- 703- 704- 705- 706- 707(*)- 708- 709(*)- 781[654]- 782[654]- 954[712]
- 1065[654]- 1067[780]- 1069[659]- 1251[691] 1253[991]- 1264[689]- 1267[688]-
1269[1256]- 1272[661]- 1274[654](78), Document d'urbanisme : A et/ou N du PLU

AS 33 23 0339 01 Parcelles de vignes, terres, prés et bois. **MOULON** 3 ha 21 a 78 ca
- 'Charpas': AV- 187- 197- 198 - 'Cote de laille': AW- 234- 235- 236- 237- 238- 239- 240
- 241- 242 - 'Terres blanches': AV- 191, Document d'urbanisme : Zone A et N du PLU

AS 33 23 0363 01 Vigne AOC MEDOC & prés **BEGADAN** 6 ha 64 a 63 ca - 'Cour-
gnon': C- 24- 25- 33- 35- 1593[35] - 'La caussade': E- 158- 159- 160- 161- 162- 163
- 164- 165- 166 - 'Moulin de courbian': E- 1400- 1401- 1402- 1406- 1407- 1408- 1410-
1412- 1414[1410]- 1618[1396](*)- 1620[1393] - 'Percabus': C- 212- 213- 214, Document
d'urbanisme : Suivant ZnC

AS 33 22 0408 01 Parcelles de pruniers et bois. **LES LEVES-ET-
THOUMEYRAGUES** 6 ha 98 a 54 ca - 'Les mauberts': AD- 8- 9- 10- 37- 38- 253[11]
SAINT-ANDRE-ET-APPELLES 1 ha 13 a 12 ca - 'Au pont de gensac': AN- 214 - 'La gra-
vouse': AN- 211- 212- 213, Document d'urbanisme : Zone A et/ou N du PLU (LES LE-
VES-ET-THOUMEYRAGUES) / Zone A et/ou N du PLU (SAINT-ANDRE-ET-APPELLES)

AS 33 24 0147 01 Propriété comprenant des vignes AOC BORDEAUX ROUGE,
terre, lande, des bâtiments d'habitation et d'exploitation, du matériel. **SAINT-
GERVAIS** 26 ha 43 a 44 ca - 'Bois-vieux': C- 436[197] - 'Cantemerle': C- 49- 59- 62
- 66(A)- 66(Z)- 71- 218[68]- 315[68]- 448[63]- 503[67][F1]- 503[67][F2]- 504[67]- 505[70]
- 506[70]- 507[70]- 508[311]- 509[311]- 510[311]- 511[312]- 512[312]- 515[314]- 516[314]
- 'De cantemerle': C- 451[64]- 513[313]- 514[313] - 'Drillolle': C- 187 - 'Les egouts': C
- 93- 221[102]- 223[103][F1]- 223[103][F2]- 224[103][F1]- 224[103][F2]- 238[102]- 297[94]
- 300[239][F1]- 300[239][F2] - 'Pasduhan': C- 189[F1]- 189[F2]- 190- 191- 192- 195[F1]
- 195[F2]- 196[F1]- 196[F2]- 196[F3]- 285[F1]- 285[F2], Document d'urbanisme : A et N
du PLU

AS 33 24 0148 01 Parcelles de vignes et terres **PUYNORMAND** 8 ha 75 a 97 ca - 'Au
debas': C- 296- 524[295][F1] - 'Le grand barradis': C- 311- 526[310][F1]- 528[312][F1]
- 529[313][F1]- 531[313][F2], Document d'urbanisme : Suivant RNU

AS 33 24 0154 01 Parcelles de vignes en AOC St Emilion **SAINT-HIPPOLYTE** 3 ha
31 a 15 ca - 'Billerond': B- 454 - 'Bouquey': B- 481 - 'Pont de bouquey': B- 26- 27- 28
- 29, Document d'urbanisme : PLU Zone A

XA 33 24 0000 01 Parcelles de vignes **SAINT-PEY-D'ARMENS** 1 ha 46 a 00 ca - 'Le
fraiche nord': A- 135- 565[135], Document d'urbanisme : PLU Zone A et N

AS 33 24 0155 01 Parcelles de vigne **BERSON** 90 a 15 ca - 'Bel-air': A- 1674[1551]
- 1675[1551] **CARS** 15 a 70 ca - 'Aux pieces des bois': C- 415, Document d'urbanisme :
Zone A et N du PLU (BERSON) / Zone A du PLU (CARS)

AS 33 24 0156 01 Parcelles de vigne et terre **CARS** 12 ha 46 a 68 ca - 'Chante-
alouette': B- 863- 864- 865- 870- 874- 878- 1131[875]- 1138[866]- 1379[870]- 1473[851]
- 1475[1199]- 1490[1139] - 'La maisonnette': B- 881- 883- 885- 886- 890- 1684[882]
- 1686[884][F1]- 1686[884][F2]- 1690[889][F1]- 1690[889][F2] - 'Le rimensac': B- 807
- 808 - 'Travaillac': B- 911, Document d'urbanisme : A et N du PLU

AS 33 24 0157 01 Parcelles de vignes **LANSAC** 34 a 93 ca - 'Les androns': B- 276
- 277- 278- 280, Document d'urbanisme : Zone A du PLU

AS 33 23 0083 02 Parcelles de vignes en AOC HAUT-MEDOC **VERTHEUIL** 3 ha
03 a 24 ca - 'Pre de l abbaye': B- 530[P2]- 531- 788[529][P2], Document d'urbanisme :
Zone N du PLU

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont dispo-
nibles sur le site : <http://www.georisques.gouv.fr/>

Les personnes intéressées devront manifester leur **candidature, au plus tard
le 29/04/2024** : par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritaire-
ment auprès du service départemental de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 16, Avenue
de Chavailles CS 10235 - 33525 BRUGES - Tél : 05 56 69 29 99 ou des compléments
d'information peuvent être obtenus, (ou au siège de la Safer Nouvelle-Aquitaine -
16, Avenue de Chavailles - 33525 BRUGES), ou par voie dématérialisée sur le site
<http://www.saferna.fr/>.

L24EJ19372

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE DE CONCESSION

Section I - Pouvoir adjudicateur

I.1) Nom et adresse

Nom : **Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Langoiran**

Adresse postale : 1 Chemin de l'Eglise - 33550 LESTIAC

Tel : 05 56 72 88 86

Mail : siaepa.langoiran@orange.fr

I.3) Communication

Les documents du marchés sont disponibles gratuitement en accès direct et complet à l'adresse : <https://www.e-marchespublics.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Société ICARE, Mr SALIN-MARTY ; icare.salin@gmail.com

Les candidatures et les offres doivent être envoyées via la plateforme de dématérialisation

I.6) Activité principale du pouvoir adjudicateur : eau potable et assainissement eaux usées

Code CPV principal : 65100000-4, 65130000-3, 90400000-1, 90420000-7 et 90480000-5

Type de marchés : Concession de services et accessoirement de travaux

Section II - Objet

II.1) Étendue du marché

Concession par délégation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Lot unique

Montants estimés de 7 100 000 € pour le service de l'eau potable et de 4 500 000 € pour celui de l'assainissement

II.2.4) Description des prestations

a) Durée du contrat :

Solution de base : durée de 12 ans du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2036

b) Prestations principales

Principales caractéristiques des prestations : **L'entretien et la surveillance des installations de production et de distribution de l'eau potable, les unités de traitements, les réservoirs et les stations de pompage ou de surpression; gestion des ouvrages de collecte, de refoulement et de traitement des eaux usées; entretien et renouvellement des ouvrages et équipements; recherche et réparation des casses et des fuites; gestion clientèle, facturation, astreinte, documents réglementaires, information de la collectivité; diagnostic permanent du réseau eau usées et sectorisation du réseau eau potable.**

Les services comportent actuellement (données 2023) :

b.1 - Service de l'eau potable

- Abonnés : 3 385

- 293 300 m³ facturés en 2023 et 68 150 m³ en vente en gros

- 105 km de canalisation, sectorisation en place en cours de modification

- 3 forages, 7 réservoirs, 3 reprises hors production

- Traitement du fer et chloration

b.2 service de l'assainissement collectif

- Abonnés : 2 100

- 156 337 m³ assujettis

- Réseau de 37.7 km dont 31,7 en gravitaire et 6 en refoulement

- 3 stations d'épuration, 19 postes de refoulement, 44 t MS évacuées

- Mise en place du diagnostic permanent en cours

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché. Ces critères sont non pondérés.

Section III - Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions de participation

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

Les fiches en annexes du règlement de consultation doivent impérativement être utilisées pour présenter la candidature.

Section IV - Procédure

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures et des offres

Date limite : Jeudi 13 juin 2024 à 12 heures

Section VI - Renseignements complémentaires

VI.3) Renseignements complémentaires

Type de procédure : La procédure est de type ouverte.

Les candidats doivent transmettre en une seule fois les pièces de candidature et d'offres.

Une visite des installations est prévue le 25 Avril 2024 à 8h30 - Mairie de Lestiac

VI.4) Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bordeaux

9 Rue Tastet CS 21490

33063 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 99 38 00 - Fax : 05 56 24 39 03 - greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 8 Avril 2024

Publicité transmise au JOUE le 8 Avril 2024

Publicité transmise aux Échos Judiciaires Girondins le 8 Avril 2024

L24EJ18932



SECONDE PARUTION DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES INSTALLATIONS CLASSÉES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 18 mars 2024, une enquête publique est prescrite sur la demande d'autorisation environnementale formulée par la société SMURFIT KAPPA CELLULOSE DU PIN en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de fabrication de papier (actualisation du dossier d'autorisation) située sur le territoire de la commune de Biganos.

Pendant l'enquête qui se déroulera du 8 avril 2024 au 7 mai 2024 inclus, le dossier de demande d'autorisation environnementale accompagné de ses avis sera déposé à la mairie de Biganos où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Le commissaire enquêteur, Mr Maurice CAPDEVIELLE-DARRE, Inspecteur des installations classées au Ministère de la défense à la retraite, sera présent à la mairie du lieu d'enquête :

- le lundi 8 avril de 8h30 à 11h30

- le jeudi 18 avril de 14h00 à 17h00

- le mercredi 24 avril de 9h00 à 12h00

- le vendredi 3 mai de 9h00 à 12h00

- le mardi 7 mai de 14h30 à 17h30

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Préfecture de la Gironde :

[https://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications - legales/Enquetes - publiques - consultations - du - public - declarations - d - intention - decisions - examen - cas - par - cas/Enquete - publique - Consultation - du - public - 2024/BIGANOS - Societe - SMURFIT - KAPPA - Enquete - publique - pour - l - actualisation - du - dossier - d - autorisation](https://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques-consultations-du-public-declarations-d-intention-decisions-examen-cas-par-cas/Enquete-publique-Consultation-du-public-2024/BIGANOS-Societe-SMURFIT-KAPPA-Enquete-publique-pour-l-actualisation-du-dossier-d-autorisation)

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicités auprès du responsable de projet : Madame Laure CROUZET :

laure.crouzet@smurfitkappa.fr

Le public pourra adresser ses observations :

- par correspondance à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de Biganos.

- par mail à l'adresse suivante : ddtm-spe1@gironde.gouv.fr.

Ces observations seront consultables sur le site internet de la Préfecture pendant la durée de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier est ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité administrative - Accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

Mr Gérard DURAND, est désigné en qualité de suppléant, pour intervenir en cas de remplacement du Commissaire enquêteur.

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie de Biganos, auprès du service des procédures environnementales à la DDTM et sur le site internet de la préfecture :

[https://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications - legales/Enquetes - publiques - consultations - du - public - declarations - d - intention - decisions - examen - cas - par - cas/Enquete - publique - Consultation - du - public - 2024/BIGANOS - Societe - SMURFIT - KAPPA - Enquete - publique - pour - l - actualisation - du - dossier - d - autorisation](https://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques-consultations-du-public-declarations-d-intention-decisions-examen-cas-par-cas/Enquete-publique-Consultation-du-public-2024/BIGANOS-Societe-SMURFIT-KAPPA-Enquete-publique-pour-l-actualisation-du-dossier-d-autorisation)

Le Préfet est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions à respecter, ou par un arrêté de refus.

L24EJ15133

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME WEB :

annoncelegale.echos-judiciaires.com

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Organisme qui passe le marché :

SIAEPA de La Brède - 4 avenue de la Gare - 33650 St Médard d'Eyrans.

2. Mode de passation du marché :

Procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique

3. Objet et Caractéristiques des travaux :

Extension du réseau de collecte des eaux sur le secteur Portail et Arnaudet (Partie 2) et sur l'avenue de Rambaud, commune de La Brède.

- Tranche ferme 1, Secteur Portail et Arnaudet 2ième partie :

o 235 m de canalisation PVC CR8 Ø200 (collecteur)

o 180 m de canalisation Grès Ø200 (collecteur)

o 10 regards de branchement Ø315

o La suppression du poste de refoulement Moulin d'Augey :

- Tranche ferme 2, Avenue de Rambaud :

o 165 m de canalisation PVC CR8 Ø200 (collecteur)

o 360 m de canalisation PVC PN16 Ø90 (refoulement)

o 4 regards de branchement Ø315

4. Obtention de dossiers :

Dossier de Consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur du maître d'ouvrage disponible sur le site : <http://siaep-brede.e-marchespublics.com>.

5. Critères de sélection des candidatures et des offres :

Les critères figurent dans le règlement de consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur

6. Date d'envoi de l'avis à la publication :

05/04/2024

7. Date limite de remise des offres :

Lundi 13 mai 2024 à 12h00

L24EJ18878

- lundi 8 avril de 13h30 à 17h30

- lundi 22 avril de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30

- mardi 30 avril de 13h30 à 17h30

- mardi 7 mai de 13h30 à 17h30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie de GRIGNOLS, à la DDTM de la Gironde et sur le site internet des services de l'État de la Gironde : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales>. Le Préfet de la Gironde, est compétent pour statuer sur la demande de permis de construire déposée par la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT.

L24EJ14493

CRÉANCES SALARIALES



AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux dispositions des articles L. 625-1 & R. 625-1 du Code de commerce, la SELARL EKIP[®], Mandataire Judiciaire des affaires suivantes :

Grefe n° NOM de l'Affaire - Adresse : Date Jugt :

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX
LIQUIDATION JUDICIAIRE**

2023 J01065 **SARL BISTROT NANTES SAINT HERBLAIN** 33290 BLANQUEFORT
18/10/2023

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIBOURNE
LIQUIDATION JUDICIAIRE**

2023.16 **SARL INVA**, Centre Saphir, 75 Passage du Parc 33240 SAINT ANDRE DE
CUBZAC 31/01/2023

2023.134 **SARL CLAVIER**, 6 bis Rue du Moulin de la Mer, 33500 ARVEYRES
24/07/2023

LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIEE

2023.217 **SASU ML Transport-Express**, Pavillon 52 Résidence Tolbiac, 33390
BLAYE 18/12/2023

2024.12 **SAS CD CONCEPT**, 175 Chemin de la Prévôté 33240 SAINT ANDRE DE
CUBZAC 22/01/2024

2024.19 **SARL INSOL'EAT BORDEAUX**, 10 Rue du Tertre 33240 SAINT GERVAIS
29/01/2024

2023.208 **SASU AC Rénovation Building**, 5 Route de Lambège 33350 MOULIETS
ET VILLEMARTIN 04/12/2023

2022.83 **SAS PRODLOC-BIO**, 8 Rue du 19 Mars 1962 33500 LES BILLAUX
26/09/2022

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LIBOURNE
LIQUIDATION JUDICIAIRE**

23/00052 **EARL des Michenauds**, 51 Les Michenauds, 33820 SAINT CIERS SUR
GIRONDE 04/01/2024

18/00019 **SCEA BARTHE MICHEL**, 18 Lieu dit Girolatte 33420 NAUJAN ET POS-
TIAC 23/10/2023

Vous informe que l'ensemble des relevés de créances salariales a été déposé au Tribunal de Commerce de Bordeaux, au Tribunal de Commerce de Libourne et au Tribunal Judiciaire de Libourne.

Rappelle que le délai de forclusion prévu à l'article L.625-1 du Code de Commerce court à compter de la présente publicité. Le salarié dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur un relevé, peut saisir, à peine de forclusion, le Conseil des Prud'hommes dans un délai de deux mois à compter de la publicité.

L24EJ19007



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol
COMMUNE DE GRIGNOLS**

Une enquête publique est prescrite sur le territoire de la commune de GRIGNOLS, du lundi 08 avril 2024 au mardi 07 mai 2024 inclus afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque dans cette commune.

Le parc photovoltaïque occupe une surface globale clôturée d'environ 26 ha, pour une puissance totale d'environ 33 Mwc.

Le responsable du projet photovoltaïque est la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT, 40-42 rue de la Boétie 75008 PARIS. Les informations relatives au projet peuvent être demandées aux représentants du maître d'ouvrage, Monsieur Abdelaziz LAMHAMDI, Responsable Développement Régions Nord, Ile-de-France, Grand-Est, mail : abdelaziz.lamhamdi@photosol.fr, téléphone : 06 77 62 28 84, et Monsieur Benoit CALMES, mail : benoit.calmes@photosol.fr, téléphone : 06 45 12 94 39.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant le dossier de permis de construire, avec une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire ainsi que les divers avis émis sur ce projet, à la mairie de GRIGNOLS, située 56 allée Saint-Michel, 33690 GRIGNOLS, où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet. Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales>, rubrique «Enquêtes publiques, consultations du public, déclarations d'intention, décisions examen cas par cas», «Enquête publique, Consultation du public - 2024».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde. Les observations pourront aussi être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie concernée, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public. Pendant toute la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier est ouvert au public sur le poste informatique situé dans le bâtiment dédié à l'accueil du public (DDTM) à la cité administrative - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

Monsieur Lawrence BULGHERESI-DESCUILLHES, Directeur de promotion immobilière retraité est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Monsieur Pierre PELLOUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, pour intervenir en cas de remplacement du commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de GRIGNOLS pour recevoir les observations, le :

CONSTITUTIONS

IMMATRICULATION CUISINE INNOV

CUISINE INNOV

SAS au capital de 500 €

34 CHEMIN DE COUHINS

33140 VILLENAVE D'ORNON

RCS BORDEAUX en cours

Suivant acte SSP du 20/03/2024, il a été créé une SASU dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

- Nom : CUISINE INNOV

- Capital social : 500 € souscrit en totalité et libéré

- Siège social : 34 Chemin de Couhins à VILLENAVE D'ORNON (33140)

- Objet : Commercialisation de tout type de matériel et équipement de cuisines professionnelles

- Président : Ilias EL GHAZI demeurant 34 Chemin de Couhins à VILLENAVE D'ORNON (33140)

- Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.

Immatriculation sera faite au Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Pour avis, la Présidence

L24EJ16249

ACMV CONSTRUCTION ET RENOVATION Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros Siège social : 22 rue Amphora 33360 CARIIGNAN DE BORDEAUX **AVIS DE CONSTITUTION**
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CARIIGNAN DE BORDEAUX du 02/04/2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : ACMV CONSTRUCTION ET RENOVATION
Siège social : 22 rue Amphora, 33360 CARIIGNAN DE BORDEAUX
Objet social : Maçonnerie générale, raccordements et terrassement. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des Sociétés Capital social : 3 000 euros
Gérance : Monsieur Vitor Manuel FERNANDES ARAUJO, demeurant 22 rue Amphora 33360 CARIIGNAN DE BORDEAUX, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX. Pour avis La Gérance

L24EJ17832



www.opteam-avocats.com

Aux termes d'un ASSP en date du 02/04/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SATURNE
Objet social : Restauration, Bar, Organisation d'événements
Siège social : 7, quai de Queyries, 33100 BORDEAUX
Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

Président : M. LAURENTIE-MOREAU Hugo, demeurant 13, rue Maryse Bastié, 33100 BORDEAUX

Directeur général : NCH, SASU au capital de 1 000 €, ayant son siège social 3 AV DE LA DAME BLANCHE, BÂTIMENT B2 APPARTEMENT N202, 33320 LE TAILLAN MEDOC, RCS n°987 614 302

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions

Pour avis
Le Président

L24EJ18084

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marjorie JORDANA-GOUMARD Notaire associée de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « LE TREFLE », titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à LIBOURNE (Gironde), 119 Avenue du Général de Gaulle, le 03 Avril 2024, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

La dénomination sociale est : **SCI DE-BOLO**

Le siège social est fixé à : SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC (33450), 2 place de la Gravette.

La société est constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de BORDEAUX.

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1?000,00 EUR) divisé en 100 parts de 10€ chacune, libérables à première demande de la gérance. Les apports sont effectués uniquement en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants sont : Monsieur Laurent Bruno HAYOTTE, et Madame Déborah Fortune BOU AZIS, épouse demeurant à SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC (33450) 2 place de la Gravette, nommés co-gérants aux termes des statuts pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX et au Registre Nationale des Entreprises.

Pour avis.

Le Notaire.

L24EJ18145



Société d'Avocats
68, Cours de Verdun
33000 BORDEAUX
www.dnsavocats.fr

Aux termes d'un ASSP en date du 03/04/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LCD GROUPE

Objet social : - la prise de participation dans le capital de toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, créées ou à créer, sous quelque forme que ce soit et notamment par la souscription, l'acquisition ou la vente de valeurs mobilières, instruments financiers au sens des articles L 211-1 et suivants du Code Monétaire et Financier, titres négociables ou non négociables, la gestion des titres dont elle est ou pourrait devenir propriétaire par tout moyen,

- le contrôle, l'animation, l'organisation, la gestion administrative et comptable, la centralisation de trésorerie, la fourniture de toute prestation en matière de gestion, d'administration d'entreprises, de conseils, que ce soit en matière commerciale qu'en matière comptable et financière, comme en matière de politique générale, et ce concernant toutes sociétés et entreprises dans lesquelles elle possède une participation, même indirecte, sous toutes leurs formes et quel que soit leur objet, toute opération annexe ou connexe à l'objet principal,

Siège social : 6 rue du Chai des Farines, 33000 BORDEAUX

Capital : 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

Président : Mme SCHORP Léa, demeurant 6 rue du Chai des Farines, 33000 BORDEAUX

Directeur général : M. DION Corentin, demeurant 6 rue du Chai des Farines, 33000 BORDEAUX

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Pour avis
Le Président

L24EJ18377

ZE WINE DROP

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 8 Impasse Henry Yvonnet 33110 LE BOUSCAT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BRUGES du 26 mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ZE WINE DROP

Siège social : 8 Impasse Henry Yvonnet, 33110 LE BOUSCAT

Objet social : Achat, vente, distribution, conseils, agence commerciale, courtage de toutes boissons alcoolisées ou non, vins, spiritueux, jus de fruits en France et à l'étranger

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur Thomas MONTAGNAC, demeurant 8 Impasse Henry Yvonnet 33110 LE BOUSCAT, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis

La Gérance

L24EJ18388



AVIS DE CONSTITUTION : SAS LE PALMIER BLEU

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 2 avril 2024, à VENSAC.

Dénomination : LE PALMIER BLEU.

Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : 15 RUE DU MOULIN, 33590 Vensac.

Objet : RESTAURATION TRADITIONNELLE.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

A été nommée :

Présidente : Madame CYNTHIA DIDELET 15 RUE DU MOULIN 33590 Vensac.

La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.

Pour avis.

L24EJ18518

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LACANAU du 25/03/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **LOTUS CAFE ZEN**

Siège social : 32, avenue Plantey - 33680 LACANAU

Objet social : Activité de bar, restaurant, préparation et vente de plats cuisinés, à consommer sur place ou à emporter ; vente de boissons chaudes ou froides, avec ou sans alcool ; traiteur

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Dominique AMIEL, demeurant 32, avenue Plantey, 33680 LACANAU, et Monsieur Chettanaphon BUNTASAENG, demeurant 3, rue des Moulins, 17110 ST GEORGES DE DIDONNE,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis, la Gérance

L24EJ18730



Société d'avocats
9, rue de l'Ouvrage à Cornes
17000 LA ROCHELLE

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, suivant acte SSP du 05/04/2024, de la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société civile immobilière (SCI)

Dénomination : **LES PINSONS**

Capital : 1.000,00 euros (€)

Siège : 13 rue de la Concorde - 33000 Bordeaux - Immatriculation au RCS de Bordeaux

Objet social : acquisition, exploitation par bail ou autrement de tous immeubles ; emprunter, hypothéquer, en vue de toutes acquisitions ou travaux à effectuer dans les immeubles appartenant à cette société ; et généralement, toutes opérations immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus mentionné, pourvu que les opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée : 99 années

Gérant, nommé pour une durée illimitée : M. Clément KINTINZGER, demeurant 13 rue de la Concorde - 33000 Bordeaux

Cession de parts sociales : les parts sont librement cessibles entre associés, ainsi qu'au profit du conjoint, d'un ascendant ou descendant du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de la majorité en nombre des associés, cette majorité étant déterminée compte tenu de la personne du cédant. Cette disposition vise toutes transmissions entre vifs, à titre onéreux ou gratuit.

POUR AVIS.

L24EJ18746

PUBLIER VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE SUR :
[annoncelegale.echos-judiciaires.com](https://www.annoncelegale.echos-judiciaires.com)

Aux termes d'un ASSP en date du 05/04/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GROUPE ATILA
Objet social : La prise de participation dans le capital de toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères sous quelque forme que ce soit, par la souscription, l'acquisition ou la vente de toutes valeurs mobilières, titres négociables ou non négociables ; et notamment les sociétés ou entreprises dont l'activité serait celle de traiteur ; Consentir tout prêt ou garantie, contracter tous emprunts, et ce, tant pour elle-même qu'au profit des associés ; L'acquisition d'immeubles, terrains, parts de sociétés civiles immobilières et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; Toutes opérations de prestations de services en matière de gestion, d'administration d'entreprises, de conseils, que ce soit en matière comptable et financière qu'en matière commerciale, comme en matière d'Administration Générale et ce au profit de toutes sociétés ; La société assurera également la gestion des titres dont elle est ou pourrait devenir propriétaire par achat, apport ou autre moyen ; Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Siège social : 85 avenue de Saint Médard Résidence Le Square d'O, 33320 EYSINES

Capital : 240 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

Président : Mme BAURAIN Astrid, demeurant 85 avenue de Saint Médard - Résidence Le Square d'O, 33320 EYSINES
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Cession d'actions libre entre associés et soumise à agrément à des tiers

Pour avis
le Président

L24EJ18919

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CONTROLE TECHNIQUE ETAULIERS

FORME : Société à responsabilité limitée

SIÈGE SOCIAL : 20 Route de Blaye, 33820 ETAULIERS

OBJET : L'exploitation d'un centre de contrôle technique pour automobiles, motos et activités annexes

DURÉE : 99 ans

CAPITAL : 5000 euros

CO-GERANCE :

- Monsieur JEAN Christophe, 6 Marsac, Valette, 17130 MONTENDRE

- Monsieur HERVE Mikaël, 33 Loges, 33820 BRAUD ET SAINT LOUIS

IMMATRICULATION : au RCS de Libourne.

Pour avis,

L24EJ19091

ECHOS
JUDICIAIRES - GIRONDINS

**POUR VOTRE
COMMUNICATION
PUBLICITAIRE**

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com



FIDAQUITAINE
EXPERT-COMPTABLE

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 5 avril 2024, à LE HAILLAN.

Dénomination : 2R2F1B.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 5 rue Caroline Aigle, Lotissement Activité Caroline Aigle, 33185 Le Haillan.

Objet : - l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, - l'acquisition, la propriété, l'administration de tous immeubles et biens immobiliers non bâtis, l'exploitation et la mise en valeur desdits immeubles et biens immobiliers non bâtis par l'édification de toute construction et l'exploitation par bail, location ou autrement de toute construction qui restera la propriété de la Société, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou des immeubles et biens immobiliers devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, - et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, susceptibles notamment de favoriser le développement immobilier de la Société, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de celle-ci.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 5000 euros

Cession de parts et agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées à un tiers qu'avec un agrément donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant. Toutefois, les cessions entre associés sont libres..

Gérant : Monsieur Olivier FERNANDES, demeurant 7 rue de la Grave, 33700 Mérignac

La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.

Pour avis,

la gérance

L24EJ19188

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 04/04/2024, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LM2P

Siège Social : 72 avenue Fernand Granet 33 140 Villenave d'Ornon

Capital : 40 euros divisé en 40 parts de 1 euro constitué d'apports en numéraire

Objet social : acquisition, exploitation, administration de tous immeubles bâtis ou non,

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation

Gérance : Madame LAMARQUE-MARLERE Elisabeth, née le 20/09/1971 à Talence (33) demeurant 72 avenue Fernand Granet 33 140 Villenave d'Ornon

Cessions de parts : dispense d'agrément pour les cessions entre associés. Agrément préalable pour les autres cessions de parts.

La société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX.

L24EJ19215

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 5 avril 2024, il a été constitué un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun reconnu LA FERME DE JURAN, qui sera immatriculé au RCS Bordeaux.

Dénomination : Gaec la Ferme de Juran agréé le 26 février 2024 par le préfet du département de la Gironde ;

Siège social : Gaillan en Médoc (Gironde) 5, Route de la Maillarde

Pour avis,

La Gérance.

L24EJ19276

Suivant acte reçu par Me Laurence MARTIGNE, notaire à GALGON, le 9 avril 2024, a été constituée la société civile immobilière dénommée « **SCI LENOMAX** », siège social : MONSEGUR (33580), 23 place Robert Darniche. Capital social : 1.000,00 €, apports en numéraires. Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, ainsi que la vente occasionnelle desdits biens. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de BORDEAUX. Cessions de parts soumises à l'agrément des associés. Nommé premier gérant de ladite société : Monsieur Guillaume Laurent PETIT, né à LIBOURNE (33500), le 07 novembre 1979, demeurant à SAINT SULPICE DE FALEYRENS (33330), 320 lieudit Lartigue. Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

Pour insertion - Me Laurence MARTIGNE

L24EJ19410

MODIFICATIONS

PCEC
PLANTÉ CANNEAUX EXPERTISE CONSEIL

Expertise comptable

Fiscalité - Evaluation - Transmission
379 avenue de Verdun 33700 Mérignac
88 avenue Charles de Gaulle
33260 La Teste de Buch

L'Assemblée Générale du 19/03/2024 de la SAS auXc, capital 82 320 €, siège Social : 15 boulevard George V 33000 BORDEAUX, 891 637 605 RCS BORDEAUX, a transféré le siège au 25, rue Lamartine - 33400 TALENCE à compter de cette date. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. RCS BORDEAUX. Pour avis, le Président.

L24EJ08862

**DUCASSE
NICOLAS
SICET**
AVOCATS

Société d'Avocats
68, Cours de Verdun
33000 BORDEAUX
www.dnsavocats.fr

COM BY AVM
Société à responsabilité limitée
Capital : 10.000 €
Siège social : 481 Boulevard Alfred Daney
33000 BORDEAUX
508 028 214 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DE SIEGE

En date du 05/04/2024, l'associé unique a décidé de ratifier le transfert du siège social au 77 rue de la Course 33000 BORDEAUX à compter du 19/01/2024.

L24EJ15747

21FACTORY

Société par actions simplifiée
au capital de 7 500 euros
Siège social : Spaces Bordeaux Euratlantique rue d'Armagnac bâtiment E1, 33000 BORDEAUX
921 975 462 RCS BORDEAUX

MODIFICATION DU PRESIDENT

Le 25/03/24, l'AGM a décidé :

- de nommer Zakaria EL JAZOULI demeurant 11 Avenue de Bouvines, 75011 PARIS, en qualité de Président en remplacement de Monsieur Julien COATELEN, démissionnaire à compter de ce jour.

- de prendre acte de la cessation des fonctions de Zakaria EL JAZOULI en qualité de Directeur général et de ne pas pouvoir à son remplacement à compter de ce jour.

L24EJ16697

actheos
Expertise-Comptable / Audit / Conseil

3 rue Pierre et Marie Curie
33520 BRUGES
Tél. : 05 57 19 12 12
Site : www.actheos.com

SOCIETE D'EMBALLAGE ET DE MANUTENTION D'AQUITAINE
SEMAQ

Société par actions simplifiée
Au capital de 321 200 euros
Siège social : Rue de Strasbourg - Zone Industrielle de Bordeaux Frêt
33520 BRUGES
301 524 740 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 8 Avril 2024, le Président de la société par actions simplifiée SOCIETE D'EMBALLAGE ET DE MANUTENTION D'AQUITAINE - SEMAQ, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social sis Rue de Strasbourg - Zone Industrielle de Bordeaux - Frêt, 33520 BRUGES au 1 ter, Zone d'Activités, Georges Brassens, 33240 PEUJARD à compter du 8 Avril 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS
Le Président

L24EJ16707



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

TRANSFERT SIEGE ET MODIFICATION PRESIDENCE

Aux termes d'une délibération en date du 26 mars 2024, l'actionnaire unique de la société par actions simplifiée LMC BUILDING, au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé Résidence La Sarailière 6 rue Camille Corot 33150 CENON immatriculée 907 786 297 RCS BORDEAUX, a constaté la démission de Madame Laura Catran de ses fonctions de Présidente et nommé en remplacement et ce, pour une durée illimitée, Monsieur Maricel CATRAN demeurant 41, rue Roumanille Appartement 59 13008 MARSEILLE et décidé de transférer le siège social à compter de cette même date au 41 rue Roumanille Appartement 59 13008 MARSEILLE. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société est désormais immatriculée au RCS de MARSEILLE.

L24EJ17251



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

GE2L

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 500 euros
Siège social : 9 Chemin du Négrot,
33360 CAMBLANES ET MEYNAC
891 636 391 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 03 avril 2024, il résulte que Madame Emile AUBOIN, demeurant 6 impasse clos de la Forêt, 33770 CAMBES a été nommé en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Gérald QUENNET, démissionnaire.

L24EJ18034

SARL CARNEIRO

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 80 AVENUE DE LA MARNE
64200 BIARRITZ
907 516 645 RCS BAYONNE

Aux termes d'une délibération en date du 26 mars 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de 80 AVENUE DE LA MARNE - 64200 BIARRITZ à 1 QUAI DE PALUDATE - 33800 BORDEAUX, à compter du 11 avril 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Gérance : Monsieur Antoine BAPTISTA, demeurant 7 ALLEE DES COLIBRIS - Appartement 11 - 33700 MERIGNAC.

En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de BORDEAUX.

Pour avis

L24EJ18105



LAURENT DUARTE SERVICES

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège social : 14 Avenue de Verdun,
33450 MONTUSSAN
840 962 070 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 29.03.2024, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 25-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS

Le Président

L24EJ18108



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

SCI JESSICA
Société civile immobilière
au capital de 3 100 euros
Siège social : 2 Route de Puymorin
33240 SAINT LAURENT D'ARCE
438 588 162 RCS LIBOURNE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mai 2023 Madame Déolinda Maria TEIXEIRA PINTO veuve VALENTE, demeurant 2 route de Puymorin 33240 ST

LAURENT D'ARCE, a été nommé en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Manuel VALENTE, décédé.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de LIBOURNE.

L24EJ18117



SELARL LNCA

Me Pierre-Jean LARBODIE,
1, Rue du Stade
33350 PUJOLS

Aux termes d'une assemblée générale en date du 20 mars 2024, les associés de la **SCI AUCAM**, dont le siège est BORDEAUX, 1 rue Jean Bart, immatriculée au RCS de BORDEAUX, sous le numéro 421.265.166, ont décidé de transférer le siège social de la société à BORDEAUX, 32 rue Emond Besse.

Pour avis.

Me Pierre-Jean LARBODIE

L24EJ18148



SELARL LNCA

Me Pierre-Jean LARBODIE,
1, Rue du Stade
33350 PUJOLS

Aux termes d'une assemblée générale en date du 20 mars 2024, les associés de la **SCI ESCAF**, dont le siège est à BORDEAUX (33300), 1 rue Jean Bart, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 435.010.822, ont décidé de transférer le siège social de la société à BORDEAUX, 32 rue Emond Besse.

Pour avis.

Me Pierre-Jean LARBODIE

L24EJ18150



SELARL LNCA

Me Pierre-Jean LARBODIE,
1, Rue du Stade
33350 PUJOLS

Aux termes d'une cession de parts, en date du 22 mars 2024, reçue par Maître Pierre-Jean LARBODIE, notaire à PUJOLS (33350), de la société **GATRIX**, dont le siège social est à LEGE CAP FERRET (33950), 2 avenue du Muscat La Vigne, immatriculée au RCS de BORDEAUX, sous le numéro 922 564 943, Madame Nathalie MOUEIX a démissionné de ses fonctions de gérante. Monsieur Olivier DUPONT demeurant à SAINT-AUBIN-DE-BRANNE (33420), 27 La Hage et Monsieur David DUCOURNEAU demeurant à SAINT-JEAN-D'ILLAC (33127), 660 avenue des Pins ont été nommés co-gérants de la société pour une durée indéterminée.

Pour avis.

Me Pierre-Jean LARBODIE

L24EJ18158



SELARL LNCA

Me Pierre-Jean LARBODIE,
1, Rue du Stade
33350 PUJOLS

Aux termes d'une assemblée générale en date du 3 avril 2024, les associés de la société **GATRIX**, dont le siège social est à LEGE CAP FERRET (33950), 2 avenue du Muscat, La Vigne, immatriculée au RCS de BORDEAUX, sous le numéro 922 564 943, ont décidé de transférer le siège social de la société à BORDEAUX, 6 rue de Cursol.

Pour avis.

Me Pierre-Jean LARBODIE

L24EJ18161



Experts-comptables
accompagnateurs des créateurs
et repreneurs d'entreprises
www.cocerto.fr

COCERTO AQUITAINE
Société par actions simplifiée
au capital de 144 660 euros
Siège social : 363, Chemin de Leyssotte
- 33140 VILLENAVE D'ORNON
383 567 419 RCS BORDEAUX

AVIS

Aux termes d'une décision unanime des actionnaires en date du 29 mars 2024, il résulte que M. Jonathan STURM, demeurant 22, rue du Bicentenaire - 92800 PUTEAUX a été nommé en qualité de Président en remplacement de M. Jocelyn GAUTEUR, démissionnaire.

POUR AVIS

Le Président

L24EJ18228



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

GALJON DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
au capital de 250 000 euros
Siège social : Lieudit Le Casse RD 3,
33430 BAZAS
343 870 572 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 29 MARS 2024, il résulte que la Société YVON GAILLARD ENTREPRISE, SAS au capital de 38 112,25€, siège social est 115 route de villandraut, 33430 BAZAS, immatriculée sous le numéro 384 239 554 RCS BORDEAUX, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Madame Kathya GAILLARD, démissionnaire à compter du 01/04/2024, le siège social a été transféré à la suite de la renumérotation de la mairie au 115 route de Villandraut 33430 BAZAS à compter du 29/03/2024 et l'article 3 des statuts a été modifié.

L24EJ18249



AVOCATS

VAZISTAS

SARL au capital de 7 500 €
Siège social : 94 rue Fieffe
33800 BORDEAUX
798680559 RCS BORDEAUX

AVIS DE NON DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 30/10/2023, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

L24EJ18386



FINANCIERE SAINT REMI

Société par Actions Simplifiée au capital de 500,00 €
Siège social : 121, avenue Jules Guesde
- 33110 LE BOUSCAT
RCS BORDEAUX 899 939 847

AVIS DE REDUCTION DE CAPITAL

Aux termes d'une délibération en date du 03/04/2024, l'Assemblée Générale des associés a décidé, sous la condition suspensive d'absence d'opposition formée par des créanciers sociaux, une réduction du capital social non motivée par des pertes pour un montant de 50,00 euros.

Cette réduction du capital intervient par voie de rachat de 1 action émise par la Société.

Le procès-verbal de cette Assemblée Générale Extraordinaire sera déposé au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX à l'issue du présent avis.

Pour avis, la Présidence

L24EJ18400



AVOCATS

Parc d'activités Kennedy
19 avenue Becquerel
33700 MERIGNAC

LA TESTE PRIMEURS

Société à responsabilité limitée
au capital de 36 480 euros
Siège social :
2 rue Marcel Dassault
Zone Industrielle
33260 LA TESTE DE BUCH
423052927 RCS BORDEAUX

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 28 mars 2024.

Le siège social a été transféré du 2 rue Marcel Dassault, Zone Industrielle 33260 LA TESTE DE BUCH, au 16 rue de la Fontaine Saint Jean 33260 LA TESTE DE BUCH, à compter du 28 mars 2024.

L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis,

L24EJ18522

CRÉATEURS
D'ENTREPRISES
POUR ÊTRE
BIEN INFORMÉS

ABONNEZ-VOUS !

FIDAL AVOCATS

19 Avenue du Président JF Kennedy
CS 60073
33692 MERIGNAC

Par décisions unanimes des associés du 04.04.2024, les associés de la société GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE JEAN PIERRE NONY, société civile au capital de 10.345.190 € dont le siège est situé Château Grand Mayne 33330 SAINT EMILION, immatriculée au RCS de LIBOURNE sous le n°417 927 977, ont décidé :

- d'augmenter le capital de la société d'un montant de 67 €, pour le porter de 10.345.190 € à 10.345.257 €, par voie de compensation à concurrence de 33,50 € par chacun des associés avec la créance détenue respectivement par chacun d'eux sur la société ;

- d'abandonner le statut particulier de groupement foncier agricole pour continuer sous la forme d'une société civile de droit commun régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil.

Sur décisions unanimes des associés du 04.04.2024 de la société susvisée (i) M. Jean Antoine NONY demeure gérant de la société et (ii) la dénomination sociale est modifiée pour adopter CHATEAU GRAND MAYNE.

L24EJ18527

FIDAL AVOCATS

19 Avenue du Président JF Kennedy
CS 60073
33692 MERIGNAC

Le 02/04/2024, l'AGE de la société JME PARIS SC dont le siège se situe La Rose Maréchale 33180 ST SEURIN DE CADOURNE, 491.353.181 RCS BORDEAUX, a décidé de procéder à une réduction du capital social de 451.653,84 € par minoration de la valeur nominale des parts existantes de 1,32 €. Le capital social est ramené de 2.432.771,82 € à 1.981.117,98 €, divisé en 342.162 parts de 5,79 € de valeur nominale. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

L24EJ18528



Maître
Charlene MAGNAN
1 rue de la Halle
33460 MARGAUX
-CANTENAC

SCI POINT NOMME

Société civile immobilière
au capital de 609,80 €
28 rue Sainte Colombe 33000 BORDEAUX
420 526 261 R.C.S. BORDEAUX

AVIS DE CHANGEMENT DE GÉRANCE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 29 février 2024, les associés ont constaté la fin des fonctions de Monsieur Gilbert LAGARDERE en qualité de gérant par suite de son décès survenu le 4 juillet 2023, et la nomination de Monsieur Alex LAGARDERE, demeurant à MONTREUIL (93100), 113 rue des Blanc Vilains, en qualité de nouveau gérant de ladite société pour une durée illimitée à compter du 29 février 2022.

Pour avis

Le notaire

L24EJ18533

ECHOS JUDICIAIRES - GIRONDINS

SERVICE
ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com



NOTAIRES DU JEU DE PAUME
23 AVENUE DU JEU DE PAUME
33200 BORDEAUX

SCI BAMASO

Société civile immobilière
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 121 rue Paul Doumer
33700 MERIGNAC
791.457.948 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Antoine MAGENDIE, notaire associé à BORDEAUX (33200), 23 avenue du Jeu de Paume, les associés ont décidé de transférer le siège social de MERIGNAC (33700), 121 rue Paul Doumer à MERIGNAC (33700) 36 rue Bir Hakeim, Bâtiment A1, à compter du 25 janvier 2024.

Pour avis.

L24EJ18618



JOAQUIM ESTEVES

SARL au capital de 3 000 €
Siège social : 7 RUE NICEPHORE NIEPCE,
LD LES CANADIENS NORD
33510 ANDERNOS LES BAINS
RCS de BORDEAUX n°533 871 752

En date du 04/03/2024, l'associé unique a décidé à compter du 06/02/2024 de rendre effective la démission de Mme MARTINS-RIBEIRO Noëilly aux fonctions de co-gérante.

Modification au RCS de BORDEAUX
Pour avis
le gérant

L24EJ18626



SCI COEOS

SCI au capital de 100 €
Siège social : 21 RUE DESCARTES
33290 BLANQUEFORT
RCS de BORDEAUX n°538 716 549

L'AGE du 15/02/2024 a décidé à compter du 24/01/2024 de rendre effectif le départ de M. BOUEIX Olivier aux fonctions de co-gérant pour cause de décès.

Modification au RCS de BORDEAUX
Pour avis
le gérant

L24EJ18678

COMPANION SPINE FRANCE SAS au capital de 24.579.873 euros Siège social : Immeuble Le Bridge, 5 allée des Acacias 33700 Mérignac 890 810 245 RCS Bordeaux

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale du 4 août 2023 et des décisions du président en date du 15 septembre 2023, le capital social de la Société a été augmenté d'un montant de 272.568 euros pour le porter de 24.579.873 à 24.852.441 euros, par apport en numéraire.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

L24EJ18686

COMPANION SPINE FRANCE SAS au capital de 24.852.441 euros Siège social : Immeuble Le Bridge, 5 allée des Acacias 33700 Mérignac 890 810 245 RCS Bordeaux

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale en date du 16 février 2024 et des décisions du président en date du 29 février 2024, le capital social de la Société a été augmenté d'un montant de 54.500 euros pour le porter de 24.852.441 à 24.906.941 euros, par apport en numéraire.

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale en date du 29 février 2024, il a été décidé de mettre fin au mandat social de Directeur Général Délégué de M. Denis Saint-Denis. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

L24EJ18690



YAIGRE NOTAIRES ASSOCIES
Office notarial de FARGUES-SAINT-HILAIRE
Maître Franck DAVID
Notaire

LCB IMMO

Société civile immobilière
Au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 24, chemin Routeau
33110 LE BOUSCAT
RCS BORDEAUX : 800 811 143

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Par décision collective prise en assemblée générale extraordinaire du 1^{er} février 2024, les associés ont décidé de transférer à compter de ce même jour le siège social de la société :

Ancienne mention : 24, chemin Routeau 33110 LE BOUSCAT

Nouvelle mention : 67, avenue Léo Lagrange 33110 LE BOUSCAT modifiant en conséquence l'article 4 SIEGE SOCIAL des statuts.

Ces modifications seront portées au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis

Le notaire.

L24EJ18781



LAROJAGA

SARL au capital de 5 000 €
Siège social : RUE DE FLEURENNE
33290 BLANQUEFORT
RCS de BORDEAUX n°751 378 886

L'AGE du 14/02/2024 a décidé à compter du 24/01/2024 de rendre effectif le départ de M. BOUEIX Olivier aux fonctions de co-gérant pour cause de décès.

Modification au RCS de BORDEAUX
Pour avis
le Gérant

L24EJ18787



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

HOLDING L.L.D.V
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 391 000 euros
Siège social : 11 rue Judaïque Apt 4
33000 BORDEAUX
789 461 464 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 15 juin 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis La Gérance

L24EJ18793



M.F.C.

Société civile au capital de 900 €
Siège social : 43 RUE DE TUJEAN
33290 BLANQUEFORT
RCS de BORDEAUX n°509 768 289

L'AGE du 14/02/2024 a décidé à compter du 14/02/2024 de nommer en qualité de gérante Mme ILLIEN EPOUSE BOUEIX Laetitia, demeurant 43 rue de Tujean, 33290 BLANQUEFORT en remplacement de M. BOUEIX Olivier, pour cause de décès.

Modification au RCS de BORDEAUX
Pour avis
le Gérant

L24EJ18802



TOUTON STUDIO

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €
Siège social :

23 Cours Barbey - 33800 BORDEAUX
888 146 289 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 13 mars 2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Hugues TOUTON, demeurant 15 rue Despax, 33200 BORDEAUX, pour une durée illimitée à compter du 1^{er} avril 2024.

Pour avis

La Gérance

L24EJ18841



RESEAU C&S

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
Au capital de 149.444,44 €

Siège social :
8 rue Jean Walton, ZAE Taillefer
33450 MONTUSSAN
484 823 695 RCS BORDEAUX

Modification de la Direction

Par décision du 05/04/2024, l'associée unique a (i) pris acte de la démission de M. Pascal PIERRE de son poste de Président au 05/04/2024, (ii) nommé la société Groupe Réseau C&S (RCS Bordeaux 980 732 432) dont le siège social est sis 8 rue Jean Walton, ZAE Taillefer, 33450 Montussan, au poste de Présidente de la Société à compter du 05/04/2024, (iii) nommé M. Pascal PIERRE demeurant 2 Chemin du Gros Chêne, 33450 ST SULPICE ET CAMEYRAC, au poste de Directeur Général à compter du 05/04/2024. Mention sera faite au RCS de Bordeaux.

Pour avis.

L24EJ18846

NOTRE SERVICE
ANNONCE LÉGALE
VOUS RÉPOND AU :

05 56 52 32 13

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} Mars 2024 de la société **SAS JS INFORMATIQUE**, société par actions simplifiée au capital de 5000 euros, siège social : 17 B Godin, 33240 PEUJARD, RCS LIBOURNE N° 903 047 645.

Nouvelle mention :

Il a été décidé de la transformer la société par actions simplifiée en société à responsabilité limitée à compter du 1^{er} Avril 2024.

Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Président : GALEAS Jean-Sébastien, demeurant 17 B Godin, 33240 PEUJARD

Nouvelle Mention :

Nomination d'un Gérant : GALEAS Jean-Sébastien, demeurant 17 B Godin, 33240 PEUJARD

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote dans les conditions statutaires et légales

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de LIBOURNE.

Pour AVIS

L24EJ18852



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

ENTREPRISE DE PLATRERIE JABLONSKI
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 130 rue Eugène Freyssinet
33260 LA TESTE DE BUCH
808 517 932 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération du 01/03/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ENTREPRISE DE PLATRERIE JABLONSKI a décidé de transférer le siège social du 130 rue Eugène Freyssinet 33260 LA TESTE DE BUCH au 620 avenue de l'Aérodrome 33260 LA TESTE DE BUCH à compter du 01/03/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance

L24EJ18898



AQUITAINE PISCINES ET FINITIONS

EURL au capital de 170 000 €
Siège social : 2 RUE DE LA GRAVETTE
33320 EYSINES
RCS de BORDEAUX n°812 266 021

En date du 01/04/2024, l'associé unique a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à associé unique, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/04/2024 et a nommé en qualité de président GROUPE ANTHONY MANIEU, EURL au capital de 510 250 euros, ayant son siège social 2 rue de la Gravette, 33320 EYSINES, immatriculée sous le n°987 442 019 au RCS de BORDEAUX.

Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la gérance.
Accès aux assemblées et votes : Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives ou assemblées générales.

Transmission des actions : En cas d'associé unique la cession de ses actions est libre. En cas de pluralité d'associés, la cession à un tiers est soumise à agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés.

Mention : RCS de BORDEAUX.
Pour avis
le président

L24EJ18917

SOGECA BORDEAUX
68 avenue Jean Jaurès
33150 CENON
05.57.77.90.00

GROUPE DRMS

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social :
2 allée du Bois Menu
33370 FARGUES-SAINT-HILAIRE
978 161 107 RCS BORDEAUX

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Aux termes d'une décision unanime en date du 31 janvier 2024, il résulte que :

Monsieur Emre DURMUS, demeurant 66 avenue Pierre Loti, 33150 CENON a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Ufuk DURMUS, démissionnaire

Monsieur Ufuk DURMUS, demeurant 99 avenue Pierre Loti, 33150 CENON a été nommé en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Emre DURMUS, démissionnaire.

Les articles 31 et 32 des statuts ont été modifiés.

L24EJ18918

EARL UCHIDA

Au capital de 377 500 euros
Siège social : Cissac Médoc (Gironde)
1 Route des Reynats
RCS Bordeaux : 948 362 736

Aux termes d'une AGE en date du 12 Février 2024, les associés de la société «EARL UCHIDA» ont constaté une erreur matérielle dans les statuts concernant le montant des apports en nature de la société qui entraîne une modification du capital social de 377 500 euros à 338 890 euros.

Cette décision entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 377 500 euros

Nouvelle mention : Capital social : 338 890 euros.

Les articles 6, 7 et 9 sont modifiés en conséquence.

Pour avis, la Gérance

L24EJ18938



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

YPOCAMP
Société civile immobilière
au capital de 10 000 euros
Siège social : 130 rue Eugène Freyssinet
33260 LA TESTE DE BUCH
882 213 549 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 01/03/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 130 rue Eugène Freyssinet 33260 LA TESTE DE BUCH au 620 avenue de l'Aérodrome 33260 LA TESTE DE BUCH à compter du 01/03/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX. Pour avis. La Gérance

L24EJ18963

Aux termes d'une assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 mars 2024, et par suite du décès de Monsieur Alain CHICOIX, gérant, survenu le 10 mars 2024, les associés de la société à responsabilité limitée **BRICOMANIA**, au capital de 8000,00 € dont le siège social est à CENON (33150) 15 rue Léon Blum, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 443 886 973, ont nommé en qualité de Gérante Mademoiselle Elsa CHICOIX, demeurant à MERIGNAC (33700) 12 avenue Gabriel Péri, pour une durée indéterminée.

L24EJ18977

Aux termes d'une assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 mars 2024, et par suite du décès de Monsieur Alain CHICOIX, gérant, survenu le 10 mars 2024, les associés de la société civile immobilière **LE PASSAGE DES SOMMETS**, au capital de 1.500,00 € dont le siège social est à CENON (33150) 15 rue Léon Blum, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 539 181 644, ont nommé en qualité de Gérante Mademoiselle Elsa CHICOIX, demeurant à MERIGNAC (33700) 12 avenue Gabriel Péri, pour une durée indéterminée.

Pour Avis

Maître Mathieu CALVEZ

L24EJ18978



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

MINOS PEINTURE
Société à responsabilité limitée au capital de 102 000 euros
Siège social : 130 Rue Eugène Freyssinet
ZI
33260 LA TESTE DE BUCH
323 315 515 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération du 01/03/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MINOS PEINTURE a décidé de transférer le siège social du 130 Rue Eugène Freyssinet ZI 33260 LA TESTE DE BUCH au 620 avenue de l'Aérodrome 33260 LA TESTE DE BUCH à compter du 01/03/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance

L24EJ18981



76 cours Georges Clemenceau
33000 BORDEAUX
Tél : 09 72 30 20 40

SCI POLKA

Société civile immobilière
au capital de 38 112,25 €
Siège social : 216 avenue du Maréchal de
Latre de Tassigny 33200 Bordeaux
RCS Bordeaux n° 428 955 462

AVIS DE DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

Par ordonnance du tribunal judiciaire de Bordeaux rendue le 14 mars 2024, la Selarl FHBX prise en la personne de Maître Sylvain Hustaix, 76 cours Georges Clemenceau 33000 Bordeaux, a été désignée en qualité d'administrateur provisoire de la SCI POLKA.

Pour avis.

L24EJ18982



MAITRE Mathieu CALVEZ,
NOTAIRE

ETUDE
Bruno DENOIX de SAINT-
MARC - Mathieu CALVEZ

Aux termes d'une assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 mars 2024, et par suite du décès de Monsieur Alain CHICOIX, gérant, survenu le 10 mars 2024, les associés de la société civile immobilière **LES CINQ GARES**, au capital de 1.050,00 € dont le siège social est à CENON (33150) 15 rue Léon Blum, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 789 832 656, ont nommé en qualité de Gérante Mademoiselle Elsa CHICOIX, demeurant à MERIGNAC (33700) 12 avenue Gabriel Péri, pour une durée indéterminée.

Pour Avis

Maître Mathieu CALVEZ

L24EJ19010



MAITRE Mathieu CALVEZ,
NOTAIRE

ETUDE
Bruno DENOIX de SAINT-
MARC - Mathieu CALVEZ

Aux termes d'une assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 mars 2024, et par suite du décès de Monsieur Alain CHICOIX, gérant, survenu le 10 mars 2024, les associés de la société civile immobilière **DES LETTRES DANS LES ETOILES**, au capital de 1.050,00 € dont le siège social est à CENON (33150) 15 rue Léon Blum, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 534 777 594, ont nommé en qualité de Gérante Mademoiselle Elsa CHICOIX, demeurant à MERIGNAC (33700) 12 avenue Gabriel Péri, pour une durée indéterminée.

Pour Avis

Maître Mathieu CALVEZ

L24EJ19014

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : **ECT (ELECTRICITE CHAUFFAGE TECHNIQUE)**.

Forme : SARL.

Siège social : 67 Route D ANGLU-MEAU, 33450 IZON.

753 430 123 RCS Libourne

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2023, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 20000 euros à 10000 euros.

Les articles 7 et 8 des statuts sont modifiés en conséquence.

Mention sera portée au RCS Libourne L24EJ19017

VOLUMETRIE

Société par actions simplifiée à associé unique

Capital social : 1.000 €

Siège : SAINT JEAN DE LUZ (64500) 11 avenue Marechal Soult
RCS BAYONNE N° 842 583 486

Suivant Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 mars 2024, il a été pris acte :

- de modifier la forme de la société : désormais société par action simplifiée,

- de modifier la gérance : suite au décès de Guy SEGUETTE survenu le 26 Août 2023 Gabriel SEGUETTE dt à BORDEAUX (33000) 25 rue des Faures a été nommé président.

- de transférer siège social de la société à compter du 27 mars 2024 au 87 rue Caudères à TALENCE (33400).

Les articles des statuts seront modifiés en conséquence.

La société sera immatriculée au RCS DE BORDEAUX et sera radiée du RCS DE BAYONNE.

Pour avis

Le gérant.

L24EJ19167



ALEXANDRA ET ROCIO

SAS au capital de 5 000 Euros
Siège social : 51, Quai LAWTON
33 300 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 911 087 369

D'une délibération d'une Assemblée Générale Mixte du 30 décembre 2023 il ressort que :

- Madame Rocio VAZQUEZ ESCUDERO, domiciliée au 32 rue Emile PEYNAUD à BORDEAUX (33300) démissionne de ses fonctions de Président de la Société.

Cette décision sera effective au 14 février 2024.

- Madame Alexandra MUNOS, domiciliée au 43 avenue de la Marne à LÈGE-CAP-FERRET (33970) démissionne de ses fonctions de Directeur général de la Société.

Cette décision sera effective au 14 février 2024.

- Madame Alexandra MUNOS est nommée Président de la Société.

Cette décision sera effective au 14 février 2024.

- La société transfère son siège social au 43 avenue de la Marne à LÈGE-CAP-FERRET (33970).

Les articles 4 et 36 des statuts seront modifiés conformément à cette décision.

Pour avis

La Présidence

L24EJ19176

NOSTRADA

Société à responsabilité limitée au capital de 7 800 euros

Siège social : 11, cours de Verdun
33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 441. 007. 598

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 avril 2024 au siège social, il a été décidé à compter de ce jour :

- d'ajouter à l'objet social existant l'activité suivante :

. La domiciliation d'entreprises et tous services connexes en découlant.

- de modifier l'article 3 - OBJET des statuts en conséquence.

Pour avis.

L24EJ19181



COACHING RELIANCE

Société à responsabilité limitée transformée en

société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros

Siège social :
5 Chemin de Matelot
33650 ST MEDARD D EYRANS
531 505 089 RCS BORDEAUX

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 22 mars 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 2 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Madame Pascale MACHET, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Madame Pascale MACHET, demeurant 5 Chemin de Matelot 33650 ST MEDARD D'EYRANS

Ladite Assemblée Générale Extraordinaire a pris acte de la fin de mandat de la société AUDIT SODAREX AQUITAINE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire du fait de la transformation de la société, à compter dudit jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis

Le Président

L24EJ19192

La SELARL Jacques VINCENS, au capital social de 100€, inscrite au RCS de Bordeaux sous le numéro 824 571 871 a, par décision de la gérance en date du 28 mars 2024, transféré le siège social du 44 rue Sauteyron, 33000 BORDEAUX au 55 rue Sauteyron, 33000 BORDEAUX.
L24EJ19199



VBFL CORPORATE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 euros

Siège social :
6, avenue de la Croix Sabatière
33230 GUITRES
RCS LIBOURNE 983 631 193

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'une délibération en date du 14/03/2024 l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société a, au vu du rapport de Monsieur Olivier DUBREUIL, Commissaire aux apports désigné, décidé l'augmentation du capital de la Société d'une somme de 235 000,00 euros par voie d'apports en nature, et modifié en conséquences les statuts rendant obligatoires les mentions suivantes :

o Ancien capital : MILLE EUROS (1 000,00 €)

o Nouveau capital : DEUX CENT TRENTE SIX MILLE EUROS (236 000,00 €)

Pour avis, la Présidence

L24EJ19243



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

GEM ENERGIE

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros

Siège social : 320 Avenue du parc des expositions
33260 LA TESTE DE BUCH
901 560 516 RCS BORDEAUX

Aux termes des procès-verbaux des AGE en date du 21/12/2023 et du 27/03/2024, le capital social a été réduit d'une somme de 500 euros, pour être ramené de 1 000 euros à 500 euros par rachat et annulation de 50 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL Ancienne mention : «Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros).» Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à CINQ CENTS euros (500 euros).» Aux termes de l'AGE du 27/03/2024, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Tony GUIMARAES de ses fonctions de cogérant à compter du 27/03/2024 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence et la mention des cogérants a été supprimée. Pour avis. La Gérance

L24EJ19269

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit Société de courtage d'assurances immatriculée au registre des intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 491
Siège social : 106, quai de Bacalan - 33300 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 434 651 246
N° TVA : FR 16 434 651 246

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de sa séance du 29 mars 2024 à 14h, le Conseil d'Administration a arrêté la nouvelle composition du Bureau, suite au départ de Danièle BOURDENX et Bernard COUDERT, administrateurs.

GENTIÉ Patrice Au Bourg 47360 COURS Président

TAUZIN Pascal 630, chemin de Berdoulon 40500 EYRES MONCUBE Administrateur

LABAN Olivier 11, allée des Pivoines 33470 LA HUMIE Administrateur

De LANGALERIE Antoine Pandelais 47170 LANNES Administrateur

MAGREZ Sophie Lieu-dit Courge-longue 33840 CAPTIEUX Administrateur

DESTRAIC Jean-Paul 281, route d'Ortheville 40300 PORT DE LANNE Administrateur

CHOLLET Jacques Le Grand Janot 33580 STE GEMME Administrateur

CRABOS Chantal 978, route du Béarn 40330 BONNEGARDE Administrateur

ROBERT Philippe 15, place des Laitiers 47000 AGEN Administrateur

BOUGÈS Gérard 5, route du Fourmas 33250 SAINT SAUVEUR Administrateur

CHAUMETTE Damien 20, avenue Quirinal 40000 MONT DE MARSAN Administrateur

De SABRAN-PONTEVÈS Louis Château Cazeneuve 33370 PRÉCHAC Administrateur

DUGAS Marie-Thérèse Clos Marben 5, route de Jean de Bordeaux 32150 CAZAUBON Administrateur

LANDAS Nicole Laborie 47210 TOURLIAC Administrateur

MASSE Francis Domaine de Queysard 33370 POMPIGNAC Administrateur

PEYRE Bernard 356, route de St Martin d'Oney 40090 CAMPAGNE Administrateur

RODRIGUES LALANDE Brigitte Château de Castres 33640 CASTRES Administrateur

ROSO Jean-Marc Barthelot 47800 ALLEMANS du DROPT Administrateur

SEGONZAC Murielle 47 avenue du Maréchal Leclerc 33290 PAREMPUYRE Administrateur

VIEL Marie-Claude Serment 47260 CASTELMORON Administrateur

WLOSTOWICER Céline Monplaisir 33540 SAINT MARTIN DU PUY Administrateur

A l'unanimité, le Conseil d'Administration accepte cette nouvelle composition.

Le Président

L24EJ19323

LES ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS
SONT HABILITÉS
DANS LE DÉPARTEMENT 33
NOUS PUBLIONS ÉGALEMENT
VOS ANNONCES LÉGALES
DANS TOUTE LA FRANCE, SANS SURCÔÛT

AQUITAINE IMMOBILIER INVESTISSEMENT

Société par Action Simplifiée
Unipersonnelle
Siège social : 106, quai de Bacalan -
33300 BORDEAUX
Capital social : 2 881 500 €
RCS Bordeaux : 795 133 123

AVIS DE NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 29 mars 2024, Guillaume LAKDJA, demeurant 106, quai de Bacalan à Bordeaux, a été nommé Directeur Général de la société à compter du 1^{er} avril 2024 en remplacement de Christian LARTIGAU, démissionnaire.

Pour avis.

L24EJ19324



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupepcf.com

SCI LE PLANTEY
Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 28 Cours Xavier Arnoz
33000 BORDEAUX
420 324 121 RCS BORDEAUX

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09/04/2024 Monsieur Stanislas DELAVELLE, demeurant 32 rue Nicolas Beaujon 33000 BORDEAUX, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Madame Monique BERAUD SUDREAU.

L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Madame Monique BERAUD SUDREAU sans qu'il soit procédé à son remplacement.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

L24EJ19341

AVIS DE PARUTION TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale en date du 11 décembre 2023, les associés de la société civile immobilière «**SCI DU 17 COURS GEORGES CLEMENCEAU**», au capital de 93.771,39 € dont le siège est à BORDEAUX (33000), 17 cours Georges Clémenceau, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX, sous le numéro SIREN 420 707 747, ont décidé de transférer le siège social à BORDEAUX (33000), 27 rue Desfourniel, à compter du 11 décembre 2023.

L24EJ19387



AGENCE GENERALE DE L'IMMOBILIER - AGI

Société à responsabilité limitée au capital de 17 500 euros porté à 20 000 euros
Siège social : 33 Cours de Verdun
33470 GUJAN MESTRAS
797 703 923 RCS BORDEAUX

REDUCTION - AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 20 octobre 2023 et du procès-verbal de la gérance en date du 19 mars 2024 le capital social a été réduit d'une somme de 5 250 euros, pour être ramené de 17 500 euros à 12 250 euros par rachat et annulation de 5 250 parts sociales.

Par décision du 19 mars 2024, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 7 750,00 euros par incorporation de réserves.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

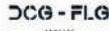
Ancienne mention : «Le capital social est fixé à dix-sept mille cinq cents euros (17 500 euros).»

Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à vingt mille euros (20 000 euros).»

Pour avis

La Gérance

L24EJ19407



583 avenue du Prado
13295 Marseille CEDEX 08
Tél : 04 96 17 60 90 - Fax : 04 96 17 60 91

LCV INCORPORATED
Société par actions simplifiée
Au capital de 2.000 €
Siège social : 320, rue de Bègles -
33800 BORDEAUX
RCS BORDEAUX : 983 992 322

Suivant décisions unanimes des associés en date du 02.04.2024, il a été décidé de modifier l'objet social de la Société à compter du 27.02.2024, comme suit :

« La Société a pour objet en France et à l'étranger :

Principalement, tout commerce et notamment commerce de détail et via internet, création, édition, diffusion, location, vente de jeux de société, jeux, jouets, statuettes, objets décoratifs et articles cadeaux, livres, produits audiovisuels, multimédia, prestation d'animation, café, salon de thé, petite restauration conformément au contenu de la licence IV ;

Et d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement ou de le rendre plus rémunérateur ;

Ainsi que la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer,

pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, d'alliance ou de commandite. »

Il a enfin été décidé de transférer le siège social de la Société à 25 rue Gaspard Philippe - 33800 BORDEAUX, à compter du 27.02.2024.

Dépôt légal au RCS de BORDEAUX.
L24EJ19415



19 Avenue du Président JF Kennedy
CS 60073
33692 MERIGNAC

Le 29/02/2024, les associés de la société VIGNOBLES E.F. MIALHE, SAS au capital social de 1.487.500€ dont le siège social est situé 33180 SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n° 384 685 541, ont décidé de nommer Madame Lovely MIALHE-CONQUERET, née le 11/05/1978 à BORDEAUX demeurant 58 Rue Emile Zola 33110 LE BOUSCAT en qualité de Présidente, en remplacement de Monsieur Eric MIALHE.

L24EJ19487



19 Avenue du Président JF Kennedy
CS 60073
33692 MERIGNAC

Le 11/03/2024, les associés de la société VIGNOBLES E.F. MIALHE, SAS au capital social de 1.487.500€ dont le siège social est situé 33180 SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n° 384 685 541, ont décidé de nommer Monsieur Eric MIALHE né le 11/11/1950 à TALENCE demeurant 7, Rue Taudin 33200 BORDEAUX en qualité de Directeur Général

L24EJ19491

CEPECA

Société par actions simplifiée
au capital de 596 240 €
Siège social :
6 rue Eugène Buhan
ZA de Moulérans
33174 Gradignan
464 202 076 RCS Bordeaux

AVIS

Aux termes du procès-verbal du 2 janvier 2024, Monsieur Stéphane GAUCHIE, demeurant 386 chemin de la Bourdasse 31600 SEYSSES, a démissionné de ses fonctions de Directeur Général, à effet du 1^{er} janvier 2024.

Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux.

Pour avis

Le Président

L24EJ19539

DISSOLUTIONS

STUN

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 Avenue des Alouettes,
33320 EYSINES
Siège de liquidation : 10 Avenue des Alouettes
33320 EYSINES
922 221 858 RCS BORDEAUX

DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 20 février 2024, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20 février 2024 et sa mise en liquida-

tion amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Gérald FAURE, 10 Avenue des Alouettes, 33320 EYSINES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 10 Avenue des Alouettes, 33320 EYSINES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

L24EJ17995



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 31 DECEMBRE 2023, l'associé unique de la société IMMOBILIER SUD GARONNE, société à responsabilité limitée au capital de 1000 Euros, dont le siège social est 32 Chemin de Buzi 33750 CAMARSAC, 910 303 130 RCS BORDEAUX a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Lionel Roland demeurant 32 Chemin de Buzi 33750 CAMARSAC, gérant, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 32 Chemin de Buzi 33750 CAMARSAC. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, le liquidateur.

L24EJ18067

«SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CAP OUEST»

Société civile immobilière
au capital de 1.000€
Siège social : MERIGNAC (33700),
Parc Mérignac Ville Résidence Club 71
4 rue Pierre Bonnard.
482 167 954 RCS de BORDEAUX

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant Assemblée générale, en date du 14 novembre 2023 à BORDEAUX, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du 14 novembre 2023;

Ils ont nommé Madame Virginie CLER-MONTEL, en qualité de liquidateur, domicilié à MERIGNAC (33700), Parc Mérignac Ville Résidence Club 71 4 rue Pierre Bonnard.

Le siège de liquidation est fixé à BORDEAUX (33000), 1 rue Franklin 33000 BORDEAUX

Les formalités de dissolution de la société seront déposées au RCS de BORDEAUX.

L24EJ18289

POUR ÉCOURTER LES DÉLAIS,
PENSEZ À NOTRE SUPPORT NUMÉRIQUE :

[echos-Judiciaires.com](https://echos-judiciaires.com)

GFA VIGNOBLES CHOISY

Société civile en liquidation au capital de 1 600 euros
Siège social : Le Puy, Parsac, 33570 MONTAGNE
Siège de liquidation : 2 Rue des Ecoles, Château Perron, 33500 LALANDE DE POMEROL
439 818 212 RCS LIBOURNE

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 février 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter dudit jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Béatrice MASSONIE, demeurant 2 Rue des Ecoles, Château Perron, 33500 LALANDE DE POMEROL, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 2 Rue des Ecoles, Château Perron, 33500 LALANDE DE POMEROL. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LIBOURNE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur L24EJ18615



YVES MOUNIER
Avocat à la Cour
6 bis, rue de la Croix de Seguey 33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.52.74.60

KIM SAN

Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000,00 €
Siège social : 185 rue Sainte-Catherine 33000 BORDEAUX
R.C.S. BORDEAUX 451 223 374

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 3 avril 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 3 avril 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur amiable Madame Kim TAING épouse THAMMAYOTH, 185 Cours Gambetta, 33400 TALENCE, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 185 rue Sainte-Catherine, 33000 BORDEAUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur L24EJ19096

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : **FRANCE RENOVATION BATIMENT.**

Forme : SAS société en liquidation.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 26 Rue ARISTIDE BRIAND, 33150 CENON.

880 697 511 RCS de Bordeaux.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 mars 2024, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mars 2024. Monsieur ERDAL ALTUN, demeurant 26 RUE ARISTIDE BRIAND 33150 Cenon a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

L24EJ19486

CLÔTURES

COUREAU INGENIERIE
SAS au capital de 100 €
Siège social : 14 RUE COUREAU 33240 Saint-André-de-Cubzac
921 142 139 RCS de Libourne
L'AGE du 31/12/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. IZUKA Benoît Pierre, demeurant 18 rue Coureau 33240 Saint-André-de-Cubzac pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Libourne.

Radiation au RCS de Libourne L24EJ16739



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

EX.TRA E.U.R.L.
SARL capital de 7 700 €
Siège social : 8, Place Saint-Projet - 33000 BORDEAUX
Siège de liquidation : 8, Place Saint-Projet - 33000 BORDEAUX
440 074 516 RCS BORDEAUX

Par décision du 18/03/2024, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Philippe COUTAUT, demeurant, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de BORDEAUX, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

L24EJ17333



SCI B.P.L

Société civile immobilière en liquidation au capital de 300 euros
Siège social : 1 route de Toulouse 33800 BORDEAUX
Siège de liquidation : 18 avenue Dous Cams 33610 CESTAS
532 032 653 RCS BORDEAUX

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31/10/2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Stéphane BARACHON demeurant 18 avenue Dous Cams

33610 CESTAS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du TC de BORDEAUX, en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur L24EJ18138



GFA VIGNOBLES CHOISY

Groupement Foncier Agricole en liquidation au capital de 1 600 euros
Siège social : Le Puy-Parsac, 33570 MONTAGNE
Siège de liquidation : 2 Rue des Ecoles, Château Perron
33500 LALANDE DE POMEROL
439 818 212 RCS LIBOURNE

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 6 mars 2024 au 2 Rue des Ecoles, Château Perron 33500 LALANDE DE POMEROL a approuvé le compte définitif de liquidation au 29/02/2024, déchargé Madame Béatrice MASSONIE, demeurant 2 Rue des Ecoles, Château Perron 33500 LALANDE DE POMEROL, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de LIBOURNE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur L24EJ18616



MARC POSTULKA SARL

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 7 rue Duffour Dubergier 33000 BORDEAUX
Siège de la liquidation : 7 rue Duffour Dubergier 33000 BORDEAUX
322 676 073 RCS BORDEAUX

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de leurs décisions unanimes en date du 21 février 2024, les associées ont approuvé le compte de liquidation arrêté au 31 janvier 2024, ont donné quitus aux deux liquidateurs, Madame Marie POSTULKA PASCAUD demeurant 27 avenue Général Leclerc 33110 LE BOUSCAT et Madame Amélie POSTULKA GAUTHIER demeurant 15 rue Anatole France 33400 TALENCE, et ont prononcé la clôture de la liquidation.

Le compte définitif de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX en annexe au RCS.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis, les liquidateurs L24EJ18912

SCI BIG BURN'S

SCI au capital de 200 Euros
Siège social : 67 rue de Romainville 33600 PESSAC
RCS BORDEAUX 439 652 835

L'AGE du 31 décembre 2023 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de liquidateur Monsieur Lionel GARNIER demeurant 67 rue de Romainville 33600 PESSAC et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux.

Le liquidateur L24EJ19316



CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : **SOPHIE TORTEY CREATRICE D'HARMONIES.**

Forme : SARL société en liquidation.

Capital social : 3000 euros.

Siège social : 13 Avenue JEAN JAURES, 33240 LUGON-ET-L'ILE-DU-CARNAY.

88883238 RCS LIBOURNE.

Aux termes d'une décision en date du 27 mars 2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Sophie TORTEY demeurant 13 Avenue JEAN JAURES, 33240 Lugon et l'île du Carnay et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du LI-BOURNE.

Le liquidateur L24EJ19419

LOCATIONS GERANCES

Selon acte SSP du 20.03.2024, **TO-TALENERGIES MARKETING FRANCE**, SAS au capital de 390 553 839 euros avec siège social 562 Avenue du Parc de l'île - 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445 a consenti un contrat de location-gérance du 11.04.2024 au 30.04.2027 sans tacite reconduction à la SARL **CARNEIRO** au capital de 8 000 euros, avec siège social 80 AVENUE DE LA MARNE - 64200 BIARRITZ, immatriculée au RCS de BAYONNE sous le n° 907 516 645 portant sur un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé RELAIS PALUDATE sis 1 QUAI DE PALUDATE - 33800 BORDEAUX.

L24EJ18104

BESOIN D'AIDE POUR
VOTRE ANNONCE LÉGALE ?
CONTACTEZ-NOUS AU 05 56 52 32 13

LOCATION - GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé à VEN-SAC en date du 14 Mars 2024,

La société **SE LE VIEUX MOULIN**, immatriculée 892 170 762, représentée par Monsieur Luis DO SOUTO

a confié à titre de location-gérance :

À la société **LE PALMIER BLEU**, SAS au capital de 1000 euros,

Dont le siège est 15 rue du moulin 33 590 VENSAC,

En cours d'immatriculation au RCS de BORDEAUX.

L'exploitation d'un fonds de commerce de bar/restaurant exploité à VENSAC pour lequel le bailleur est inscrit au RCS de BAYONNE.

Pour une durée de 6 ans à compter du 15 avril 2024 renouvelable par tacite reconduction, la société gérante exploitera ledit fonds à ses risques et périls sous son entière responsabilité.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds seront achetées et payées par la société gérante qui devra également acquitter toutes sommes dues à raison de cette exploitation, le tout de manière que le bailleur ne puisse être recherché ni inquiété à ce sujet.

Pour unique Insertion,

L24EJ18526

CONVOICATIONS

LE TOIT GIRONDIN, Société Anonyme Coopérative d'intérêt Collectif d'HLM, à capital variable, dont le siège social est situé 16-20 rue Henri Expert à BORDEAUX (33000), immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n°456 201 334. Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale de notre Société qui se tiendra au siège social le **mardi 14 mai 2024 à 14h00**.

Ordre du jour :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- Rapport d'activité sur les opérations accessions de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice 2023, des comptes consolidés et quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement du mandat expiré d'Administrateur de Monsieur Dominique PETRINI ;
- Renouvellement du mandat expiré d'Administrateur de la Marie de BRUGES ;
- Renouvellement du mandat expiré d'Administrateur de Monsieur Jean-Pierre CALOFER ;
- Renouvellement du mandat expiré d'Administrateur de Monsieur Stéphane GASO ;
- Renouvellement du mandat expiré d'Administrateur de Madame Hélène ALLA ;
- Renouvellement du mandat expiré d'Administrateur de la société CPH Arcade VYV ;
- Renouvellement du mandat expiré d'Administrateur de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes ;
- Renouvellement du mandat expiré d'Administrateur de la Caisse Interfédérale de Crédit Mutuel ;
- Ratification de la nomination d'un nouvel Administrateur, Monsieur Marc LETURGIE, en remplacement d'un ancien Administrateur ;
- Ratification de la nomination d'un nouvel Administrateur Représentant des locataires, Madame Mathilde FATIQU, en remplacement d'un ancien Administrateur ;
- Révision coopérative de la Société ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Si vous ne pouvez participer à cette Assemblée Générale, vous avez la faculté d'exprimer votre avis :

- soit en votant par correspondance, résolution par résolution,
- soit en vous faisant représenter par votre conjoint, votre partenaire ou par un autre associé,
- soit en autorisant le Président de l'Assemblée à voter en votre nom.

Tout vote par correspondance parvenu à la Société au plus tard la veille de l'assemblée générale est pris en compte. Vous pouvez nous retourner votre vote ou poser toutes questions à l'adresse suivante : societariat@groupeoikfos.fr

Tout associé inscrit depuis 2 jours au moins sur le registre des associés a le droit d'assister à l'Assemblée Générale et peut s'y faire représenter par un autre associé. Les mineurs et autres incapables sont représentés par leur représentant légal.

Pour avis, la Direction.

L24EJ18325

BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE

Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable
10, quai des Queyries
33072 - BORDEAUX CEDEX
Siren : 755 501 590 RCS Bordeaux

AVIS DE REUNION

Mesdames et Messieurs les sociétaires de la **BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE** sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 15 mai 2024 à 18h30 au Moulin du Roc, 9 Boulevard Main - 79 000 NIORT**.

Ordre du jour Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation des comptes sociaux annuels et des dépenses visées à l'article 39-4 du Code général des impôts
- Affectation du résultat de l'exercice 2023
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2023
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce
- Consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux dirigeants et catégories de personnels visés à l'article L 511-71 du Code monétaire et financier, durant l'exercice 2023
- Fixation des indemnités compensatrices
- Nomination d'un nouvel Administrateur : Madame Diane DUVERT
- Nomination d'un nouvel Administrateur : Madame Anne JALLET-AUGUSTE -GARIBALDI
- Nomination d'un nouvel Administrateur : Monsieur Christophe PUEL
- Rapport du réviseur coopératif
- Pouvoirs en vue des formalités

Tout sociétaire, quel que soit le nombre de parts qu'il possède, a le droit de voter par correspondance ou de donner pouvoir à un autre sociétaire, à son conjoint ou à son partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

Le droit de voter sera subordonné à l'inscription du sociétaire sur les livres de la société, ladite inscription étant subordonnée à la délivrance de l'agrément par le Conseil d'Administration.

Une formule unique de vote par correspondance ou par procuration sera remise ou adressée à tout sociétaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec accusé de réception à la **BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE**, Direction de la Communication, au plus tard 6 jours avant la date de la réunion.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus à la **BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE** trois jours au moins avant la date de la réunion.

Les documents et renseignements visés à l'article R.225-83 du Code de Commerce, seront, avec les autres documents et renseignements prévus par

la loi et relatifs à cette Assemblée, tenus à la disposition des sociétaires au siège social de la Société, 10 Quai des Queyries - Direction de la Communication, 33072 Bordeaux Cedex.

Le Conseil d'Administration

L24EJ18442

EPSE JOUECLUB ENTENTE DES PROFESSIONNELS SPECIALISTES DE L'ENFANT

Société anonyme coopérative à conseil d'administration à capital variable
Siège social : 26 rue Roger Touton - Centre Commercial de Gros 33300 BORDEAUX
457 207 249 RCS BORDEAUX
adresse électronique : daf@joueclub.fr

AVIS DE CONVOICATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société **EPSE/JOUECLUB** sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle **LE DIMANCHE 28 AVRIL 2024 A 16 HEURES**, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Présentation du rapport de révision Coopérative,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2023,
- Rapport de gestion du groupe sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation des comptes de l'exercice social ouvert le 1^{er} janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice 2023, et boni,
- Renouvellement des mandats d'administrateurs de Monsieur Jacques BAUDOZ, Madame Céline KERN BORN, Madame Nathalie LEDOUX et Monsieur Olivier DONVAL,
- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités.

Une formule de procuration est à la disposition des actionnaires au siège social, ainsi qu'à l'adresse électronique susvisée.

Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé, par courrier électronique, le cas échéant, à tout actionnaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par courrier électronique à la Société au plus tard six jours avant la date de l'assemblée. Pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance complété et signé doit être parvenu au siège social trois jours au moins avant la date de l'assemblée (article R. 225-75 du Code de commerce).

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société, et qui pourront être envoyées à l'adresse électronique susvisée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée générale.

Les documents visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce seront adressés sur simple demande des actionnaires.

Le Conseil d'administration

Pour avis

L24EJ19294

SOCIETE INTERNATIONALE DE DIFFUSION DU JOUET - S.I.D.J.

SA au capital de 1 352 000 €
Siège social : 26 rue Roger Touton 33300 BORDEAUX
467 201 802 RCS BORDEAUX
adresse électronique : daf@joueclub.fr

AVIS DE CONVOICATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société **S.I.D.J.** sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle **LE DIMANCHE 28 AVRIL 2024 A 17 HEURES**, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social ouvert le 1^{er} janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice 2023,
- Ratification de la cooptation de Madame Hélène MURER en qualité d'administrateur, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, Monsieur Denis ANDRES,
- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités.

Une formule de procuration est à la disposition des actionnaires au siège social, ainsi qu'à l'adresse électronique susvisée.

Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé, par courrier électronique, le cas échéant, à tout actionnaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par courrier électronique à la Société au plus tard six jours avant la date de l'assemblée. Pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance complété et signé doit être parvenu au siège social trois jours au moins avant la date de l'assemblée (article R. 225-75 du Code de commerce).

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société, et qui pourront être envoyées à l'adresse électronique susvisée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée générale.

Les documents visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce seront adressés sur simple demande des actionnaires.

Le Conseil d'administration

Pour avis

L24EJ19298

ECHOS
JUDICIAIRES - GIRONDINS

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

JP

SA au capital de 2 070 000 €
Siège social : 26 rue Roger Touton
33300 BORDEAUX
440 254 100 RCS BORDEAUX
adresse électronique : daf@joueclub.fr

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société JP sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle **LE DIMANCHE 28 AVRIL 2024 A 18 HEURES**, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social ouvert le 1^{er} janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice 2023,
- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités.

Une formule de procuration est à la disposition des actionnaires au siège social, ainsi qu'à l'adresse électronique susvisée.

Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé, par courrier électronique, le cas échéant, à tout actionnaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par courrier électronique à la Société au plus tard six jours avant la date de l'assemblée. Pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance complété et signé doit être parvenu au siège social trois jours au moins avant la date de l'assemblée (article R. 225-75 du Code de commerce).

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société, et qui pourront être envoyées à l'adresse électronique susvisée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée générale.

Les documents visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce seront adressés sur simple demande des actionnaires.

Le Conseil d'administration
Pour avis L24EJ19299

FONDS DE COMMERCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Franck DAVID, Notaire en la résidence de FARGUES SAINT HILAIRE (33370), 47 avenue de l'entre deux mers, CRPCEN 33215, Notaire soussigné au sein de la société «YAIGRE NOTAIRES ASSOCIES» Société à responsabilité limitée titulaire d'Offices Notariaux ayant son siège à BORDEAUX (Gironde) 14 rue de Grassi, le 29 mars 2024, enregistré à BORDEAUX, le 2 avril 2024, sous le numéro 2024 N 1634, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **LAHTAN**, dont le siège est à CAMARSAC (33750) 15 route de Bergerac, identifiée au SIREN sous le numéro 812877611 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

A :

La Société dénommée **LE FOOD CONTAINER**, dont le siège est à TRESSES (33370) 2 chemin de Belle Etoile, identifiée au SIREN sous le numéro 880777602 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

Désignation du fonds : fonds de commerce de bar, restaurant, exploité sous l'enseigne «LE BISTROT DE L'ENTRE-DEUX-MERS» sis à CAMARSAC (33750) 15 route de Bergerac,

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT MILLE EUROS (100 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour QUATRE-VINGT-ONZE MILLE TROIS CENTS EUROS (91 300,00 EUR),

- au matériel pour HUIT MILLE SEPT CENTS EUROS (8 700,00 EUR).

Le CESSIONNAIRE est propriétaire du fonds cédé à compter de ce jour et en a la jouissance par la prise de possession réelle et effective à compter de ce même jour, 29 mars 2024.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, chez Maître Xavier CHEPEAU, Avocat au Barreau de Bordeaux, 148 cours du Médoc, séquestre, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire. L24EJ18451



Arnaud BRUN
Notaire
43, Avenue de la Côte
d'Argent 33470 LE TEICH
Téléphone : 05 57 15 59 55
Télécopie : 05 57 15 55 59
Email brun.arnaud@notaires.fr

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Arnaud BRUN, Notaire titulaire d'un Office Notarial à LE TEICH (33470) 43 Avenue de la Côte d'Argent, le 2 avril 2024, enregistré, a été cédé un fonds de commerce par la Société dénommée **PRIMA**, dont le siège est à LE TEICH (33470) avenue de Bordeaux Centre Commercial SUPER U, identifiée au SIREN sous le numéro 513731356 et immatriculée au RCS de BORDEAUX,

A la Société dénommée **AMC OPTIC**, dont le siège est à BISCARROSSE (40600) 124 rue de l'Aéropostale, identifiée au SIREN sous le numéro 821595394 et immatriculée au RCS de MONT-DE-MARSAN.

Désignation : fonds de commerce de commerce de détail d'optique et de lunetterie sis à LE TEICH (33470), avenue de Bordeaux, Centre commercial Super U, connu sous le nom commercial «OPTIQUE DU DELTA».

Entrée en jouissance au jour de la signature.

Prix de CENT QUINZE MILLE EUROS (115 000,00 EUR) s'appliquant aux éléments incorporels pour 86.207,00€ au matériel pour 28.793,00€.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Maître Arnaud BRUN, notaire à LE TEICH (Gironde).

Pour insertion

Le notaire. L24EJ18603



SFIARI AQUITAIN AVOCATS
Société d'Avocats inscrite au Barreau de Bayonne
Maître Denis MAZELLA - Maître François MADOU
Espace Rive Gauche - 66 allées Marins - 64100 BAYONNE
e-mail : sfiari@aquitaine-avocats.fr
tel : 05 59 34 13 26

Aux termes d'un ASSP en date du 29/03/2024, enregistré au SIE BORDEAUX, le 02/04/2024, dossier : 202400013364, référence : 3304P612024A02443, **L'AMBARADERE**, SNC au capital de 3000 €, 118 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 33470 GUJAN MESTRAS, 519 289 540 RCS BORDEAUX, a cédé à **REM**, SNC au capital de 10.000 €, 118 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 33470 GUJAN MESTRAS, 984 247 700 RCS BORDEAUX, un fonds de commerce de PRESSE, LIBRAIRIE, PAPETERIE, GERANCE DE DEBIT DE TABACS, JEUX, BAR, BIMBELOTERIE situé à GUJAN MESTRAS (33470) - 118 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, moyennant le prix de 340 000 €.

La date d'entrée en jouissance est intervenue le 29.03.2024.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante : Cabinet Michel Simond, société BUSINESS DEVELOPPEMENT GIRONDE, 122 Route du Médoc - 33110 LE BOUSCAT, pour la validité et pour la correspondance. L24EJ19082

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Philippe ESTANSAN, Notaire en la résidence de FARGUES SAINT HILAIRE (33370), 47 avenue de l'entre deux mers, CRPCEN 33215, Notaire soussigné membre de la société « YAIGRE NOTAIRES ASSOCIES » Société à responsabilité limitée titulaire d'Offices Notariaux ayant son siège à BORDEAUX (Gironde) 14 rue de Grassi, le 3 avril 2024, enregistré à BORDEAUX, le 3 avril 2024, sous le numéro 2024N1703, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **ORIGINES BEGLES**, dont le siège est à BEGLES (33130) 12 rue Denis Papin Lot 2.1, identifiée au SIREN sous le numéro 879277820 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

A :

La Société dénommée **ROTISSERIE POULETTES**, dont le siège est à BORDEAUX (33800) 38 rue Planterose, identifiée au SIREN sous le numéro 985258219 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

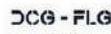
Désignation du fonds : **fonds de commerce de restauration de type rapide et fabrication de plats à emporter sis à BORDEAUX (33000), 18 place Fernard Lafargue, identifiée sous le numéro 87927782000012 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX, connu sous le nom commercial KHAAN BURGER.**

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TROIS CENT DIX MILLE EUROS (310 000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels pour 255 000,00 EUR et au matériel pour 55 000,00 EUR.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire. L24EJ19212



583 avenue du Prado
13295 Marseille CEDEX 08
Tél : 04 96 17 60 90 - Fax : 04 96 17 60 91

Par acte SSP en date du 27/02/2024 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BORDEAUX le 19/03/2024, Dossier 2024 00011594 référence 3304P61 2024 A 02017, Montant des droits d'enregistrement : 3.180 €,

La société **BONSOIR BORDEAUX, SARL** à associée unique au capital de 2.000 € ayant son siège social 25 rue Gaspard Philippe - 33800 BORDEAUX, 831 266 119 RCS BORDEAUX, a cédé à :

La société **LCV INCORPORATED, SAS** au capital de 2.000 € ayant son siège social 320 rue de Bègles - 33800 BORDEAUX, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 983 992 322 RCS BORDEAUX, un fonds de commerce de bar - restauration rapide, sis et exploité 25 rue Gaspard Philippe - 33800 BORDEAUX, lui appartenant.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du 27/02/2024.

L'entrée en jouissance est fixée au 27/02/2024.

VOUS POUVEZ CONTACTER NOTRE SERVICE D'ANNONCE LÉGALE PAR E-MAIL :

annonces-legales@echos-judiciaires.com

REGIMES MATRIMONIAUX

Monsieur José COULOUDOU, retraité, né à BOURG (33710), le 10 septembre 1959 et **Madame Véronique Annick Andrée GUERIN**, retraitée, née à BORDEAUX (33200), le 16 juillet 1963, demeurant ensemble à CASTELNAU DE MEDOC (33480), 6 parc du Dèhès, mariés à la mairie de CASTELNAU DE MEDOC (33480), le 21 juin 1997, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution au conjoint survivant.

L'acte a été reçu par Me Céline CAMPAGNE-IBARCO, notaire à BLANQUEFORT, le 2 avril 2024.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Céline CAMPAGNE-IBARCO, notaire à BLANQUEFORT, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil

Me Céline CAMPAGNE-IBARCO L24EJ18110

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Frédéric YAIGRE, Notaire Associé de la société «YAIGRE NOTAIRES ASSOCIES», Société à responsabilité limitée titulaire d'Offices Notariaux, dont le siège est à BORDEAUX, 14, rue de Grassi, numéro CRPCEN 33026, notaire nommé à la résidence de Bordeaux, le 2 avril 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec apport à la communauté de biens propres

Entre Jacques René **NADEAU**, et Elisabeth **BELLOC**, demeurant ensemble à BORDEAUX (33000) 177 rue Turenne

Nés : Monsieur à TALENCE (33400) le 10 décembre 1951, Madame à PERIGUEUX (24000) le 15 mars 1953. De nationalité française

Mariés à la mairie de CHANCELADE (24650) le 27 juin 1973 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire. L24EJ18174

Monsieur Didier François Marie **BAUDOIN**, retraité, né à STE TERRE (33350), le 29 février 1944 et Madame Nicole **LELIEVRE**, sans profession, née à CASABLANCA (MAROC), le 06 juin 1953, demeurant ensemble à LE PIAN MEDOC (33290), 121 chemin du Camp, mariés à la mairie de BORDEAUX (33000), le 05 juillet 1975, initialement sous le régime legal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant.

L'acte a été reçu par Me Céline CAMPAGNE-IBARCO, notaire à BLANQUEFORT, le 3 avril 2024.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Céline CAMPAGNE-IBARCO, notaire à BLANQUEFORT (33290), 12 rue Tastet Girard, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Céline CAMPAGNE-IBARCO
L24EJ18324

Monsieur Jean-Michel **LE SCHELLER**, médecin du travail, né à CROZON (29160), le 06 novembre 1961 et Madame Annie Dominique Marie **MARCHAND**, Pharmacienne, née à LES CLAYES SOUS BOIS (78340), le 07 juillet 1962, demeurant ensemble à SAINTES (17100), 05 rue Marcel Clouet, mariés à la Mairie de EYSINES (33320), le 08 août 1987, initialement sous le régime de séparation de biens, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 04 août 1987, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle.

L'acte a été reçu par Me Edouard FIGEROU, notaire à BORDEAUX, le 18 mars 2024.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Edouard FIGEROU, notaire à BORDEAUX, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Edouard FIGEROU
L24EJ18606

 **Maître David MIRIEU de LABARRE**
Maître Delphine FEIGNA
Notaires
1, allées de Chartres
33000 BORDEAUX

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Delphine FEIGNA, notaire à BORDEAUX (33000) 1, allées de Chartres, le 2 avril 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au profit du conjoint survivant, par :

Monsieur Michel Robert LATORRE, retraité, et Madame Nicole Josette VILLENAVE, retraitée, demeurant ensemble à CANEJAN (33610) 2, impasse du Romarin.

Monsieur est né à BORDEAUX (33000) le 6 mars 1950.

Madame est née à PAUILLAC (33250) le 10 février 1952.

Mariés à la mairie de MARGAUX (33460) le 3 novembre 1973 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial de Maître Delphine FEIGNA, notaire à BORDEAUX (33000) 1, allées de Chartres, où le domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Maître Delphine FEIGNA, notaire.

L24EJ18903

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Edouard BENTEJAC, Notaire à BORDEAUX (Gironde) CRPCEN 33015, le 9 avril 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Michel Adrien DUBOE, et **Madame Martine BLANC**, demeurant à GUJAN-MESTRAS (33470) 16 impasse de Bazailles.

M. est né à CAPVERN (65130) le 17 avril 1948,

Mme est née à BORDEAUX (33000) le 10 mars 1950.

Mariés à la mairie de BORDEAUX (33000) le 24 février 1973 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion - Me Edouard BENTEJAC
L24EJ19314

AUTRES ANNONCES



NOTAIRES DU JEU DE PAUME
23 AVENUE DU JEU DE PAUME
33200 BORDEAUX

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil, Article 1378 -1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1^{er} octobre 2016 et de son codicille en date du 11 septembre 2020, **Monsieur François Robert BACQUÉ**, né à BORDEAUX (33200) le 2 septembre 1936, décédé à ROME (Italie), a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament et son codicille ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nicolas ADENIS-LAMARRE, Notaire associé à BORDEAUX - 23 avenue du Jeu de Paume, le 21 mars 2024, et d'un acte contenant contrôle de la saisine du légataire aux termes d'un acte reçu par ledit Maître ADENIS-LAMARRE les 22 et 26 mars 2024 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession Maître Nicolas ADENIS-LAMARRE, Notaire à BORDEAUX - 23 avenue du Jeu de Paume, référence CRPCEN : 33015, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis Maître Nicolas ADENIS-LAMARRE
L24EJ18627



AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 12 janvier 2006,

Madame Francine Jeanne FONFREDE, en son vivant retraitée, demeurant à LANGON (33210) rue Paul Langevin.

Née à LANGON (33210), le 30 janvier 1928.

Veuve de Monsieur Olivier ANDRIEU et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à LANGON (33210) (FRANCE) Rue Paul Langevin EHPAD, le 7 mars 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître François DUBOST, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «DUBOST NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial à LANGON (Gironde), 53, Cours Sadi Carnot, le 4 avril 2024, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me François DUBOST, notaire à LANGON, référence CRPCEN : 33136, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L24EJ18727

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1^{er} décembre 2023, **Madame Coraline SOLTYSIK**, en son vivant gérante de salle de sport, demeurant à LA TESTE-DE-BUCH (33260) 108 Quater Charles de Gaulle.

Née à SAINT-SAULVE (59880), le 17 avril 1981.

Célibataire.

Ayant conclu avec Monsieur Fabrice HIRONDELLE un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître Philippe JEAN, notaire à ARCACHON, le 6 octobre 2023.

Décédée à LA TESTE-DE-BUCH (33260), le 5 février 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Philippe JEAN, Notaire membre de la Société à Responsabilité Limitée « Office Notarial

B'A » à la résidence d'ARCACHON (Gironde), 14, Boulevard Général Leclerc, le 5 avril 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Philippe JEAN, notaire à ARCACHON 14 Boulevard du Général Leclerc, référence CRPCEN : 33059, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L24EJ19001

RECTIFICATIFS



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

SCI ACE
Société civile immobilière
Au capital de 900 euros
Siège social : 27 rue du Professeur Daguin
33140 VILLENAVE D'ORNON

Il est rectifié à l'annonce principale :
Siège social : 27 rue du Professeur Daguin,
33140 VILLENAVE D'ORNON
L24EJ18886

Rectificatif à l'annonce parue le 8 mars 2024 sur Echos Judiciaires Girondins concernant la SAS **CRUX BLEU** il fallait lire : **Le président de la société est la SAS VINIFRANCE, SAS au capital de 1 000 €, sis 38 avenue Jean Pagès 33 140 Villenave d'ornon, immatriculée au RCS de BORDEAUX 831 193 677.**

Pour avis.

L24EJ19206

ADDITIFS

ADDITIF

ADDITIF à l'insertion parue dans LES ECHOS JUDICIAIRES GIRONDIN du 5 avril 2024, concernant la société **SC NDF**, demeurant 303 CHEMIN DES MÉSANGES, 33290 Le Pian Medoc. Il y a lieu d'ajouter que Monsieur FOURCADE NICOLAS, demeurant 303 chemin des mésanges 33290 LE PIAN-MÉDOC, a été nommé Gérant-associé de la SC NDF.

L24EJ19057

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 09 février 2024)

SAS AQUI PAYSAGE, 28 Rue Saint-Joseph, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 852 731 348. Aménagement paysager, entretien de parcs et jardins, élagage, abattage, terrassement, assainissement, Vrd, Dessouchage, démolition de petits bâtiments. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 septembre 2024, désignant liquidateur Maître Jacques de LATUDE, 14 rue Boudet, 33000 BORDEAUX. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302564649344

(Jugement du 02 avril 2024)

SARL MARC GAUTHIER ET PLOU LACOSTE ARCHITECTES ASSOCIES, 10 Rue du Soleil, 33650 Saint-Selve, RCS BORDEAUX 377 981 147. Non communiqué. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 janvier 2024, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302564470675

SAS GROUPEMENT DE COOPERATIVES OSTREICOLES INVEST (GCO INVEST), 2 Quai Commandant Silhouette, 33120 Arcachon, RCS BORDEAUX 818 471 963. Métallerie, serrurerie, estampage, Matricage. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 mars 2024, désignant liquidateur SELARL Philae 23 Rue de Margaux 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302564470690

SARL STYLEWOOD, 23 Bis Route de Cloche, 33380 Mios, RCS BORDEAUX 823 214 168. La fabrication et pose de terrasses en bois le conseil en matière d'aménagement et de décoration le négoce d'appareils et de matériel se rapportant à ces activités la fabrication et vente d'accessoires de sport la conception la réalisation le développement la commercialisation et la pose d'aménagements de mobilier intérieur ou extérieur. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 13 février 2024, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302564470693

SAS CEKATOUR, 1187 Route de Jean Gros, 33210 Bieujac, RCS BORDEAUX 905 354 312. Achat et vente de prêt à porter et de tous accessoires de mode et articles de maison. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 5 mars 2024, désignant liquidateur Selarl Laura Lafon 155 rue Fondaudège 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302564470714

SAS LCK, 11 Rue Galin, 33100 Bordeaux, RCS BORDEAUX 835 148 800. Activité de négoce de toutes matières neuves, recyclables et d'occasion; objets d'occasion; achat de lots divers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 16 janvier 2024, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302564470699

SARL CEKALI, 1187 Route de Jean Gros, 33210 Bieujac, RCS BORDEAUX 890 180 995. Achat et vente de prêt à porter et de tous accessoires de mode et articles de maison. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 5 mars 2024, désignant liquidateur Selarl Laura Lafon 155 rue Fondaudège 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302564470708

SARL NOUVELLE AQUITAINE BATIMENT, 3 Rue de la Belle Rose, 33130 Bègles, RCS BORDEAUX 832 340 038. Entreprise générale du bâtiment maçonn-

nerie peinture travaux de revêtement des sols et des murs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 16 février 2024, désignant liquidateur Selarl Laura Lafon 155 rue Fondaudège 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302564470696

(Jugement du 03 avril 2024)

SARL SOCIETE CPPM, Route de Lalande 14 Zone Artisanale la Lagune, 33450 Montussan, RCS BORDEAUX 501 616 528. Maçonnerie générale, piscines, rénovation de bâtiment, plâtrerie sèche, petite démolition et carrelage. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 20 janvier 2024, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302564596134

SAS ABSO SYSTEMES, 27 Rue Scaliger, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 913 645 735. Le conseil en infrastructures et systèmes d'informations auprès des entreprises et de manière générale, toutes activités de conseils aux entreprises. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 7 février 2024, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302564596218

SAS LMC MENUISERIE (LMC MENUISERIE), 14 Impasse Lou Haou, 33610 Cestas, RCS BORDEAUX 797 576 295. Négoce fourniture et pose de Menuiseries fermetures du bâtiment et matériaux de construction. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 octobre 2023, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302564596143

SAS SASU GENTET MARCEL, 14 Rue Honore de Balzac, 33130 Bègles, RCS BORDEAUX 808 054 456. Entreprise générale du bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 8 mars 2024, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302564596150

SAS SOCIETE NOUVELLE OLIVER TWIST, Espace 21, 1 Rue Brémontier, 33830 Belin-Béliet, RCS BORDEAUX 814 203 287. Organisation de séjour à l'étranger. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 mai 2023, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302564596153

SAS HLB AUTOS, 2570 Route de Malagar, 33880 Baurech, RCS BORDEAUX 828 496 257. Commerce de voitures automobiles, dépôt vente, commerce de pièces de rechange automobile d'occasion, nettoyage intérieur extérieur, préparations esthétiques de véhicules automobile. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paie-

ments le 1 janvier 2023, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Cours Georges Clémenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302564596161

SAS WMI, 90 Rue Chevalier de la Barre, 33130 Bègles, RCS BORDEAUX 840 829 584. Transactions sur immeubles et fonds de commerce et locations immobilières, gestion immobilière. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 juin 2023, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302564596174

SARL LES COMMERCES DU VAL DE L'EYRE (LCVL), 21 Chemin de Barricot, 33770 Salles, RCS BORDEAUX 843 118 191. Tous services commercial et administratif aux entreprises. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 juillet 2023, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302564596177

SAS LR LA GRAVETTE, 22 Chemin le Pape, 33850 Léognan, RCS BORDEAUX 877 807 198. L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles, soit directement, soit par voie de fermage, de métagage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités. la vente et éventuellement la transformation, conformément aux usages agricoles, des produits de cette exploitation. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 février 2024, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302564596180

SAS Entreprise ARENAS, 31 Rue des Vergers, 33440 Ambarès-Et-Lagrave, RCS BORDEAUX 892 121 849. Le remplacement de vitrage automobile, pare-brise, Custodes, déflecteurs, glace latérales, lunettes arrières et toit panoramiques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 7 février 2024, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302564596193

FRANCISCO DA SILVA Océane, Mégane, Alysee, 17b Rue du Mal Joffre, 33130 Bègles, RCS BORDEAUX 900 837 816. Coiffure En Salon Et A Domicile, Vente De Produits De Coiffure, Bijoux Fantaisie Et Accessoires De Beauté. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 20 février 2023, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Cours Georges Clémenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302564596196

SAS DVLP ASSOCIES (DVLP), 14 Rue Alphonse Daudet Appartement 165 Bât M, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 893 476 960. Centre de bien être massage. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 décembre 2023, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302564596199

SARL CREA-BATI, 7 Rue Rolland, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 838 428 142. Achat et vente directe en gros et en détail et dans le cadre de l'import-export, toute activité de négoce et de vente de matériaux de construction et de bâtiment, et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 14 février 2024, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302564596211

SARL LA PLAGE, 191 Boulevard de la Plage, 33120 Arcachon, RCS BORDEAUX 508 830 064. Vente sur les marchés de poissonnerie, la revente de produits fabriqués (traiteur, conserves), préparation de plats cuisinés plus particulièrement à base de poissons, vente à emporter à livrer ou sur place. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 décembre 2023, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Cours Georges Clémenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302564596215

POUR TOUTES
VOS ANNONCES LÉGALES

05 56 52 32 13

annonces-legales@echos-judiciaires.com

(Jugement du 13 mars 2024)

SAS LA BOITE DE SCENE (LBDS), 16 Rue de la Bastille, 62800 Liévin, RCS ARRAS 432 656 551. Création, organisation, réalisation et production d'animations, d'événements et de spectacles, production d'artistes, conseils en création et organisation d'événements, conseils, création et réalisation d'opération de communication. Jugement du tribunal de commerce de BORDEAUX, prononcé en date du 13/03/2024, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2024J332, date de cessation des paiements le 07/02/2024 désigne Administrateur la SELARL FHB, 76 cours Georges Clemenceau, 33000 BORDEAUX avec pour mission : assister, Mandataire judiciaire la SCP SILVESTRI-BAUJET, 23 rue du Chai des Farines, 33000 BORDEAUX, Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc. 13302564864741

SAS MELBOURNE, 24 Avenue Joannès Masset, 69009 Lyon, RCS LYON 388 797 045. Étude, réalisation de campagne publicitaire. Jugement du tribunal de commerce de BORDEAUX, prononcé en date du 13/03/2024, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2024J333, date de cessation des paiements le 07/02/2024 désigne Administrateur la SELARL FHB, 76 cours Georges Clemenceau, 33000 BORDEAUX avec pour mission : assister, Mandataire judiciaire la SCP SILVESTRI-BAUJET, 23 rue du Chai des Farines, 33000 BORDEAUX, Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc. 13302564867360

(Jugement du 02 avril 2024)

SARL Sébastien HITON SARL, Lieu -Dit Villeneuve, 33112 Saint-Laurent-Médoc, RCS BORDEAUX 381 276 427. Tous travaux de carrelage. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 janvier 2024 désignant mandataire judiciaire Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. 13302564470678

SARL LA BOCA, 27 Rue de la République, 33290 Blanquefort, RCS BORDEAUX 837 989 391. Halle de restauration gourmande de qualité, fleuriste, vente de spécialités culinaires locales, souvenirs, activités Événementielles et artistiques. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 12 mars 2024 désignant administrateur SELARL Ajilink Vigreux 30 Cours de l'Intendance 33000 Bordeaux mandataire judiciaire Selarl Laura Lafon 155 rue Fondaudège 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. 13302564470702

SAS C&N, 65 Route Saint-Médard, 33160 Saint-Aubin-De-Médoc, RCS BORDEAUX 905 254 934. Restauration rapide - vente de pizzas à emporter - vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées et toutes activités connexes se rapportant à l'objet initial. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redres-

sement judiciaire, date de cessation des paiements le 10 septembre 2023 désignant administrateur SELARL Ascagne Aj So 34 Cours de Verdun 33000 Bordeaux mandataire judiciaire Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. 13302564470711

(Jugement du 03 avril 2024)

SAS AYOS 33 ELEC, 38 Cours du Chapeau Rouge, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 822 742 524. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 6 décembre 2023 désignant mandataire judiciaire SCP Silvestri-Baujé 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. 13302564596157

SASU O'QUAI 33, 25 Avenue Jean Jaurès, 33190 la Réole, RCS BORDEAUX 890 674 989. Activité de restauration rapide, préparation de plats cuisinés à emporter, activité de traiteur, vente de boissons non alcoolisées. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 8 février 2024 désignant mandataire judiciaire SCP Silvestri-Baujé 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. 13302564596190

SAS AYOS 33 MULTISERVICES, 38 Cours du Chapeau Rouge, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 898 720 735. Bâtiment second oeuvre. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 6 décembre 2023 désignant mandataire judiciaire SCP Silvestri-Baujé 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. 13302564596205

AUTRE JUGEMENT ET ORDONNANCE

(Jugement du 24 janvier 2024)

SAS SPI BORDEAUX, 46 Cours de Verdun, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 820 522 134. Transaction immobilière, échange, vente, achat de biens, d'immeubles, location-gérance de fonds de commerce, cession de droit au bail. Ouvrant une procédure de traitement de sortie de crise et désignant la SELARL ASCAGNE AJ SO en qualité de mandataire de justice. 13302564862976

(Jugement du 13 février 2024)

SAS HBC IMMOBILIER, 68 Avenue Jean Jaurès, 33600 Pessac, RCS BORDEAUX 831 630 207. Transactions immobilières, fonds de commerce, location. Ouvrant une procédure de traitement de sortie de crise et désignant la SELARL ASCAGNE AJ SO en qualité de mandataire de justice. 13302564859903

(Jugement du 28 février 2024)

SAS GRAPHICO, 65 Quai de Brazza, 33100 Bordeaux, RCS BORDEAUX 433 164 522. Imprimerie. Ouvrant une procédure de traitement de sortie de crise et désignant la SELARL ASCAGNE AJ SO en qualité de mandataire de justice. 13302564860241

(Jugement du 06 mars 2024)

SA CURSOL SPORT (SPORTS AVENTURE), 14 Rue de Cursol, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 351 930 714. Négoce, articles de sports, loisirs, camping, caravanning, voyages. Ouvrant une procédure de traitement de sortie de crise et désignant la SCP CBF ASSOCIÉS en qualité de mandataire de justice. 13302564907077

(Jugement du 02 avril 2024)

SAS TARGET WEB, 94 Rue Notre Dame, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 530 414 838. La réalisation de prestations et de conseils informatiques, le traitement de données, l'activité de banque de données, le conseil en systèmes d'information, le conseil en publicité et en édition, impression sur différents supports et formation liée à l'ensemble de Ces activités. Ouvrant une procédure de traitement de sortie de crise et désignant la SELARL AJLINK VIGREUX en qualité de mandataire de justice. 13302564863988

JUGEMENT ARRÊTANT UN PLAN DE
CESSION

(Jugement du 03 avril 2024)

SARL SUSHI FUSION - CUISINE JAPONAISE, Parc d'Activités Sylvabelle, Lot 7, 33470 le Teich, RCS BORDEAUX 840 181 440. Intermédiaire de commerce de denrées alimentaires non surgelées, la fabrication de produits alimentaires, présentés dans des conditionnements jetables en vue de leur commercialisation en grandes surfaces et plus généralement toute entreprise du secteur de la grande distribution, à titre accessoire, la vente à emporter de produits alimentaires conditionnés et de boissons non alcoolisées ou alcoolisées du groupe 3 uniquement, à destination des particuliers ou des professionnels. Jugement arrêtant le plan de cession. 13302564596171

JUGEMENT PRONONÇANT
LA RÉSOLUTION DU PLAN DE
REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION
JUDICIAIRE

(Jugement du 03 avril 2024)

SARL DJIMLO PREMIUM LOGISTICS, 14 Rue Cantelaudette, Immeuble Pont d'Aquitaine, 33310 Lormont, RCS BORDEAUX 832 964 886. Transport routier et fret, entreposage et garde meuble. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, désignant, liquidateur SELARL Firma 54 Cours Georges Clemenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. 13302564596164

SARL SYRAH MEDIAS, 31 Rue du Château d'Eau, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 533 814 216. La société a pour objet en France et à l'étranger : l'organisation et événements de salons, de séjours, tous types d'actions de communication, de dégustation en vue de la diffusion, par tous moyens auprès de professionnels et de particuliers (internet, éditions de revues spécialisées), l'activité de marketing et de Consulting dans tous les domaines, négoce en gros et détail de vins et spiritueux. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, désignant, liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. 13302564596138

ECHOS
JUDICIAIRES - GIRONDINS

JOURNAL D'INFORMATIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES



SE CHARGENT DE VOS
**APPELS D'OFFRES
& AVIS D'ENQUÊTE**

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM

PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 02 avril 2024)

SARL YOUNA & YANNIK, 384 Avenue de la Libération, Res Didier Daurat Bât a Appartement 07, 33110 le Bouscat, RCS BORDEAUX 838 554 111. Restauration pâtisserie pizzeria, salon de thé. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. 13302564470705

JUGEMENT PRONONÇANT LA RÉOLUTION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 02 avril 2024)

SARL BORDEAUX BUSINESS CONSEIL (BBC), 37 Allée de Campès, 33470 Gujan-Mestras, RCS BORDEAUX 752 517 060. Toutes activités de conseil et d'assistance aux entreprises; toutes activités de négoce de biens neufs ou d'occasion et notamment de véhicules de tourisme; prise de participation dans toutes sociétés commerciales ou civiles. Jugement prononçant la résolution du plan de sauvegarde et la liquidation judiciaire, et désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302564470683

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 03 avril 2024)

SAS KITCHEN, 182 Allée des Lilas Zone Artisanale Laroche, 33140 Cadaujac, RCS BORDEAUX 800 821 753. La prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises et sociétés, l'acquisition, l'administration de tous placements financiers de toutes natures ainsi que la réalisation de toutes opérations financières. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. 13302564596146

SAS PH 68, 6 Allée Mansart, 33470 Gujan-Mestras, RCS BORDEAUX 889 810 974. L'activité de traiteur sur place et à domicile, transformation sur place, livraison, cuisson, conserverie, épicerie, fine. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. 13302564596184

SAS ABSO EQUIPEMENTS ET CONSTRUCTIONS, 182 Allée des Lilas, Zone Artisanale Laroche, 33140 Cadaujac, RCS BORDEAUX 890 535 206. Prise de participations dans toutes sociétés ; animation, management et conduite de la politique de groupe ; prestations de services administratifs, juridiques, comptables et financiers au profit des filiales ; gestion et administration des sociétés filiales. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. 13302564596187

SAS T.U.V. 33, 9 Rue Malbec, 33180 Saint-Estèphe, RCS BORDEAUX 898 468 038. Tous services et travaux concernant la culture de la vigne. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. 13302564596202

SAS TELELEC DEVELOPPEMENT, 182 Allée des Lilas, Zone Artisanale Laroche, 33140 Cadaujac, RCS BORDEAUX 851 347 997. Prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, entreprises, commerciales, industrielles, financières, immobilières ou autres Gie français ou étrangers créés ou à créer et ce par tous moyens notamment par voie d'apport, souscription ou d'achat ou de tous instruments financiers, gestion, cession, regroupement de Ces participations ou de Ces prises d'intérêts et leur mise en valeur. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. 13302564596208

CONVERSION EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE DE LA PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

(Jugement du 03 avril 2024)

SAS HERMIONE PEOPLE & BRANDS (HPB), 2 Cours de l'Intendance, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 838 643 252. Prise de participations, gestion, contrôle, soutien administratif et financier. Jugement convertissant la procédure de sauvegarde en procédure de redressement judiciaire et désignant administrateur SCP Cbf Associés 58 Rue Saint Genès 33000 Bordeaux avec les pouvoirs : assister. 13302564596168

CLÔTURE POUR EXTINCTION DU PASSIF

(Jugement du 02 avril 2024)

EL GHARBI NÉE EL KADIRI Samira, 158 Rue Émile Combes, Angle 18 a 24 Rue Laplacette, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 821 321 882. Bar, Brasserie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif. 13302564470687

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 25 mars 2024)

SARL GUJAN, 108 Cité Foretet, 59162 Ostricourt, RCS LILLE METROPOLE 898 572 532. Gestion d'un fonds de commerce de vente de produits d'équipement de la personne, de la maison et alimentaires. Le Tribunal de Commerce de LILLE-MÉTROPOLE a prononcé en date du 25/03/2024 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2024/336 date de cessation des paiements le 04/10/2023, mandataire judiciaire : SELARL MIQUEL ARAS & ASSOCIES prise en la personne de Maître ARAS Michaël 58 Avenue Guynemer 59700 Marcq-en-Bar?ul, et a ouvert une période d'observation expirant le 25/09/2024, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au bodacc. 13302564853898

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 02 avril 2024)

SAS CRESUS, 29 Rue Gasparin, 69002 Lyon 2^e Arrondissement, RCS LYON 391 022 886. Achat, vente d'articles d'orfèvrerie, d'horlogerie, bijouterie. Jugement du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 02/04/2024 ouvrant la procédure de redressement judiciaire. Mandataire judiciaire : La SELARL JEROME ALLAIS représentée par Maître Jérôme ALLAIS immeuble l'Europe 62 rue de Bonnel 69003 Lyon, Administrateur judiciaire : SELARL FHB, représentée par Maître Gaël COUTURIER ou Charlotte FORT 24 rue Childebert 69002 Lyon mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion. Date de cessation des paiements : 15/02/2024. 13302564862526

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

(Jugement du 18 mars 2024)

SAS I.D.COM, 81 Route Nationale 7, 69570 Dardilly, RCS LYON 382 710 630. Showroom, bureaux, stockage. Jugement du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 18/03/2024 ouvrant la procédure de sauvegarde Mandataire judiciaire : la Selarl MJ SYNERGIE-Mandataires judiciaires représentée par Me Bruno WALCZAK ou Me Michaël ELANCYRY 136 cours Lafayette Cs 33434 69441 Lyon CEDEX 03, La SELARL JEROME ALLAIS représentée par Maître Jérôme ALLAIS immeuble l'Europe 62 rue de Bonnel 69003 Lyon, Administrateur judiciaire : La SELARL AJ UP représentée par Maître Eric ETIENNE-MARTIN 107 rue Servient 69003 Lyon mission : surveiller les opérations de gestion du débiteur La Selarl BCM représentée par Maître Eric BAULAND ou Maître Alain NIOGRET 40 rue de Bonnel 69003 Lyon mission : surveiller les opérations de gestion du débiteur. 13302564848450

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 26 mars 2024)

SAS ETD CONSULTATION, 11 Rue d'Amsterdam, 54500 Vandoeuvre-Lès-Nancy, RCS NANCY 754 022 051. Conseil en gestion commerciale, location d'un parc de matériel professionnel à usage chirurgical dentaire et implantaire, centrale d'achat de matériels. Jugement du tribunal de commerce de Nancy en date du 26 Mars 2024 prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SCP Pierre BRUART prise en la personne de Me Pierre BRUART 161, rue André Bisiaux - ZAC Solvay, Plateau de Haye - 54320 Maxéville , et mettant fin à la mission de l'administrateur. 13302564861735

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 13 juin 2018)

SARL ABASE 2.0, 2 Rue Recteur Pironneau, Immeuble les Terrasses du Manoir, 44300 Nantes, RCS NANTES 529 988 339. La fourniture de prestations de services dans le domaine de l'informatique des télécommunications et de l'organisation tels que audit conseil expertise conception. Clôture pour insuffisance d'actif par jugement du : 21/03/2024. 13302564856301

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 02 avril 2024)

SARL TERRE DE COM, 13 Bis Avenue de la Motte Piquet, 75007 Paris 7^e Arrondissement, RCS PARIS 439 304 825. La création, le conseil, la mise en place, la gestion et l'exploitation de toute opération publicitaire, promotionnelle ou plus généralement commerciale ou de communication. Le Tribunal de Commerce de PARIS a prononcé, en date du 02/04/2024, l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée sous le numéro P202401229, date de cessation des paiements le 19/03/2024, et a désigné M. Henri de Courtivron : Juge Commissaire, liquidateur SELAFA MJA en la personne de Me Florian Lacour 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc. 13302564862873



POUR RECEVOIR
LE SERVICE REGULIER DE
NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM

OUVREMENT D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 04 avril 2024)

SARL THE BODY SHOP (FRANCE), 51 Rue le Peletier, 75009 Paris 9^e Arrondissement, RCS PARIS 414 083 881. Négoce sous toutes ses formes de préparations cosmétiques et capillaires. Le Tribunal de Commerce de PARIS a prononcé en date du 04/04/2024 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro P202401280 date de cessation des paiements le 20/03/2024, et a désigné juge commissaire : Mme Pascale Cholmé, administrateur : SELARL BCM en la personne de Me Sandra Beladjeine 7 rue de Caumartin 75009 Paris, SELARL THEVENOT PARTNERS en la personne de Me Aurélie Perdereau 42 rue de Lisbonne 75008 Paris, avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire : SELARL ASTEREN en la personne de Me Charles -Axel Chuine 55 rue de Lyon 75012 Paris, SELARL ASTEREN en la personne de Me Julia Ruth 55 rue de Lyon 75012 Paris, et a ouvert une période d'observation expirant le 04/10/2024, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au bodacc. 13302564863330

OUVREMENT D'UNE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

(Jugement du 05 mars 2024)

SAS GROUPE QUINTESSENS, 28 Rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris 2^e Arrondissement, RCS PARIS 513 860 932. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, conception et commercialisation de tous produits de constitution de patrimoine, retraite ou de Défisicalisation, ayant comme support l'immobilier ; commercialisation de tous produits d'assurance et d'épargne ; courtage en assurance, courtage en opération de banque et en service de paiement ; transaction sur immeubles et fonds de commerce pour le compte de tiers. Le Tribunal de Commerce de PARIS a prononcé en date du 05/03/2024 l'ouverture d'une procédure de sauvegarde sous le numéro P202400774 et a désigné juge commissaire : Mme Nathalie Dostert, administrateur : SCP HUNSINGER en la personne de Me Florent Hunsinger, membre de Solve 41 rue du Four 75006 Paris, avec pour mission : de surveiller, mandataire judiciaire : SELARL ATHENA en la personne de Me Camille Steiner 16 rue Friant 75014 Paris, et a ouvert une période d'observation expirant le 05/09/2024, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au bodacc du jugement d'ouverture. 13302564832714

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 16 mai 2019)

SAS FASHION HISTORY, 10 Rue la Boétie, 75008 Paris 8^e Arrondissement, RCS PARIS 834 294 969. Vente de prêt à porter féminin et accessoires. Radiation d'office : article R. 123-129-1^{er} du code de commerce, clôture pour insuffisance d'actif par jugement du tribunal de commerce de Paris du : 26/03/2024. 13302564855765

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PAU

OUVREMENT D'UNE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

(Jugement du 02 avril 2024)

SAS ADOUR PIED CONFORT FRANCIS LAVIGNE, Route Nationale 117, Zone Artisanale, 64270 Puyoô, RCS PAU 410 265 136. Vente d'articles médicaux Podorhèse. Par jugement en date du 02 Avril 2024, le tribunal de commerce de Pau a prononcé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant administrateur SELARL FHB prise en la personne de Maître Sylvain HUSTAIX 227, avenue Alfred Nobel - 64000 Pau avec les pouvoirs : de surveiller le débiteur dans sa

gestion, mandataire judiciaire SELARL EKIP prise en la personne de Maître François LEGRAND 3, place Albert 1^{er} - 64000 Pau. 13302564863833

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

JUGEMENT PRONONÇANT LA RÉSOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 20 mars 2024)

SAS LCY, 44 Chemin de l'Étang Long, 66380 Pia, RCS PERPIGNAN 478 102 031. Tous travaux d'étanchéité, de couverture et de charpente, et plus généralement, toute activité se rapportant aux travaux de bâtiments. Jugement du Tribunal de Commerce de Perpignan en date du 20/03/2024 prononçant la Liquidation judiciaire immédiate sur résolution de plan. Liquidateur judiciaire : SELARL MJSA en la personne de Maître Aguilé SANTODOMINGO 7 rue Léon Dieude Résidence Saint Amand 66000 Perpignan. Date de cessation des paiements : 15/01/2024. 13302564850870

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

OUVREMENT D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 07 mars 2024)

SAS RESONNANCES, 30 Rue Theron de Montauge, 31200 Toulouse, RCS TOULOUSE 792 077 422. Achat et vente d'ouvrages en métaux précieux, commercialisation de bijoux fantaisie, d'articles d'horlogerie et accessoires de mode, cosmétiques, parfumerie, prêt-à-porter, lingerie et maroquinerie. Jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 07/03/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire. Liquidateur judiciaire : SELARL AEGIS prise en la personne de Me Orlane GACHET 5 Rue Saint-Gilles 31500 Toulouse. 13302564837040

(Jugement du 18 mars 2024)

SARL SENTINO, 3 Rue Robert Schuman, Résidence Chênes Verts Esc A App, 31800 Saint-Gaudens, RCS TOULOUSE 524 862 950. Vente d'équipement de la personne (vêtements, chaussures et accessoires). Jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 18/03/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire. Liquidateur judiciaire : SELAS EGIDE prise en la personne de Me Yann BRANCO-FERNANDES 4 place du Pilat 31800 Saint-Gaudens. 13302564846512

OUVREMENT D'UNE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

(Jugement du 02 avril 2024)

SAS SELFCITY INC., 2 Rue d'Austerlitz, 31000 Toulouse, RCS TOULOUSE 848 601 779. Tous travaux dans le domaine de la plomberie, climatisation, chauffage, gaz (installation, dépannage, rénovation, mise en service de tous types de systèmes, entretien, et réparation d'installations d'eau et de gaz domestiques ou industrielles); prestations de conseil en matière de stratégie, gestion, management, ingénierie, marketing et communication. Jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 02/04/2024 ouvrant la procédure de sauvegarde Mandataire judiciaire : SELARL BENOIT et Associés - Mandataires judiciaires en la personne de Me Olivier BENOIT 17 rue de Metz 31000 Toulouse, Administrateur judiciaire : SCP CBF ASSOCIES prise en la personne de Me Thibaut PATARD 10 rue d'Alsace-Lorraine 31000 Toulouse mission : surveiller les opérations de gestion du débiteur. 13302564862166

AUTRE JUGEMENT ET ORDONNANCE

(Jugement du 08 avril 2024)

SARL MARCASSUS SPORT, 26 Avenue du Louron, Zone Artisanale Commerciale des Marots, 31770 Colomiers, RCS TOULOUSE 489 990 135. Concession de voitures neuves et d'occasion, vente de pièces détachées de véhicules. Jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 08/04/2024 de Résolution de plan de sauvegarde et ouverture d'une procédure de redressement judiciaire. Mandataire judiciaire : SELARL JULIEN PAYEN prise en la personne de Me Julien PAYEN 54 rue Pargaminières Cs 18501 31685 Toulouse CEDEX 6, Administrateur judiciaire : SCP CBF ASSOCIES prise en la personne de Me Christian CAVIGLIOLI 10 rue d'Alsace-Lorraine 31000 Toulouse mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion. Date de cessation des paiements : 21/01/2024. 13302564864960

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 09 avril 2024)

SARL S2L (S2L), 46 Rue André Vasseur, 31200 Toulouse, RCS TOULOUSE 894 593 821. Le négoce pour la fabrication et la pose de Menuiseries sous quelques formes que ce soit. Jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 14/03/2024 prononçant la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. 13302564843393

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX

Par jugement en date du 05 Avril 2024 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

S.E.L.A.R.L. DEFENDRE Activité : Avocat 48 place des Martyrs de la Résistance 33000 BORDEAUX RCS de BORDEAUX : 485 342 430 SIRET : 485 342 430 00033.

Fixe provisoirement au 06 Mars 2024 la date de cessation de paiements.

Nomme la SELARL FIRMA, 54 cours Georges Clémenceau - 33000 BORDEAUX, en qualité de liquidateur et désigne Maître MAYON pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Fixe à douze mois le délai dans lequel Maître MAYON devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code de commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Maître MAYON dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.crediteurs-services.com> L24EJ18946

Par jugement en date du 05 Avril 2024 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de sauvegarde à l'égard de :

S.C.E.A. HONTANE Activité : Culture de la vigne 2 rue des Colombiers Prignac-en-Médoc 33340 BLAIGNAN PRIGNAC RCS de BORDEAUX : 422 542 258 SIRET : 422 542 258 00021

Nomme la SELARL EKIP¹, BP 20709 - 2 rue de Caudéran - 33007 BORDEAUX CEDEX, en qualité de mandataire judiciaire et désigne Maître MANDON pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Fixe à douze mois le délai dans lequel Maître MANDON devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code de commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Maître MANDON dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.crediteurs-services.com> L24EJ18950

Par jugement en date du 05 Avril 2024 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

S.C.E.A. VIGNOBLES BERTRAND BENOIT Ld Grand Homme 33540 BLASIMON Activité : Culture de la vigne RCS : 382 396 950 BORDEAUX SIRET : 382 396 950 00018

Fixe provisoirement au 16 Février 2024 la date de cessation de paiements.

Nomme la SCP SILVESTRI - BAUJET, demeurant 23 rue du Chai des Farines - 33000 BORDEAUX, en qualité de mandataire judiciaire et désigne Me BAUJET pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Fixe à douze mois le délai dans lequel la SCP SILVESTRI - BAUJET prise en la personne de Me BAUJET devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code de commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de la SCP SILVESTRI - BAUJET prise en la personne de Me BAUJET dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.crediteurs-services.com> L24EJ18952

Par jugement en date du 05 Avril 2024 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

S.C.I. COROMA 11 Route des Graves RN 113 33640 PORTETS Activité : Location de terrains RCS 478 513 633 BORDEAUX SIRET : 478 513 633 00014

Fixe provisoirement au 31 mars 2023 la date de cessation de paiements.

Nomme la SELARL PHILAE, demeurant 23 rue Margaux - 33000 BORDEAUX, en qualité de liquidateur et désigne Me CACHAU - LAGOUTTE pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Fixe à douze mois le délai dans lequel la SELARL PHILAE prise en la personne de Me CACHAU - LAGOUTTE devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code de commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL PHILAE prise en la personne de Me CACHAU - LAGOUTTE dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.crediteurs-services.com> L24EJ18954

Par jugement en date du 05 Avril 2024 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire en application de l'article L681-2 III du code de commerce à l'égard de :

Madame Anne Sophie BARONE 22 avenue Toulouse Lautrec 33740 ARES Profession : Agent commercial immobilier ENTREPRENEUR INDIVIDUEL immatriculé sous le n° RCS : 523 935 229 SIRET : 523 935 229 00022

Fixe provisoirement au 01 janvier 2023 la date de cessation de paiements.

Nomme la SELARL PHILAE, demeurant 23 rue Margaux - 33000 BORDEAUX, en qualité de liquidateur et désigne Me LUCAS - DABADIE pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Fixe à douze mois le délai dans lequel la S.E.L.A.R.L. SELARL PHILAE prise en la personne de Me LUCAS - DABADIE devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code de commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de la S.E.L.A.R.L. SELARL PHILAE prise en la personne de Me LUCAS - DABADIE dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.crediteurs-services.com> L24EJ18960

CRÉATEURS D'ENTREPRISES
POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS

ABONNEZ-VOUS !

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL LAURA LAFON - MANDATAIRE JUDICIAIRE
155 RUE FONDAUDEGE
33000 BORDEAUX

A VENDRE
UN FONDS DE COMMERCE DE :
RESTAURATION RAPIDE
A BORDEAUX (33)
18 rue Valentin Haüy
Local de 20 m²
Loyer mensuel : 464,93€ HT/HC

Vous pouvez adresser toute demande par mail à :
contact@mandatairesjudiciaires.eu
ou prendre connaissance des pièces sur le site :
www.mandatairesjudiciaires.eu "Onglet Actif"

Les offres pourront être déposées à l'Etude jusqu'au :
vendredi 10/05/2024 à 12h

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL EKIP' – MANDATAIRES JUDICIAIRES
2 RUE DE CAUDÉРАН, BP 20709
33007 BORDEAUX CEDEX



À VENDRE
FONDS DE COMMERCE
Exploitation d'un centre de
beauté, d'esthétique
A YVRAC (33370)

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON, 2 rue de Caudéran BP 20709 - 33007 Bordeaux **avant le 25/04/2024 à 12h**

Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site : www.ekip.eu Onglet : «cession d'actif»

Référence : 45308

Coordonnées de la personne en charge du dossier : cecile.kollen@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

ECHOS
JUDICIAIRES - GIRONDINS

SE CHARGENT DE VOTRE PUBLICITÉ LA PARUTION DANS NOTRE JOURNAL TOUS LES VENDREDIS



1 Publicité
vous donne une Maxi visibilité
1 Diffusion
chez tous les acteurs économiques de la région
1 Tarif
très attractif

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL PHILAE
MANDATAIRES JUDICIAIRES
23 RUE MARGAUX 33000 BORDEAUX



À VENDRE FONDS DE COMMERCE
D'ENTROPOSAGE ET SERVICES AUXILIAIRES DES TRANSPORTS

Situé A AVIGNON (84000) 203 rue de Gallias ZI La Courtine
Local de 2.553 m²
Loyer annuel de 103.776 €HT

Offres à adresser **avant le 30/04/2024 à 17h**
à SELARL PHILAE, 23 rue Margaux à Bordeaux (33000)
Réf : 8338- Email : contact@philaemj.fr

DESCRIPTIF ET PIÈCES SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

Violation d'une clause de non-concurrence

L'exercice d'une activité concurrente temporaire par un salarié supprime son droit à l'indemnité.

Une clause de non-concurrence vise à limiter la liberté d'exercer une activité à un salarié après son départ de l'entreprise pour exercer des fonctions équivalentes chez un concurrent ou à son propre compte.

Elle se justifie par la protection des intérêts de l'entreprise face à un risque de détournement de clientèle ou de révélation de secrets de fabrication ou d'informations financières.

Pour être valable, la clause de non-concurrence doit être limitée dans le temps, être restreinte à une zone géographique et viser une activité spécifique, de façon à ne pas interdire au salarié de reprendre un emploi ou une activité.

La limitation de la liberté d'exercer une activité doit être compensée par une contrepartie financière qui doit être versée par l'employeur pendant toute la durée d'application de la clause.

En cas de violation de la clause de non-concurrence par le salarié, l'employeur n'est plus tenu au paiement de la contrepartie financière et le salarié peut être condamné à rembourser.

La jurisprudence maintient le droit à la contrepartie financière pour la période pendant laquelle la clause de non-concurrence a été respectée, avant sa violation.

Qu'en est-il lorsque le salarié, après avoir violé la clause pendant une certaine période, la respecte effectivement, par exemple à la suite d'une mise en demeure de l'employeur ou d'une décision judiciaire ?

Dans cette affaire, le salarié s'était engagé à respecter une clause de non-concurrence d'une durée de deux ans mais avait travaillé pendant les six premiers mois pour une société concurrente.

Son premier employeur avait alors refusé de lui verser l'indemnité pour les dix-huit restants au cours desquels il n'avait pas exercé d'activité concurrente (soit 18 000 euros).

La cour d'appel avait donné raison au salarié en considérant qu'il conservait le droit à contrepartie pécuniaire à partir de la cessation de la violation.

En revanche, pour la Cour de cassation, le salarié n'a plus droit à la contrepartie financière même pour la période pendant laquelle il respecte la clause de non-concurrence après l'avoir violée. ■

Référence - Cass. soc. 24 janvier 2024, n° 22-20.926

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %
2023 T1	128,68	+ 6,69 %
2023 T2	131,81	+ 6,60 %
2023 T3	133,66	+5,97 %

source : INSEE
 Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
 - l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
 - l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2024 : 3 864 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (46 368 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
VOITURES		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX			
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	FÉVRIER 2023	FÉVRIER 2024	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	115,78	119,21	+ 3 %
INDICE HORS TABAC	115,06	118,15	+ 2,7 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
2 ^e TRIMESTRE 2022	140,59	+ 3,5 %	
3 ^e TRIMESTRE 2023	141,3	+ 3,69 %	
4 ^e TRIMESTRE 2023	142,06	+ 3,5 %	
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,65 €		1 766,96 €	

TENDANCES BOURSE



SÉBASTIEN HÉNIN
 Directeur de
 la Gestion Privée
 Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2024		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	8 050,32	0,3%	6,7%	21,3%	8 205,81	7 318,69	France
SBF 120	6 094,56	0,5%	6,3%	19,7%	6 202,23	5 555,78	France
EURO STOXX 50	4 993,49	0,7%	10,4%	27,7%	5 083,42	4 403,08	Europe
S&P 500	5 179,27	1,1%	8,6%	31,1%	5 254,35	4 688,68	USA
NASDAQ 100	18 038,61	0,1%	7,2%	56,1%	18 339,44	16 282,01	USA
FOOTSIE 100	7 931,04	3,5%	2,6%	7,5%	7 975,89	7 446,29	Royaume-Uni
DAX 30	18 085,67	1,5%	8,0%	25,8%	18 492,49	16 431,69	Allemagne
SMI	11 509,49	-1,2%	3,3%	3,8%	11 790,46	11 091,58	Suisse
NIKKEI	39 773,13	0,2%	18,9%	42,3%	40 888,43	33 288,29	Japon
SSE COMPOSITE	3 048,54	0,1%	2,5%	-1,2%	3 084,93	2 702,19	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2024		Rendement 2023
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,00	-3,3%	-0,8%	44,4%	13,60	12,90	-
ARVERNE GROUP SA	7,52	-9,3%	-20,8%	-24,8%	9,65	7,52	-
ASHLER ET MANSON	3,06	0,0%	-4,4%	-6,7%	3,20	3,06	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	-35,9%	0,0%	8,40	5,90	-
CERINNOV GROUP	1,88	-24,8%	-28,5%	81,8%	2,98	1,88	-
CHEOPS TECHNOLOGY	62,00	0,0%	-3,9%	1,6%	65,00	53,00	2,4%
DOCK.PETR.AMBES AM	515,00	5,1%	9,1%	13,9%	520,00	470,00	7,4%
EAUX DE ROYAN	86,50	-2,3%	-4,9%	0,6%	91,00	82,00	7,1%
EUROPLASMA	0,001	-36,4%	-86,8%	-99,9%	0,005	0,001	-
FERMENTALG	0,61	5,5%	102,0%	-61,9%	0,93	0,27	-
GASCOGNE	3,44	-0,3%	-5,5%	-12,5%	3,64	3,40	-
GPE BERKEM	1,81	-17,4%	-40,8%	-65,8%	3,68	1,81	-
GPE PAROT (AUTO)	8,70	4,2%	5,5%	312,3%	8,70	8,15	-
HYDROGENE DE FRANCE	6,99	-4,2%	-44,5%	-71,6%	12,70	6,11	-
HUNYVERS	11,75	-7,5%	-16,1%	0,4%	14,25	11,75	-
I.CERAM	1,18	-44,9%	-59,3%	-89,7%	5,35	1,18	-
I2S	7,00	2,9%	20,7%	11,1%	7,35	5,10	2,0%
IMMERSION	2,10	9,4%	8,2%	-55,7%	2,10	1,79	-
IMPLANET	0,08	15,6%	17,8%	-54,4%	0,09	0,06	-
KLARSEN DATA	2,75	6,0%	0,9%	41,5%	3,38	2,38	-
LECTRA	33,80	7,8%	8,2%	-0,7%	34,75	29,15	1,1%
LEGRAND	93,90	-2,3%	-0,2%	19,0%	99,64	89,08	2,2%
MACOMPTA.FR	4,85	-	-	-	4,69	4,85	-
MON COURTIER ENERGIE	7,94	-2,6%	-	-	8,26	7,86	-
MULTIMICROCLOUD	0,25	38,9%	19,0%	0,0%	0,25	0,18	-
OENEO	10,50	1,9%	-18,6%	-23,6%	12,90	9,46	3,3%
POUJOLAT	15,90	15,6%	-3,6%	-29,6%	17,30	12,80	2,0%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	0,0%	430,00	430,00	-
UV GERMI	3,41	-0,9%	-3,1%	-9,8%	4,34	3,10	-
VALBIOTIS	4,04	1,0%	-19,2%	13,8%	5,12	3,50	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
 ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR
 « Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

A close-up portrait of a middle-aged man with short, graying hair and a slight smile. He is wearing a light blue shirt. The background is a soft-focus green, suggesting an outdoor setting.

Charles

**ASSISTER À
UNE FINALE DE
ROLAND-GARROS
PARTICIPER À
UNE EXPÉDITION
EN ANTARCTIQUE
ME REMETTRE
À LA BASS**

Soigné pour un mélanome

**Il n'y a pas
de petits rêves,
il n'y a pas
de petits dons**

**C'est le cancer qui doit renoncer,
pas les malades.**

**Votre entreprise est prête à s'engager ?
Quelle que soit sa taille et ses capacités
financières, votre entreprise peut
contribuer à la lutte contre le cancer**


**FONDATION
Bergonié**
Fondation d'Entreprises

Plus d'informations sur
www.fondationbergonie.fr

